

2023-2024

Master 1 Archives

LA PLACE DES ARCHIVES DANS LES COMMÉMORATIONS DES GUERRES MONDIALES EN FRANCE

***L'exemple des 70 ans de la Libération en
Lot-et-Garonne et Gironde rattachée***

MÉLINE KOSCIELNIAK

Sous la direction de madame
Bénédicte Grailles



CULTURE

www.cg47.fr

ÉTÉ 1944, LA LIBÉRATION DU LOT-ET-GARONNE ET DE LA GIRONDE RATTACHÉE

Exposition
12 décembre 2014 > 28 mars 2015
Archives départementales
3 place de Verdun, Règne

Entrée libre, lundi/vend. 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
Renseignements au 05 53 69 42 67

LOT-ET-GARONNE

Jury

Bénédicte Grailles : Maîtresse de conférences en archivistique
(Université d'Angers)

Patrice Marcilloux : Professeur d'archivistique
(Université d'Angers)

Soutenue publiquement le 11 juin 2024.

2023-2024

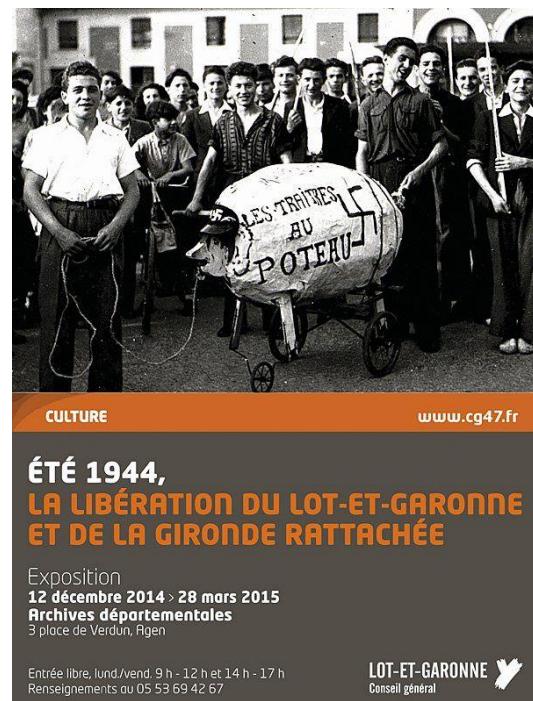
Master 1 Archives

LA PLACE DES ARCHIVES DANS LES COMMÉMORATIONS DES GUERRES MONDIALES EN FRANCE

L'exemple des 70 ans de la Libération en Lot-et-Garonne et Gironde rattachée

MÉLINE KOSCIELNIAK

Sous la direction de madame Bénédicte Grailles



CULTURE

www.cg47.fr

ÉTÉ 1944, LA LIBÉRATION DU LOT-ET-GARONNE ET DE LA GIRONDE RATTACHÉE

Exposition

12 décembre 2014 - 28 mars 2015

Archives départementales

3 place de Verdun, Agen

Entrée libre, lundi/vend. 9 h - 12 h et 14 h - 17 h
Renseignements au 05 53 69 42 67

LOT-ET-GARONNE Conseil général

Jury

Bénédicte Grailles : Maîtresse de conférences en archivistique
(Université d'Angers)

Patrice Marcilloux : Professeur d'archivistique
(Université d'Angers)

Soutenue publiquement le 11 juin 2024.



Figure 1 : Affiche de l'exposition *Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*, 2014.
Source : Archives privées de Jean-Pierre Koscielniak.

L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :

- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

Consulter la licence creative commons complète en français :

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>



Les conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



AVERTISSEMENT

L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les travaux des étudiant·es : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussignée Méline Koscielniak

déclare être pleinement consciente que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publié sur toutes formes de support, numérique ou papier, constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce mémoire.

signé par l'étudiante le 24 / 05 / 2024

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement ma directrice de recherche, madame Grailles, pour avoir pris le temps de m'écouter et de me guider tout au long de mes recherches. Ses conseils et nos discussions m'ont guidée lors de la rédaction de mon mémoire.

Je souhaite également exprimer toute ma gratitude et mes remerciements les plus sincères à monsieur Stéphane Capot, directeur des archives départementales de Lot-et-Garonne, à monsieur Pascal De Toffoli, archiviste responsable du pôle des archives contemporaines, à madame Sandrine Lacombe, archiviste du pôle des archives contemporaines et responsable du pôle pédagogique, madame Dominique Texier-Favier, archiviste du pôle des archives contemporaines. Leur gentillesse et leur écoute m'ont profondément touchée. Je tiens aussi à exprimer tous mes remerciements à monsieur Jean-Pierre Koscielniak, historien spécialiste de la Seconde Guerre mondiale, mais également mon père, pour avoir pris le temps de répondre à mes interrogations.

Enfin, un grand merci à ma famille et à mes amis qui m'ont soutenu et encouragée tout à long de ce projet.

LISTE DES ABREVIATIONS

AD 47	Archives départementales de Lot-et-Garonne
AERI	Association pour des études sur la résistance intérieure
AFCN	Association française des célébrations nationales
AERI	Association pour des études de la résistance intérieure
AMF	Association des maires de France
ANACR	Association nationale des anciens combattants de la résistance
API	Application programming interface
BNF	Bibliothèque nationale de France
CAC	Comité académique du centenaire
CBCP	Commission bilatérale de coopération pédagogique
CNRS	Centre national de recherche scientifique
CDC	Comité départemental du centenaire
CIDEM	Association civisme et démocratie
CNDP	Centre national de documentation pédagogique
CNRD	Concours national de la résistance et de la déportation
DMPA	Direction de la mémoire, du patrimoine et des Archives
ECPAD	Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense
EMRD	Espace mémoriel de la résistance et de la déportation de la ville d'Agen
ENAP	École nationale d'administration pénitentiaire
IHTP	Institut de l'histoire du temps présent
INA	Institut national de l'audiovisuel
FFI	Forces françaises de l'intérieur
GIP	Groupe d'intérêt public
IIIF	<i>International Image Interoperability Framework</i>
MRLG	Mémoire de la résistance en Lot-et-Garonne
ONAC-VG	Office national des anciens combattants et victimes de guerre
OAI-PMH	<i>Open Archives initiative- Protocol for metadata harvesting</i>
SCN	Service à compétence nationale
SEAD	Service éducatif des archives départementales
SIAF	Service interministériel des Archives de France

SOMMAIRE

Avertissement	5
Engagement de non plagiat	6
Remerciements	7
Liste des abréviations	8
Sommaire.....	9
Introduction.....	11
PARTIE I : ARCHIVES, MEMOIRE ET COMMEMORATIONS	
1.Le devoir de mémoire et les commémorations	13
2.Les archives et les commémorations	22
3.L'apport des commémorations aux archives	31
Conclusion	40
 Bibliographie.....	42
État des sources.....	48
 PARTIE II : LES 70 ANS DE LA LIBERATION DU LOT-ET-GARONNE ET DE LA GIRONDE RATTACHEE	
1.Genèse et mise en œuvre d'un projet d'envergure	51
2.Valoriser et pérenniser	63
3.L'heure des bilans.....	71
Conclusion	777
 Conclusion	788
Annexes	800
Table des annexes	1055
Table des matières	1066
Résumé.....	1088

INTRODUCTION

« *Le danger n'est plus qu'on ne parle pas de la Shoah, mais qu'on en parle à mauvais escient* ».

Ainsi s'exprimait Simone Veil le 17 juillet 2005 lors des commémorations, à Paris, de la rafle du Vél' d'Hiv' survenue 63 ans plus tôt. Si la formule semble une variante de la recommandation donnée par Winston Churchill de ne pas oublier son passé pour ne pas être condamné à le revivre – à condition toutefois de le méditer –, elle porte également la nécessité du « devoir de mémoire », en ces temps troublés par des relents antisémites. Un « devoir » pour se souvenir, pour rendre hommage mais aussi pour fédérer, par une mémoire nationale partagée, toutes les composantes de la société française ; un « devoir » qui, s'imposant aujourd'hui à d'autres crimes de masse, ne s'expose jamais mieux que durant les commémorations. Celles en lien avec la Première et la Seconde Guerre mondiales occupent d'ailleurs une place privilégiée dans le calendrier national : sur les douze prévues en 2024, sept font référence à des personnalités ou des événements en lien avec cette période : le souvenir des victimes et des héros de la déportation fin avril, la victoire de 1945 le 8 mai, la journée nationale de la Résistance le 27 mai, l'hommage à Jean Moulin le 17 juin, la commémoration de l'appel du général de Gaulle le 18 juin, la journée à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux Justes de France en juillet, l'armistice mettant fin à la Grande Guerre le 11 novembre. Lequel programme s'agrémente généralement de commémorations régionales et/ou locales adaptées à l'histoire, aux personnalités et aux spécificités du territoire concerné.

Compte tenu de leur fréquence et des objectifs que ces commémorations affichent, les acteurs de la mémoire et les porteurs de projets en quête de visibilité et de ressources, se tournent immanquablement vers la seule institution capable de les aider : les services d'archives, qu'ils soient départementaux, communaux ou détenteurs de fonds plus spécialisés. S'interroger sur le rôle de ces centres à l'occasion des commémorations liées à la Première et à la Seconde Guerre mondiales nous a donc paru particulièrement intéressant. Comment sont-ils sollicités ? Par qui ? Quelles formes revêt leur participation ? Quels sont les moyens à leur disposition ? Leur implication, se limite-t-elle à un cadre départemental ? Les services en retirent-ils eux-mêmes quelque chose ?

Autant de questions qui nous ont amené à compiler, sous format papier ou numérique, de multiples ouvrages, revues spécialisées, articles de presse, traitant de la question mémorielle et de l'acte commémoratif, détaillant les pratiques archivistiques nouvelles et collaboratives, analysant leurs actions et leurs résultats. Il nous a semblé à cet égard pertinent de suivre, dans ses multiples aspects, le centenaire de la Première

Guerre mondiale qui, outre sa coordination par une Mission nationale et une multitude de manifestations publiques et privées, s'est accompagné d'une grande collecte destinée à sauver de l'oubli ou de la disparition les documents en lien avec le conflit encore conservés par les familles.

Ce choix de la collecte est aussi celui retenu par les archives départementales de Lot-et-Garonne (AD 47), à l'occasion, en 2014, des 70 ans de la libération de leur territoire. Mais il s'agit, en parallèle, de mettre sur pied et d'étoffer une grande exposition donnant à voir toute la richesse des fonds locaux, d'y adjoindre des conférences intégrant les avancées historiques acquises durant les vingt années précédentes et d'y associer les plus jeunes via les activités proposées par le service pédagogique. Cette action nous offrait donc l'opportunité de mettre en vis-à-vis un projet sur la Première Guerre et un sur la Seconde Guerre mondiale, un pour le Centenaire, l'autre pour le 70^e anniversaire, que nous avons retenu pour être notre étude de cas – d'autant plus facilement que nous en avions personnellement vécu l'élaboration et l'installation avant d'en apprécier le résultat. Son étude détaillée a en outre été facilitée par la mise à notre disposition des archives générées par la préparation de l'exposition – archives encore non classées et principalement constituées de brouillons, de schémas préparatoires, de comptes rendus, de synthèses, de courriers, de courriels et d'articles de presse – et par l'interview, dix ans après, de ses principaux concepteurs et réalisateurs : le directeur des AD 47 ; le responsable du pôle contemporain, également porteur du projet et commissaire de l'exposition ; une archiviste du même pôle dont le travail de fourmi a permis de dresser des statistiques et plusieurs représentations cartographiques ; la responsable du service pédagogique ; et enfin, l'un des deux historiens ayant apporté sa caution scientifique, par ailleurs commissaire de l'exposition et rédacteur¹.

Au final, cela nous donne l'occasion de nous interroger sur le lien étroit unissant la mémoire, les commémorations et les archives, avant d'en mesurer – à travers un exemple concret – les incontestables et réciproques apports.

¹ Que tous soient ici à nouveau remerciés pour leur contribution et pour la confiance qu'ils m'ont témoignée.

PARTIE I : ARCHIVES, MEMOIRE ET COMMEMORATIONS

Pourquoi commémorer ? Dans quel but ? Sous quelle forme ? Trois questions courtes, simples mais qui suffisent à un constat immédiat : impossible d'interroger les commémorations sans aborder la question de la mémoire. À cet égard, celle de la Grande Guerre, étonnamment ravivée par le Centenaire, et celle de la Seconde Guerre mondiale, toujours prégnante et sensible, restent particulièrement vivantes. D'un point de vue quantitatif et qualitatif, leur manifestation a cependant évolué depuis les années cinquante, passant de commémorations victorieuses et/ou endeuillées à des commémorations qui se doivent d'être maintenant « spectacle [...] », "événement" digne d'être répercuté par les médias et de toucher ainsi un public infiniment plus vaste que celui qui y participe »².

Pour autant, que l'anniversaire soit marqué sous une forme conventionnelle, institutionnalisée, ou au travers d'initiatives plurielles et éclatées, les archives n'ont jamais cessé d'y être associées et de contribuer à leur dimension fédératrice et citoyenne. Difficile même d'en déterminer les limites tant l'imbrication semble naturelle, d'en mesurer la densité tant archives, mémoire et commémorations semblent se nourrir mutuellement dans leur mission réciproque.

Après avoir abordé l'évolution du lien entre devoir de mémoire et commémorations, puis explicité les formes sous lesquelles les archives – du sommet de l'institution jusqu'aux centres départementaux et municipaux – s'y intègrent, nous tenterons donc – en privilégiant les deux conflits mondiaux – d'évaluer leurs apports respectifs.

1. Le devoir de mémoire et les commémorations

Le devoir de mémoire serait-il aujourd'hui une « expression obligée » ? Son utilisation fréquente – et quelque peu injonctive – ferait presque oublier que cette notion n'a qu'une cinquantaine d'années et qu'elle porte en elle toute la violence et l'horreur de la Seconde Guerre mondiale, plus particulièrement celle de la Shoah. Instrument de reconnaissance, voire de repentance, ce « devoir » intègre progressivement de nouvelles « mémoires », multipliant de fait le nombre de commémorations. L'objectif reste cependant le même : rassembler pour se souvenir et honorer. Aux valeurs républicaines dès lors d'assurer le rôle de liant, c'est-à-dire de

² Annette Wieviorka, « 1992. Réflexions sur une commémoration », *Annales ESC*, n° 3, 1993, p. 703.

générer ce sentiment d'appartenance à une mémoire collective, indispensable au vivre ensemble.

1.1. Au nom du devoir de mémoire...

Le devoir de mémoire est aujourd’hui un terme récurrent dans les discours des médias, des responsables associatifs ou des hommes politiques. Il est même plus que jamais évoqué, ne serait-ce qu’avec les entrées au Panthéon – particulièrement nombreuses sous la présidence de François Hollande et d’Emmanuel Macron – de plusieurs personnalités, parmi lesquelles – dernières en date – les résistants communistes arméniens Missak et Mélinée Manouchian. Objectif affiché : fixer une mémoire nationale et fédérer en son nom.

Approuvé, accepté ou décrié, la définition et la perception qu’on en donne ont cependant évolué depuis la deuxième moitié du XX^e siècle. Dès les années 1990, il est vu comme un « ensemble de formulations qui, du fait de leurs emplois à un moment donné et dans un espace public donné, cristallisent des enjeux politiques et sociaux [qu’elles] contribuent dans le même temps à construire »³. En 2009, le général et historien Jérôme Pellistrandi le décrit comme étant « la résultante des combats de tous les Français, soldats et civils, hommes et femmes, quelle que soit leur religion ou leur conviction, quelle que soit la couleur de leur peau, quel que soit leur destin. Ainsi s'est construit la France, avec ses succès, mais aussi ses contradictions, ses échecs et ses erreurs »⁴. Tandis que le philosophe Johann Michel le pense comme « une expression parmi d’autres [...] pour désigner une fonction morale de la mémoire »⁵. Si les chercheurs sont en désaccord sur la date de naissance de l’expression, la plupart – hormis le philosophe Emmanuel Kattan qui soutient que la notion de devoir de mémoire, bien que non nommée comme telle, est déjà présente dans l’*Ancien Testament* – s'accordent à dire qu'elle est apparue après la Libération, en lien avec la volonté des survivants des camps de concentration et d’extermination de « transmettre leur expérience »⁶ et le souvenir de tous ceux qui y ont péri. L’historien Sébastien Ledoux – à partir de recherches dans les archives de l’Institut national de l’audiovisuel (INA), dans celles d’associations d’anciens déportés et d’anciens combattants, du secrétariat d’État aux Anciens combattants et en s’aidant du moteur de recherche *Google Ngram Viewer* – conclut à son émergence au cours des années 1970-1980. C'est d'ailleurs durant cette dernière décennie que le mot « mémoire » se substitue à celui de

³ Alice Kreig-Planque, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009, p. 7.

⁴ Jérôme Pellistrandi, « Devoir de mémoire : comment le définir aujourd’hui ? », *Revue Défense nationale*, n° 816, 2019, p. 9.

⁵ Johann Michel, *Le devoir de mémoire*, Que sais-je ?, Paris, Humensis, 2018, p. 10.

⁶ Sébastien Ledoux, « Les lieux d’origine du devoir de mémoire », *Conserveries mémorielles*, n° 15, 2014, p. 4.

« souvenir » dans les politiques nationales et que l'expression est ponctuellement utilisée, notamment par le ministre des Anciens combattants, Jean Laurain, lors de son discours du 11 novembre 1985⁷.

Quoiqu'il en soit, la formule est définitivement tournée vers le passé et la nécessité de le sauvegarder. À la charnière des années 1980-1990, le terme « devoir de mémoire » est régulièrement employé par les médias – près de huit mentions sur quinze à la télévision⁸ – qui abordent la question de la déportation des Juifs et de la responsabilité du régime de Vichy dans cette dernière. Cette association « devoir de mémoire/Juifs » se renforce encore avec la commémoration des 50 ans de la rafle du Vél' d'Hiv' en 1992, puis avec la sortie, en 1995 – à l'occasion des 50 ans de la libération d'Auschwitz –, d'un livre d'entretien posthume avec l'écrivain juif italien Primo Levi, livre que la maison d'édition a choisi d'intituler *Devoir de mémoire*. La même année, par la voix du Président Jacques Chirac, la France reconnaît officiellement la responsabilité de la France dans la chaîne génocidaire. Dès lors, l'expression se répand, cohabitant de plus en plus régulièrement avec les termes « Shoah » (31%), « Seconde Guerre mondiale » (27%), « juifs » (17%) mais aussi « antisémitisme » (10%)⁹. À partir de 1996 cependant, les liens entre « devoir de mémoire » et « Juifs » se desserrent au rythme du glissement de l'expression vers d'autres crimes de masse tels que le génocide arménien, l'esclavage ou le génocide des Tutsis au Rwanda. Ce partage, et par conséquent cette multiplication annoncée des devoirs de mémoire, n'altère pas pour autant sa fonction : il s'agit toujours de se souvenir de ses morts, de les honorer et de leur rendre hommage, qu'ils aient péri « pour » la France ou – depuis que le pays a reconnu son implication dans la déportation des Juifs – « à cause » de la France.

La mémoire collective constitue donc un point central du devoir de mémoire. En lien avec l'identité, elle est généralement la résultante d'un événement traumatisant vécu par plusieurs personnes. En partageant le même terrible souvenir, ces dernières sont donc en soi « le premier "lieu" de la mémoire collective »¹⁰. Bien vite toutefois, elles cherchent à la protéger en l'inscrivant dans le temps présent, ce qui concrètement peut se traduire par l'érection d'un mémorial, la mise en place d'un musée ou l'organisation de commémorations. Dans un même processus, l'association *Le Souvenir français* – dont la devise est « À nous le souvenir, à eux l'immortalité » – s'est donnée pour mission de protéger la mémoire des soldats tombés au combat. Ainsi, en entretenant les stèles, les monuments commémoratifs et les cimetières combattants, elle repousse l'oubli tout en permettant aux générations futures d'honorer à leur tour les disparus

⁷ Sébastien Ledoux, « Qui a inventé le devoir de mémoire ? », *L'Histoire*, n° 419, janvier 2016, p. 22.

⁸ Sébastien Ledoux, « Les lieux d'origine du devoir de mémoire », *Conserveries mémorielles*, n° 15, 2014, p. 4.

⁹ *Ibid.*, p. 7.

¹⁰ Jeffrey Andrew Barash, « Qu'est-ce que la mémoire collective ? Réflexions sur l'interprétation de la mémoire chez Paul Ricoeur », *Revue de métaphysique et de morale*, n° 50, 2006, p. 19.

puisque « c'est bien la vocation des pierres de nous parler, rappeler un événement, porter une part de notre mémoire collective »¹¹. Il arrive cependant que cette mémoire, parfois partagée entre plusieurs groupes, soit mise en scène pour davantage exister et se distinguer. C'est ainsi que certaines associations juives de survivants, désireuses de s'extraire de « l'ensemble collectif que dessinait le souvenir de la déportation considéré comme un bloc »¹², organisent des pèlerinages afin que les familles des victimes se recueillent. Malgré ces individualités, les déportés – qu'ils l'aient été pour des raisons raciales, religieuses, politiques... – sont soudés par l'enfer des camps et, avec le sentiment d'être investis d'une mission, font le serment de « poursuivre la lutte contre le fascisme et de préserver les liens de solidarité noués dans la clandestinité »¹³ tout en portant à la connaissance de la population, en particulier des jeunes, leur expérience personnelle. Une démarche qui, pour les historiens Patrick Garcia et Jean Leduc, se révèle tout de suite essentielle.

Car, depuis la fin des années 1970, la France doit faire face à la montée du négationnisme. Des personnalités publiques comme Maurice Bardèche ou Robert Faurisson – enseignants à l'université – prétendent en effet que les chambres à gaz n'ont pas existé¹⁴, qu'elles ne sont qu'une « construction » au service d'un présumé complot mondial juif. De son côté, Jean-Marie Le Pen – président du Front national, parti d'extrême droite – déclare en 1987 que ces mêmes chambres à gaz sont « un point de détail de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale »¹⁵. Mais, pour avoir tenu ce discours, la première chambre civile du tribunal de Nanterre le constraint seulement à verser un franc de dommages et intérêts aux associations de déportés. Une peine symbolique qui l'amène à réitérer ses propos en 2015 et à être à nouveau condamné pour contestation de crime contre l'humanité en 2018. L'amende est cette fois de 30 000 euros¹⁶. Ces contre-vérités – qui ne touchent pas que la question juive – secouent la société française. Pour éviter leur diffusion mais aussi « intégrer des groupes mémoriels réclamant une place dans l'écriture d'un nouveau récit national »¹⁷, le gouvernement décide alors la mise en place de « lois mémorielles » dans les années 1990-2000. La loi Gayssot (13 juillet 1990) est chargée de réprimer le déni de génocide juif mais aussi les actes racistes, xénophobes et antisémites ; la loi du 29 janvier 2001

¹¹ Haïm Korsia, « Commémorer ou remémorer », *Infexions*, Paris, Armée de terre, n° 25, 2014, p. 93.

¹² Olivier Wieviorka, *La mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, éditions du Seuil, 2010, p. 124.

¹³ Olivier Lalieu, « L'invention du devoir de mémoire », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 69, 2001, p. 85.

¹⁴ Daniel Acke, « Révisionnisme et négationnisme », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, n° 122, 2016, p. 53-63.

¹⁵ INA, *Jean-Marie Le Pen en 1987 : « Les chambres à gaz sont un point de détail de l'histoire de la Deuxième Guerre mondiale »*, [en ligne], disponible sur <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/jean-marie-le-pen-detail-chambres-gaz-juif-nazi-shoah-holocauste> (consulté le 10 avril 2024).

¹⁶ Le Monde, *Jean-Marie Le Pen définitivement condamné pour ses propos sur les chambres à gaz*, publié le 27 mars 2018, [en ligne], disponible sur https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2018/03/27/jean-marie-le-pen-definitivement-condamne-pour-ses-propos-sur-les-chambres-a-gaz_5277072_1653578.html (consulté le 10 avril 2024).

¹⁷ Sébastien Ledoux, « Qui a inventé le devoir de mémoire ? », *L'Histoire*, n° 419, janvier 2016, p. 23.

reconnaît le génocide arménien de 1915 ; la loi Taubira (21 mai 2001) reconnaît la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité ; et enfin, la loi du 23 février 2005 porte « reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés »¹⁸. Mais l'article 4 de cette dernière obligeant les programmes scolaires à présenter « le rôle positif de la présence française outre-mer », il doit être modifié par décret¹⁹ en 2006 suite à une levée de boucliers d'historiens et d'enseignants considérant que ce n'est pas à la loi mais à la recherche d'écrire l'histoire. Car, en lui donnant une reconnaissance officielle, non seulement l'État impose sa vision des événements mais il intègre également cette mémoire au calendrier de ses commémorations, créant ainsi – au risque d'être sanctionné – une certaine « obligation de se souvenir ». Aussi, quand le Parlement s'accorde le 28 février 2012 pour punir d'un an de prison et de 45 000 euros d'amende toute personne contestant publiquement un génocide reconnu par la loi française²⁰, le Conseil constitutionnel s'oppose au Parlement, estimant que la liberté d'expression est bafouée.

Le philosophe Paul Ricoeur fut l'un des premiers à mettre en garde, dans les années 2000, contre les abus du devoir de mémoire. Conscient de sa possible instrumentalisation et du danger qu'il pouvait alors faire courir à la recherche historique, il lui préfère d'ailleurs le terme de « travail de mémoire » ainsi défini : se souvenir, oui, mais à condition de considérer les événements avec un certain recul. Dans sa foulée, des politologues, des journalistes et des historiens comme Georges Bensoussan comparent le devoir de mémoire à une « nouvelle religion civique »²¹. Ils lui reprochent également sa dimension juridique qui mène à la censure ou à l'autocensure, car « l'histoire du temps présent ne s'écrit pas sous l'autorité d'un juge, fût-ce au nom du devoir de mémoire des victimes, pour juger un criminel contre l'humanité »²². D'autres historiens – à l'image d'Antoine Prost – lui opposent alors le « devoir d'histoire » dont le but est d'établir les faits en toute objectivité.

Parallèlement à ces grands débats, les archives portant sur la période de la Seconde Guerre mondiale s'ouvrent progressivement afin de préserver et de renforcer l'image d'une Résistance au cœur des politiques mémorielles du gouvernement. Le décret du 19 novembre 1970 permet d'abord aux chercheurs de consulter les archives jusqu'en 1939. Puis, neuf ans plus tard, Valéry Giscard d'Estaing simplifie leur accès en rendant

¹⁸ Légifrance, *Loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés*, [en ligne], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT00000444898/> (consulté le 14 avril 2024).

¹⁹ Légifrance, *Décret n° 2006-160 du 15 février 2006 portant abrogation du deuxième alinéa de l'article 4 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés*, [en ligne], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGIARTI000006249373/2006-02-16#LEGIARTI000006249373> (consulté le 14 avril 2024).

²⁰ Conseil Constitutionnel, *Décision n° 2012-647 DC du 28 février 2012*, [en ligne], disponible sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2012/2012647DC.htm> (consulté le 20 avril 2024).

²¹ Georges Bensoussan, *Auschwitz en héritage ? D'un bon usage de la mémoire*, Paris, Mille et une nuits, 1998, p. 13.

²² Johann Michel, *Le devoir de mémoire*, Que sais-je ?, Paris, Humensis, 2018, p. 104.

les archives publiques librement communicables dès l'expiration du délai de trente ans. Toutefois, les archives des forces de l'ordre et de la justice restent toujours hors de portée. Il faut alors attendre 1997 et 2002 pour voir Lionel Jospin, Premier ministre, ouvrir par circulaire l'accès aux archives publiques de la période 1940-1945, puis accorder une dérogation générale pour les archives de la police et de la gendarmerie. Enfin, en 2015, François Hollande fait sauter les derniers verrous en rendant consultables, sans justificatifs ni dérogation, les dossiers judiciaires, en particulier ceux des cours de justice et chambres civiques ayant jugé les actes de collaboration à la Libération. Un accès qui renouvelle la recherche historique mais qui conforte également les acteurs du devoir de mémoire dans leur volonté d' « unir le passé au futur en [les] utilisant comme maillon »²³, plus que jamais convaincus que « les rituels républicains et historiques [...] sont le liant d'une Nation »²⁴...

1.2. Les commémorations, concrétisation du devoir de mémoire

En France, le verbe « commémorer » est sujet à de régulières controverses car nombreuses sont les personnes qui l'associent indifféremment – et donc le substituent – au verbe « célébrer ». Or, une différence, perceptible dès leur étymologie, existe. En effet, « commémorer » vient du latin *commemorare* et *memorae*, désignant respectivement les verbes « rappeler » et « évoquer » ; ainsi, commémorer signifie « rappeler le souvenir (d'une personne ou d'un événement) »²⁵. L'ancien secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants, Jean-Marie Bockel, précise que, « depuis l'établissement du régime républicain, à la fin du XIX^e siècle », il peut s'agir « [des] heures glorieuses [comme des] heures tragiques »²⁶. *A contrario*, le verbe « célébrer » est emprunté au latin *celebrare*, que nous pouvons traduire par « visiter en foule ». Jean Leclant, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ajoute qu'il permet de marquer « avec quelque solennité – mais pourquoi pas une certaine allégresse – un événement, qui peut être passé certes, mais aussi éventuellement présent »²⁷.

L'acte de commémorer est très répandu sous la V^e République mais c'est incontestablement dans les années 1990, période que l'académicien et historien Pierre

²³ Haïm Korsia, « Commémorer ou remémorer », *InfleXions*, Paris, Armée de terre, n° 25, 2014, p. 93.

²⁴ Maryline Crivello, « La commémoration comme spectacle vivant », *Chemins de mémoire*, [en ligne], disponible sur <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/index.php/fr/la-commemoration-comme-spectacle-vivant> (consulté le 20 avril 2024).

²⁵ Académie française [en ligne], disponible sur <https://www.academie-francaise.fr/commemorer-un-anniversaire> (consulté le 29 avril 2024).

²⁶ Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques, sous la présidence d'André Kaspi, [en ligne], disponible sur <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/084000707.pdf> (consulté le 13 mars 2024), p. 1.

²⁷ Jean Leclant, « Les célébrations nationales. Une institution culturelle », *Le débat*, n° 105, 1999, p. 185.

Nora qualifie « d'ère de commémorations », qu'il atteint son apogée. L'année 1994 concentre d'ailleurs à elle seule 47 anniversaires. Cette multiplication peut s'expliquer de deux façons : d'abord par le fait que le président de la République a le droit, depuis 1959, d'ajouter de nouvelles journées commémoratives et ensuite, parce que la règle des cinquantenaires et des centenaires n'est plus exclusive, les multiples ou sous-multiples envahissant progressivement le calendrier. Cet « acharnement commémoratif »²⁸ justifie en partie sa raison d'être par la disparition progressive et inévitable des acteurs de l'événement rappelé. Ainsi, si le 70^e anniversaire est bien souvent l'occasion ultime d'entendre leur témoignage et le 80^e celui d'honorer les derniers survivants, le 90^e anniversaire doit généralement se contenter de la voix des historiens et des acteurs mémoriels. Cette frénésie cependant interpelle. En 2007, l'ancien secrétaire d'État à la Défense et aux Anciens combattants, Alain Marleix, charge donc le professeur André Kaspi – accompagné d'une commission d'experts regroupant le monde combattant, des élus, des préfets, des enseignants, des journalistes, des responsables associatifs, des acteurs du tourisme et de la culture – de mener une mission de réflexion sur la question. Dans son rapport rendu un an plus tard, l'historien conclut que les commémorations publiques nationales sont trop nombreuses – 12, entre avril et décembre, honorant aussi bien Jean Moulin, les Justes, les Harkis que les morts de la guerre 14-18, d'Indochine, d'Algérie ou l'abolition de l'esclavage – et préconise de ne garder que trois dates (le 11 Novembre, le 8 Mai et le 14 Juillet), laissant les autres devenir des commémorations régionales ou locales²⁹. Une proposition qui suscite immédiatement la montée au créneau des communautés potentiellement « déclassées » ...

Depuis 1974, ces journées sont régulées par une délégation aux célébrations nationales. Et si elles intègrent aussi bien des événements que des personnalités – dont on peut commémorer la naissance, la mort ou seulement une action mémorable –, l'un et l'autre sont toujours perçus comme « fondateurs [de la] collectivité et de son identité »³⁰. Bien que la plupart des époques soient représentées, il y a une « nette préférence pour les XIX^e et XX^e siècles »³¹ qui, à eux seuls, représentent près de 67% des commémorations nationales pendant que l'époque moderne n'en affiche que 25%. Cet intérêt pour la période contemporaine est marqué par les cinq thématiques intégrées en 1999 pour les définir : les institutions et la vie politique, la littérature et les sciences humaines, les arts – dans lesquels nous trouvons les beaux-arts, la musique,

²⁸ Pierre Nora, « L'ère des commémorations », *Les lieux de mémoire*, Paris, Quarto-Gallimard, 1984-1992, volume III, p. 983.

²⁹ Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques, sous la présidence d'André Kaspi, [en ligne], disponible sur <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/084000707.pdf> (consulté le 13 mars 2024), p. 9.

³⁰ Étienne François, « Commémorer en Europe », *Infexions*, n° 25, 2014, p.73.

³¹ Sandrine Heiser, « Trente ans de "commémorations" nationales (1986-2015) », *La Gazette des archives*, n° 236, 2014, p. 39.

le cinéma –, les sciences et les techniques, puis, à partir des années 2000, l'économie et la société. Une fois la commémoration inscrite dans un thème, un cérémonial est mis en place, rythmé par des manifestations culturelles variées. Il peut s'agir d'expositions, de colloques, de concerts, de publications ou encore de spectacles vivants proposés au public et « inscrits dans des lieux, sociaux et géographiques, spécifiques »³². Ces projets sont en partie financés par l'État. À titre d'exemple, celui-ci a investi 17 millions d'euros en 2013 et 23,2 millions d'euros en 2014³³. En 2015, le budget baisse en revanche de 3,5% car l'année compte moins d'anniversaires. Cela suffit néanmoins à la France pour conserver son image de « pays de la mémoire »³⁴.

Le modèle traditionnel des commémorations s'articule autour de trois points : la France, la République et la Nation. Cette répartition tripartite fait des commémorations – outre leur fonction de remémorer et de réactualiser un événement – un vecteur devant « permettre une refondation de la communauté impliquée tout autant qu'une forte mobilisation populaire »³⁵, c'est-à-dire de fédérer la population autour de valeurs communes, républicaines (la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité et, de façon plus globale, la démocratie), patriotiques (l'héroïsme, le sacrifice, l'engagement, l'indépendance nationale, le devoir d'obéissance/désobéissance, la défense de la paix), et sociales (la réconciliation, la réhabilitation des victimes innocentes, le respect, la citoyenneté et les droits de l'homme)³⁶. Cette volonté de rassembler n'est pas nouvelle. Elle se rencontre déjà dans les dispositions fondamentales de la Constitution de 1791 – « Il sera établi des fêtes nationales pour conserver le souvenir de la Révolution française, entretenir la fraternité entre les citoyens, et les attacher à la Constitution, à la Patrie et aux lois »³⁷ –, puis dans les lois constitutionnelles de 1875, lesquelles sont le point de départ d'une politique mémorielle de guerre destinée à « cimenter la nation et à républicaniser en profondeur le pays »³⁸. Dans son discours prononcé à l'occasion de l'inauguration du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale, l'ancien président de la République, François Hollande, définit également la pratique comme un moyen de « renouveler le patriotisme, celui qui unit, celui qui rassemble, qui n'écarte personne au-delà des parcours, des croyances, des origines, et des couleurs de

³² Sylvain Antichan, Sarah Gensburger, Jeanne Teboul, « La commémoration en pratique : les liens sociaux du rapport au passé », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 121-122, 2016, p. 6.

³³ Ministère de la Défense, projet de loi de finances, [en ligne], disponible sur https://web.archive.org/web/20140328225536/http://www.defense.gouv.fr/content/download/221953/2470578/file/PLF_2014.pdf (consulté le 6 mars 2024).

³⁴ Pierre Nora, *op. cit.*, p. 999.

³⁵ Rémi Dalisson, « Naissance et évolution d'une politique mémorielle en France », *Chemins de mémoire*, [en ligne], disponible sur <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/naissance-et-evolution-dune-politique-memorielle-en-france> (consulté le 3 avril 2024).

³⁶ Rapport de la commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques, sous la présidence d'André Kaspi, [en ligne], disponible sur <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/084000707.pdf> (consulté le 13 mars 2024), p. 36.

³⁷ Constitution de 1791, [en ligne], disponible sur <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-de-1791> (consulté le 7 mai 2024).

³⁸ Rémi Dalisson, « Naissance et évolution d'une politique mémorielle en France », *Chemins de mémoire*, [en ligne], disponible sur <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/naissance-et-evolution-dune-politique-memorielle-en-france> (consulté le 3 avril 2024).

peau »³⁹. Ainsi, l'ambition est-elle de générer ou d'entretenir un sentiment d'appartenance commune grâce à une histoire partagée et de faire de cette dernière un élément d'identité. Le sentiment de patriotisme, né de cette mémoire nationale, permet dès lors de s'intégrer dans la société pendant que la notion de citoyenneté œuvre au vivre ensemble.

Il semble toutefois que l'objectif des commémorations soit aujourd'hui plus difficile à atteindre car résonnant dans une société moins touchée par la guerre et pour laquelle aucun « événement [...] n'est intégrable de plein droit à une mémoire nationale unitaire »⁴⁰. Sans compter que certains conflits armés extérieurs divisent la population comme l'ont démontré encore récemment les opérations militaires d'Israël dans la bande de Gaza, à l'origine d'une multiplication des actes antisémites sur le sol français. En effet, si la Première Guerre mondiale, guerre patriotique par excellence, demeure un événement « rassembleur » pour avoir mobilisé l'ensemble de la Nation et n'avoir de fait épargné aucune commune, la Seconde Guerre mondiale – à l'instar de la guerre d'Algérie – est son contraire, pour avoir majoritairement tenu les Français « en dehors du conflit »⁴¹ et conduit à des combats fratricides entre deux minorités : résistants et défenseurs de la République d'un côté, partisans d'un régime autoritaire/totalitaire et collaborateurs d'un autre. Même le camp des vainqueurs, confronté à la Guerre froide dès 1947, se voit bientôt traversé par d'innombrables fractures. Comment dans ces conditions se rassembler autour d'une date nationale commémorative de la Libération du territoire, sachant, de surcroît, que cette dernière n'a pas eu lieu partout en même temps ? Pour remédier à toutes ces tensions, le président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, supprime donc en 1975 la journée du 8 Mai – le 9 Mai pour les Russes – commémorant la capitulation de l'Allemagne nazie, avant, sous la pression des associations d'anciens combattants, de faire machine arrière et de reconnaître « une diversification des expériences historiques comme des sens à leur donner collectivement »⁴². Enfin, instituées par textes législatifs, ces journées nationales sont considérées par le ministère des Armées – en charge des commémorations – comme « une expression du devoir de mémoire envers ceux qui ont mérité la reconnaissance de la Nation »⁴³. Elles portent donc en elles une dimension politique pas toujours propice à l'union. Ainsi, dans les années 1980, les partis de droite opposent des « contre-commémorations » aux commémorations nationales taxées d'être « de

³⁹ François Hollande, discours prononcé le 7 novembre 2013 à Paris, [en ligne], disponible sur <https://www.vie-publique.fr/discours/189494-francois-hollande-07112013-commemorations-centenaire1ere-guerre-mondiale> (consulté le 17 avril 2024).

⁴⁰ Pierre Nora, *op. cit.*, p. 985.

⁴¹ « La mémoire de 14-18 vient d'en bas », interview d'Antoine Prost réalisé par Véronique Soulé, *Libération*, 25 janvier 2013, [en ligne], disponible sur http://www.liberation.fr/politiques/2013/01/25/la-memoire-de-14-18-vient-d-en-bas_876857 (consulté le 17 avril 2024).

⁴² Rémi Dalisson, « Naissance et évolution d'une politique mémorielle en France », *Chemins de mémoire*, [en ligne], disponible sur <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/naissance-et-evolution-dune-politique-memorielle-en-france> (consulté le 3 avril 2024).

⁴³ *Ibid.*

gauche », faisant dès lors de ces anniversaires un symbole des clivages politiques existants.

Avec cette mainmise politique, il n'est plus seulement question d'histoire. Le public s'accorde d'ailleurs à penser que les commémorations, loin d'être objectives, donnent surtout à voir les temps présents et à dessiner ceux à venir. À cet égard, des changements se font jour dans la pratique avec, en particulier, une présence plus discrète de l'État. Mais la forme des commémorations est elle-même bousculée, fragmentée en une multitude d'initiatives disséminées sur tout le territoire français et générant parfois, à l'exemple des plages du débarquement en Normandie, un « tourisme de mémoire ». Même si les temps sont toujours aux stèles, aux plaques, aux processions et aux participations scolaires, l'esprit commémoratif comme ciment d'une identité collective s'exprime plutôt à travers la télévision, des musées, des associations ou via des productions théâtrales et musicales, des expositions et des colloques. Qu'il soit généalogiste, reconstituteur d'événements historiques, passeur de mémoire, militant politique, membre d'une association – majoritairement d'anciens combattants – ou d'une institution publique veillant sur les lieux de mémoire, chacun peut en outre participer en mettant en avant son projet. Autant de mutations révélatrices de l'évolution de la société et qui n'échappent pas aux chercheurs contemporains. Ainsi, en 1994, l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP), ex-Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, s'associe au Centre national de recherche scientifique (CNRS) et à la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) pour mener conjointement une enquête sur *La France des années quatre-vingt au miroir de la commémoration*. Une réponse à ce que constatait et préconisait déjà à demi-mot Jean-Noël Jeanneney en 1990 : « Sans jouer à l'excès de l'effet de miroir, on ne peut douter que la façon dont s'est préparé et déroulé le Bicentenaire [de la Révolution française] informera précieusement, à l'avenir, au-delà de lui-même, sur l'état de la société, de la politique et de la culture françaises à la fin du XX^e siècle. »⁴⁴

2. Les archives et les commémorations

Archives et commémorations sont indissociables. Les anniversaires sont d'abord placés sous la houlette des Archives de France, organisme d'État, avant de glisser entre les mains de l'Institut de France après les polémiques autour du cinquantenaire de la mort de Louis-Ferdinand Céline et des 150 ans de la naissance de Charles Maurras. Mais quel que soit le personnage, l'événement ou le conflit célébrés – en particulier le centenaire de la Première Guerre mondiale –, ils sont toujours l'occasion de faire

⁴⁴ Jean-Noël Jeanneney, *Rapport du président de la Mission du Bicentenaire au président de la République sur les activités de cet organisme et les dimensions de la célébration*, Paris, La Documentation française, mars 1990, p. 187.

fonctionner à plein les pratiques archivistiques et de muer l'institution en un participant incontournable.

2.1. Les commémorations sous l'égide des Archives de France

Les Archives de France désignent une entité administrative à la tête du réseau archivistique français dont les missions consistent à « gérer ou [...] à contrôler les archives publiques qui constituent la mémoire de la nation et une part essentielle de son patrimoine historique, [et] à sauvegarder les archives privées présentant du point de vue de l'histoire, un intérêt public »⁴⁵. De fait, les Archives nationales se retrouvent placées sous son autorité tout comme la Délégation aux célébrations nationales « qui est chargée du suivi et de la coordination des actions entreprises »⁴⁶ dans ce cadre.

Quand et comment les commémorations sont-elles passées sous l'égide des Archives de France ? Philippe-Georges Richard, délégué aux Commémorations nationales au ministère de la Culture et de la Communication, considère que les commémorations du bicentenaire de la naissance de Napoléon Bonaparte de 1969 sont le point de départ des pratiques commémoratives actuelles. Revenant lui aussi sur l'événement, le professeur et égyptologue Jean Leclant⁴⁷ explique que ces dernières, par leur ampleur et leur succès populaire, ont amené le ministre en charge des Affaires culturelles qui est alors Maurice Druon, à créer en 1974 l'Association française pour les célébrations nationales (AFCN). « [...] Placée sous l'autorité d'un président remplissant pour le compte de l'État la fonction de délégué général aux célébrations nationales »⁴⁸, la Délégation n'organise aucune célébration mais a pour but d'« aider à la réalisation des fêtes, des commémorations et des manifestations de prestige national de toute nature retenues par le gouvernement »⁴⁹. En 1979, le ministre Jean-Philippe Lecat la rattache officiellement aux Archives de France et en confie la présidence au chartiste et historien

⁴⁵ FranceArchives, « Culture ; Direction des Archives de France ; Directeur et services rattachés (1944-1993), [en ligne], disponible sur <https://francearchives.gouv.fr/findingaid/e67fee4c4eec5c1526c16d6514d66bb5d8ad6b92> (consulté le 1^{er} mars 2024).

⁴⁶ Martine de Boisdeffre, « Administration et archives aujourd'hui », *Revue française d'administration publique*, n° 102, 2002, p. 278.

⁴⁷ Jean Leclant, « Les célébrations nationales. Une institution culturelle », *Le Débat*, n° 105, 1993, p. 185-187.

⁴⁸ Philippe-Georges Richard, « Les commémorations nationales : une mission du ministère de la Culture et de la Communication », *La Gazette des archives*, n° 236, 2014, p. 18.

⁴⁹ Ministère de la Culture, « Maurice Druon », [en ligne], disponible sur <https://www.culture.gouv.fr/es/Conocernos/Descubrir-el-ministerio/hiestoria-del-ministerio/Los-ministros/Maurice-Druon> (consulté le 4 mai 2024).

Jean Favier⁵⁰, lequel nomme Élisabeth Pauly, conservatrice archiviste-paléographe, à la tête du service des Célébrations nationales.

Dès lors, les deux structures, AFCN et Archives de France, deviennent indissociables même si l'AFCN continue d'exister en tant que telle jusqu'en 1998, date à laquelle elle est remplacée par le Haut comité des Célébrations nationales⁵¹. Ce dernier est placé, par arrêté ministériel, sous la houlette du Service interministériel des archives de France (SIAF), service patrimonial du ministère de la Culture. Bien que les commémorations soient liées à l'État, ce dernier délègue la mission « d'établir et de piloter les célébrations (puis "commémorations") annuelles »⁵² à un comité scientifique mandaté pour trois ans. Constitué de douze représentants issus de différents secteurs – historiens, écrivains, artistes, scientifiques et ingénieurs –, il n'a cependant qu'une relative liberté décisionnelle car il doit rassembler la nation autour des valeurs de la République. Malgré tout, ses membres « travaill[ent] pour l'intérêt général » et ont le sentiment d'avoir « une utilité sociale »⁵³. Leur rôle est en effet de conseiller les porteurs de projets, de valoriser les actions, de diffuser l'information et de coordonner si besoin les initiatives. À partir de 1986, le comité diffuse chaque année un annuaire des anniversaires et une liste des personnages ou événements méritant d'être commémorés. Une fois l'inventaire établi, des spécialistes sont chargés de rédiger des notices informatives pour chaque nom et date. L'étude des annuaires parus entre 1986 et 1993 a permis à Thierry Gasnier de faire émerger les critères de sélection des événements commémorables. Si les décades semblent emporter l'adhésion, il note la présence de « figures obligées du répertoire "classique" de la commémoration nationale tels les grands événements de l'histoire politique et militaire [...] qui sont des grands moments de la formation de la nation française »⁵⁴. Il regrette toutefois l'absence d'anniversaires « à forte charge de mémoire : la collaboration, le génocide des juifs ou la guerre d'Algérie [...] », absence qui donne une image parcellaire, « pacifié[e], [et] irénique, de la mémoire de la France »⁵⁵.

C'est cette dimension « œcuménique » qui va conduire l'association, en 2011, à délaisser le terme de « célébration » jugé trop mélioratif et controversé, pour celui de « commémoration ». En effet, la proposition de célébration, en 2011, des cinquante ans

⁵⁰ En accédant à cette fonction, Jean Favier devient non seulement directeur général des Archives de France mais aussi directeur des Archives nationales. Le cumul des deux fonctions disparaît lorsque les Archives nationales deviennent un Service à compétence nationale (SCN).

⁵¹ Légifrance, *Arrêté du 23 septembre 1998 portant création d'un Haut Comité des commémorations nationales auprès du ministre chargé de la culture*, [en ligne], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000740688> (consulté le 4 mai 2024). Jean Leclant en sera le président de 1998 à 2008.

⁵² « Célébrations et commémorations nationales en France depuis 1970 », [en ligne], <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/celebrations-et-commemorations-nationales-en-france-depuis-1970/> (consulté le 4 mai 2024).

⁵³ Antoine Dandre, *Archives et enjeux mémoiriels : la polémique Charles Maurras (26 janvier – 21 mars 2018)*, mémoire de master sciences de l'information et des bibliothèques, Université de Lyon, 2019, p. 93.

⁵⁴ Thierry Gasnier, « La France commémorante. Les célébrations nationales (1986-1993) », *Le Débat*, n° 78, 1994, p. 86.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 92.

de la mort de l'écrivain Louis-Ferdinand Céline, écrivain unanimement reconnu pour son génie littéraire mais antisémite notoire, suscite un tollé national. Frédéric Mitterrand, alors ministre de la Culture, cède sous la pression médiatique et retire le nom de l'écrivain du *Livre des célébrations*. Si le débat autour de Céline a amené au changement terminologique, ce dernier ne garantit aucunement le consensus puisque les commémorations peuvent aussi être « sujettes à [...] polémiques ».⁵⁶ Preuve en est, le scandale, autrement dénommé « affaire Maurras », qui entraîne en 2018 la démission de la quasi-totalité des membres du Haut comité aux commémorations nationales. Revenons en quelques mots sur l'affaire : suite à la proposition de commémorer la naissance de Charles Maurras, plusieurs associations antiracistes – et même le délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme – font entendre leurs protestations. Les réseaux sociaux s'emparent de la polémique et contraignent Françoise Nyssen, ministre de la Culture, à clore le débat⁵⁷ en censurant arbitrairement le *Livre des commémorations nationales* de 2018. Tous les annuaires commémoratifs comportant le nom de Maurras sont alors envoyés au pilon, obligeant le Haut comité à les rééditer sans le nom de l'écrivain antisémite et antirépublicain.

Cette affaire marque la fin de l'implication des services d'archives dans le Haut comité des commémorations et oblige la ministre à lancer une réflexion sur le devenir dudit comité. En 2021, ce dernier est remplacé par France Mémoire qui est un service de l'Institut de France, organisme financièrement autonome et non soumis aux décisions étatiques. Sa principale mission est de « proposer des contenus en ligne et des événements culturels à l'occasion des anniversaires marquants de l'histoire de France (cinquantenaires et centenaires). [...] Pour accomplir cette mission nationale, France Mémoire bénéficie des compétences des membres des cinq académies qui composent l'Institut et couvrent l'ensemble des savoirs et des arts. Il sollicite des spécialistes [...] » et est « ouvert au débat historique »⁵⁸. Enfin, « chaque anniversaire est accompagné d'un dossier en ligne proposant : des articles, des podcasts, des galeries d'images, des ressources variées, des actualités »⁵⁹.

Malgré toutes ces controverses et ces rebondissements, les services d'archives demeurent les acteurs privilégiés des commémorations et trouvent leur place dans les missions telle la Mission du Centenaire. Lancée en 2012 par le gouvernement qui entend préparer le centenaire de la Première Guerre mondiale, cette dernière poursuit

⁵⁶ Antoine Dandre, *Archives et enjeux mémoiriels : la polémique Charles Maurras (26 janvier – 21 mars 2018)*, mémoire de master sciences de l'information et des bibliothèques, Université de Lyon, 2019, p. 20.

⁵⁷ France Info, *Françoise Nyssen retire Maurras des commémorations officielles*, 28 janvier 2018, [en ligne], disponible sur https://www.francetvinfo.fr/culture/livres/francoise-nyssen-retire-maurras-des-commemorations-officielles_3294853.html (consulté le 5 mai 2024).

⁵⁸ Institut de France, « Le service des anniversaires et des commémorations historiques », [en ligne], disponible sur <https://www.institutdefrance.fr/actualites/creation-de-france-memoire-le-service-des-anniversaires-et-commemorations-historiques/> (consulté le 22 avril 2024).

⁵⁹ Institut de France, « France Mémoire dévoile son calendrier 2022 », [en ligne], disponible sur <https://www.institutdefrance.fr/actualites/france-memoire-devoile-son-calendrier-2022/> (consulté le 30 avril 2024).

trois objectifs majeurs : organiser les grandes dates du programme commémoratif, coordonner et soutenir les initiatives publiques et privées avec le label et le programme officiel, informer le public sur les préparatifs tout en lui apportant des connaissances via le portail *centenaire.org*. Kader Arif, ministre délégué auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens combattants, coordonne ce groupe d'intérêt public (GIP) qui compte 16 membres fondateurs⁶⁰ parmi lesquels on compte sept ministères, mais aussi l'Association « Le Souvenir français », l'Association des maires de France (AMF), l'Institut de France, le Musée des Armées ou encore l'Office national des Anciens combattants (ONAC). Environ 104 comités départementaux du Centenaire (CDC) placés sous l'autorité des préfets et 32 comités académiques du Centenaire (CAC) dépendants de l'Éducation nationale, voient le jour. Ces comités coordonnent et promeuvent l'ensemble des projets commémoratifs de chaque département ou académie. Un conseil scientifique, présidé par l'universitaire Antoine Prost, est mis en place pour « formuler des avis et des recommandations sur les orientations et le contenu du programme commémoratif du Centenaire » mais également « [pour] expertiser les différents projets qui lui sont soumis en vue d'obtenir le "label Centenaire" »⁶¹. Il compte parmi ses membres des historiens et chercheurs spécialistes de la période mais aussi de très nombreux archivistes qui travaillent main dans la main avec les différents comités. Ainsi, pas moins de 1 000 projets sur plus de 1 500 dossiers instruits obtiennent la labellisation, soit 500 projets culturels, 180 pédagogiques, 100 cycles commémoratifs regroupant plusieurs disciplines, 80 scientifiques, 100 internationaux, 25 de valorisation touristique et enfin 15 numériques. Le label est attribué aux projets « les plus innovants » et « les plus structurants pour les territoires »⁶². S'il est un gage de qualité pour la population, il est surtout la garantie d'une plus grande visibilité car les projets labellisés figurent sur le programme officiel des commémorations du Centenaire et peuvent bénéficier d'une aide financière non négligeable. En effet, la subvention accordée par la Mission du Centenaire peut atteindre jusqu'à 40% du budget total⁶³ du projet.

Si la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale a largement fait parler d'elle, il ne faut pas oublier que 2014 a aussi été le témoin d'une autre mission d'envergure, celle du « 70^e anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la

⁶⁰ Légifrance, « Arrêté du 5 avril 2012 portant approbation du groupement d'intérêt public « Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale - 1914-2018 », [en ligne], disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000025668969> (consulté le 30 avril 2024).

⁶¹ Muriel Gremillet, *Dossier de presse. Centenaire de la Première Guerre mondiale*, [en ligne], disponible sur https://archives.tarn.fr/fileadmin/mediatheque/Archives_departementales/Documents/EtVosArchives/Grand_eCollecte_Guerre14-18_DossierPresse.pdf (consulté le 4 mai 2024), p. 5.

⁶² *Ibid*, p. 11.

⁶³ Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, *Fiche pour les porteurs de projet ayant obtenu le label « Centenaire » dans le cadre des comités départementaux du Centenaire*, [en ligne], disponible sur <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/content/download/11592/78259/file/Fiche> (consulté le 5 mai 2024). Sept millions d'euros sont attribués à la Mission du Centenaire.

libération de la France et de la victoire sur le nazisme »⁶⁴. Après avoir défini quatre thématiques nationales – « Hommage aux survivants, rappel des valeurs qui ont été défendues ; conséquences sur la construction européenne et renforcement des valeurs démocratiques ; valorisation des territoires de mémoire »⁶⁵ –, elle invitait les participants à faire homologuer leurs projets et proposait de subventionner à hauteur de 25% du financement total⁶⁶ les projets labellisés.

2.2. Les pratiques archivistiques au service des commémorations

Les commémorations suscitent souvent « de multiples actions mémorielles à l'initiative d'organismes institutionnels, de collectivités territoriales, d'associations, d'entreprises privées et de particuliers, qui solliciteront un soutien de leurs projets auprès d'institutions publiques et privées, et particulièrement auprès de l'État »⁶⁷. De fait, les services d'archives, de par la richesse de leurs fonds documentaires, de leur tropisme vers l'histoire, mais aussi de par leurs compétences techniques et scientifiques, deviennent l'interlocuteur privilégié de ces porteurs de projets.

En effet, leur mission première est de mettre à disposition les documents collectés et classés qu'ils conservent en leur sein. Les archivistes vont donc effectuer des recherches dans leurs fonds, voire dépouiller leurs arriérés, pour répondre à la demande. Il s'agit là d'un travail monumental les obligeant parfois à compulser des dizaines de mètres linéaires de papiers. Aussi, pour mener plus rapidement leur quête et extraire les documents les plus intéressants – si possible inédits – ils s'appuient sur le répertoire détaillé. Les fonds non classés leur donnent quant à eux l'occasion d'un premier sondage, voire d'une première prise en charge.

Toutefois, la collaboration des Archives ne se limite pas au prêt de documents. Les archivistes s'appuient également sur des techniques parmi lesquelles l'annotation collaborative de documents numérisés. Cette dernière permet non seulement à tout un chacun d'annoter des documents en ligne, de les commenter et de reporter des informations pour les restituer sur un formulaire mais également de signaler les

⁶⁴ Circulaire du 8 novembre 2013, « relative à la procédure de soutien des actions commémoratives du cycle mémoriel du 70^e anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme », [en ligne], disponible sur <https://www.somme.gouv.fr/contenu/telechargement/9142/55703/file/Circulaire%20du%208%20novembre%202013-1.pdf> (consulté le 23 avril 2024).

⁶⁵ Circulaire du 8 novembre 2013, « relative à la procédure de soutien des actions commémoratives du cycle mémoriel du 70^e anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme », [en ligne], disponible sur <https://www.somme.gouv.fr/contenu/telechargement/9142/55703/file/Circulaire%20du%208%20novembre%202013-1.pdf> (consulté le 23 avril 2024).

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Préfet de la Somme, *Appel à projet « 70^{ème} anniversaire de la Libération »*, 2014, [en ligne], disponible sur <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Defense/Appel-a-projets-70eme-anniversaire-de-la-Liberation> (consulté le 27 mars 2024).

erreurs. Cette technique repose sur le bénévolat et sur l'envie des gens de partager leurs connaissances, leurs documents ou leurs témoignages tout en participant à l'édification d'une mémoire collective. Elle enrichit en outre la base de données, affine les connaissances historiques et statistiques de la période visée et rend possibles les recherches croisées. Lors du centenaire de la Première Guerre mondiale, le site *Mémoire des hommes*, créé fin 2003, a ainsi proposé un programme d'annotation collaborative. Le 7 novembre 2013, le Président de la République François Hollande a inauguré une nouvelle version du site qui, pour l'occasion, a été étoffé des « historiques des unités engagées dans la Grande Guerre, de la base Sépultures de guerre ainsi que de la "Collection du ministère" de la Défense. Les fiches des "Morts pour la France" de la Première Guerre mondiale [ont alors été] ouvertes à l'indexation collaborative »⁶⁸. Cette dernière a pris fin le 30 avril 2018 et le 22 janvier 2019, tous les fichiers des « Morts pour la France » étaient téléchargeables, offrant une base de données notablement élargie.

Outre l'annotation collective, d'autres méthodes, normes et standards archivistiques ont été repris par les porteurs de projets mémoriels ou commémoratifs. Ces derniers, soucieux de partager de manière fiable leurs données, souhaitent offrir à des portails ou agrégateurs tels que *France Archives*⁶⁹, la possibilité d'accéder aisément aux ressources. L'interopérabilité est l'un de ces procédés. L'*International Image Interoperability Framework* (IIIF) « présente plusieurs avantages, pour les institutions comme pour les usagers, en matière de gestion, de visualisation, de valorisation et de partage des images »⁷⁰. En s'appuyant non pas sur un logiciel spécifique mais sur des « interfaces de programmation applicative (Application Programming Interface) permettant à des logiciels distincts de communiquer entre eux »⁷¹, elle facilite le « décloisonnement numérique » et accroît la coopération entre « les institutions détentrices de médias ». L'autre atout majeur est que les documents ainsi partagés sont accompagnés « de métadonnées de structure, de contexte et de licence » permettant de « remonter vers [l'] organisme de conservation »⁷². Utilisée depuis longtemps dans les bibliothèques, IIIF tend à se généraliser dans les services d'archives

⁶⁸ FranceArchives, « Historique », [en ligne], disponible sur <https://www.memoiredeshommes.sqa.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=5&titre=historique> (consulté le 1^{er} mai 2024).

⁶⁹ FranceArchives a été créé en mars 2017 pour « offrir à tous un accès simplifié aux archives référencées dispersées sur tout le territoire, entre différents services nationaux et territoriaux, publics ou privés et de statuts juridiques variés. ». FranceArchives, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.gouv.fr/fr/section/267940203> (consulté le 28 mars 2024).

⁷⁰ FranceArchives, « Interopérabilité des images : IIIF », 22 mars 2024, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/705250527> (consulté le 1^{er} mai 2024).

⁷¹ *Ibid.*

⁷² *Ibid.*

et est actuellement disponible dans huit sites départementaux, un site municipal et un site de communauté d'agglomérations⁷³.

Conjointement à l'interopérabilité, d'autres pratiques archivistiques sont adoptées par le web mémoriel, à l'exemple de l'encodage. Reprenons l'exemple du site *Mémoire des hommes* qui propose des documents numérisés issus de fonds conservés par le ministère des Armées. Pour répondre aux usages du web et prendre en compte les enjeux mémoriels dans lesquels il s'inscrit, le site a été obligé de s'adapter pour les commémorations de 2014. Les inventaires de recherche ont été encodés en XML-EAD – l'EAD est « un format basé sur le langage XML qui permet de structurer des descriptions de manuscrits ou de documents d'archives »⁷⁴ –, des liens pérennes en « ark » ont été proposés pour l'identification et l'utilisation des sources, et un entrepôt de moissonnage OAI-PMH (*Open Archives Initiative – Protocol for Metadata Harvesting*) a été mis en place pour diffuser les données collectées à destination d'autres portails documentaires numériques. Ces pratiques sont un gage de sérieux et de qualité pour les chercheurs et les internautes. Le lien « ark » garantit par exemple que les informations ne se perdent pas, même en cas de suppression de la page Internet. Enfin, la numérisation et la mise en ligne de documents d'archives sur des sites tels que *Mémoire des Hommes* participent à la politique de protection des documents originaux et facilitent la valorisation des fonds par le biais d'expositions virtuelles. Toujours dans un souci de valorisation, les services d'archives éditent régulièrement des productions scientifiques, des inventaires, des guides de sources – tel celui édité par les Archives de la préfecture de Police de Paris sur Missak Manouchian à l'occasion de son entrée au Panthéon –, des catalogues d'intérêt national, régional, départemental ou municipal. Ces travaux, recensés sur la data – plateforme de données ouvertes du ministère de la Culture – sont classés par région et mis à disposition de tous.

Que ce soit au niveau des fonds ou des savoir-faire, il semble dès lors évident que les services d'archives sont des « serviteurs » incontournables des commémorations, parfois en tant qu'acteurs à part entière. En effet, ils créent des partenariats avec des institutions (telles que la Bibliothèque nationale de France), sollicitent les associations d'anciens combattants (tel l'ONAC-VG) ou se rapprochent de sociétés savantes locales pour créer une véritable toile d'araignée qui rassemble toutes ces énergies au seul service du projet mémoriel et commémoratif.

Par ailleurs, dans le cadre du centenaire de la Première Guerre mondiale, un partage inédit des bases de données issues des Archives nationales et départementales a vu le

⁷³ FranceArchives, « IIIF, un outil pour visualiser les archives numérisées sur FranceArchives », 23 mai 2024, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/714850036> (consulté le 24 mai 2024). Il s'agit des archives départementales de l'Aisne, Haute-Garonne, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Deux-Sèvres, Vienne, Yonne, Val-d'Oise ; des archives municipales de Dieppe ; des archives de la communauté d'agglomération de Loire-Forez.

⁷⁴ Sandrine Aufray, « Le site *Mémoire des hommes* et ses évolutions : entre mémoire et histoire », *La Gazette des archives*, n°236, 2014, p. 80.

jour. Le *Grand Mémorial*, créé par les Archives de France, en est l'exemple le plus abouti. Il s'appuie sur les registres matricules numérisés et indexés par le ministère des Affaires étrangères, sur les Archives nationales de l'outre-mer, les archives départementales et la base des « Morts pour la France » 14-18. Aujourd'hui, il est considéré comme le point d'accès centralisé des registres matricule des poilus. Toujours dans l'idée d'un site agrégateur, nous retrouvons *Mémoire des hommes* qui, sous l'impulsion de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des Archives (DMPA), s'ouvre à d'autres bases pour « constituer une base de données informatique regroupant tous les noms des soldats tués durant la Première Guerre mondiale »⁷⁵. Soucieux de fournir des données sur les autres conflits, le site propose à ses internautes des « bases [d'informations] à visées mémorielles »⁷⁶ concernant, outre la guerre 1939-1945, la guerre d'Indochine ou encore la guerre d'Algérie. Le site *The World Remembers*, « premier projet commémoratif mondial »⁷⁷ né à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, s'appuie de son côté sur les archives de plusieurs pays. Collaboratif, il entend recenser le nom des soldats tombés aux combats et honorer chaque mort de la Première Guerre mondiale en inscrivant son nom sur un cairn. De même, *Europeana 1914-1918*, né en 2011 en Allemagne, est une plateforme de partage de documents numérisés accessible aux 11 pays européens contributeurs, parmi lesquels la France, le Royaume-Uni, l'Italie, la Roumanie et la Belgique. Enfin, le site sur la Seconde Guerre mondiale *70e.fr*, créé et géré depuis 2014 par le ministère de la Défense via la DMPA, informe sur les actions culturelles homologuées à l'occasion du 70^e anniversaire et met à disposition une masse conséquente de documents (archives, photos et vidéos). Ces dernières proviennent des fonds de l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD), de fondations de la mémoire et de musées en partenariat avec les Archives de France et les Archives nationales. Tous ces sites dont l'objectif est de commémorer les guerres et de constituer des bases de données mémorielles, ont gagné en notoriété et en crédibilité en créant des liens pérennes avec des institutions et des services d'archives. Leurs actions s'intègrent dès lors pleinement dans le devoir de mémoire.

Pour autant, les services d'archives ne se contentent pas d'être des facilitateurs et des intermédiaires dans le cadre des commémorations : ils font aussi des propositions et, à l'aune de leurs fonds et de l'histoire de leur territoire, impulsent leurs propres projets commémoratifs. Aussi sont-ils nombreux à se saisir de ces célébrations pour organiser des manifestations complémentaires qui viennent renforcer la politique

⁷⁵ Sandrine Aufray, « Le site *Mémoire des hommes* et ses évolutions : entre mémoire et histoire », *La Gazette des archives*, n°236, 2014, p. 72.

⁷⁶ Mémoire des hommes, *Conflits et opérations. Seconde Guerre mondiale*, [en ligne], disponible sur <https://www.memoiredeshommes.sqa.defense.gouv.fr/fr/article.php%3Flarub%3D11%26titre%3Dseconde-guerre-mondiale> (consulté le 29 avril 2024).

⁷⁷ *The World Remembers*, [en ligne], disponible sur <https://lemondesesouvient.ca/a-propos-de-nous> (consulté le 21 avril 2024).

mémorielle. En 2012, à l'occasion du 50^e anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, les AD 47 optent par exemple pour une exposition, suivie d'une publication, sur *Le Lot-et-Garonne au cœur des accords d'Évian*. En 2013, les Archives nationales, l'École nationale des chartes et les archives départementales des Yvelines créent, à l'initiative de l'université de Cergy-Pontoise, une plateforme de transcription collaborative de testaments de poilus à partir d'archives notariales publiques⁷⁸. Toujours sur le Web, le projet collaboratif *1 jour - 1 poilu* (17 novembre 2013 - 30 avril 2018), lancé sur Twitter par Jean-Michel Gilot, convie le public à indexer les fichiers des soldats morts pour la France en créant quotidiennement une fiche sur un militaire. Le bilan s'avère très positif puisque le premier Mémorial numérique compte aujourd'hui près de 1 422 776 fiches indexées – soit la totalité de la base Mémoire des Hommes Défense – et que les visites de sites collaboratifs et archivistiques ont notablement augmenté.

Au final, si les services d'archives transmettent l'histoire nationale et locale, elles partagent également leurs pratiques professionnelles. Les sites mémoriels en partenariat avec les archives deviennent des sites de référence car « réservoir de données »⁷⁹ utilisables par tout un chacun. Sandrine Aufray, archiviste de l'Agence française de développement mais anciennement en poste au Service historique de la Défense (SHD), ajoute que ces sites sont des « vecteur[s] d'une politique patrimoniale de numérisation » et « un soutien naturel en ces temps de commémorations »⁸⁰. En outre, en œuvrant « en étroite collaboration avec les collectivités locales, les associations d'anciens combattants, et les fondations de mémoire »⁸¹, elles sont le ciment de la mémoire collective.

3. L'apport des commémorations aux archives

Si la contribution des archives aux commémorations semble, de par leur raison d'être, incontournable, qu'en est-il de l'inverse ? Que retirent-elles de leur engagement ? Les collectes orchestrées à ces occasions – telle la Grande Collecte 14-18 – ont assurément complété leurs fonds mais l'éclairage médiatique qui les accompagne a également modifié, aux yeux du public, l'image de l'institution et de ses missions. Une image de gardien qui préserve sans enfermer, qui transmet sans figer, au service d'une mémoire vivante et commune à tous.

⁷⁸ Pauline Charbonnier, Mélisa Locatelli, Christine Nougaret, « Le projet participatif Testaments de poilus : entre programme scientifique et opération de médiation », *La Gazette des archives*, n°258, 2020, p. 107-120.

⁷⁹ Sandrine Aufray, « Le site *Mémoire des hommes* et ses évolutions : entre mémoire et histoire », *La Gazette des archives*, n°236, 2014, p. 83.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Ministère des Armées, *Direction de la mémoire, de la culture et des archives*, [en ligne], disponible sur <https://www.defense.gouv.fr/sga/nous-connaître/organisation-du-sga/directions/direction-mémoire-culture-archives> (consulté le 20 mars 2024).

3.1. Les archives enrichissent leurs fonds ... et leur image !

Un homme d'âge incertain – avec une longue barbe grise et de petites lunettes souvent rondes – porte un livre sous son bras. Il évolue dans un labyrinthe rempli de documents poussiéreux, seul à connaître le chemin à emprunter. Le lieu est sombre, lui donnant un teint blafard... Ce cliché de l'archiviste et de son lieu de travail est ancré dans l'imaginaire collectif, toujours vivace avec sa reprise régulière dans des films, des livres ou des bandes dessinées⁸². Le personnage qui apparaît dans *Le Livre d'En Bas*, sous le crayon de l'illustrateur Pierre Tournon⁸³, est encore là pour en témoigner...

Ces stéréotypes, bien que faisant sourire tant ils sont éloignés de la réalité, sont révélateurs de l'ignorance de la population sur le métier et ses missions. De plus, ils rendent les services d'archives peu attractifs et nuisent à leur développement. Fixée par la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et mise en place à tous les degrés de l'institution, la valorisation des documents – et par extension des services – devient alors le seul recours pour déconstruire ces préjugés et amener le public à découvrir un univers autre. Et rien ne vaut à cet égard les commémorations qui en multipliant les initiatives, conduisent les médias à braquer leurs projecteurs sur les Archives, soit parce qu'ils en ont eux-mêmes besoin pour rédiger un article, réaliser un reportage ou un documentaire, soit parce qu'ils ont décidé de concourir au succès d'un projet important et en suivent la réalisation. Ce qui est souvent le cas quand les commémorations sont accompagnées d'une collecte... En 2004, dans le cadre cette fois des 60 ans de la Libération, les archives départementales de la Manche y recourent par exemple pour faire connaître leur volonté de « récolter tout patrimoine sonore normand à valeur ethnologique, linguistique, musicologique ou littéraire »⁸⁴. Fin décembre 2023, les archives départementales du Jura font également l'objet d'un encart dans le journal *Le Progrès*, afin d'éclairer la population sur leur cycle d'ateliers dénommé « Parcours singuliers pendant la Seconde Guerre mondiale », en place jusqu'aux 80 ans de la Libération. Dans cet article, le journaliste sert les intérêts des archivistes en rappelant entre autres la nécessité de faire un don ou un prêt aux archives départementales pour compléter des fonds de la Seconde Guerre mondiale « parfois lacunaires ou d'origine administrative »⁸⁵. Les médias audiovisuels participent également à ces opérations de valorisation. Au cours du centenaire de la Première Guerre mondiale, France Télévision fait ainsi le choix d'aligner ses programmes sur les commémorations nationales et

⁸² Guénolé Binz, *La représentation des archives et de l'archiviste dans la bande dessinée*, mémoire de master sciences de l'information et des bibliothèques, Université de Lyon, 2021, 102 p.

⁸³ Pierre Tournon, *Le Livre d'En Bas*, Francheville, Balivernes Éditions, 2008, p. 6.

⁸⁴ Marianne Boulet, « Le passé normand en archives sonores », *Ouest-France*, 5 avril 2004, p. 7.

⁸⁵ Jean-Paul Barthelet, « Des pistes pour retracer le parcours d'une personne pendant la Seconde Guerre mondiale », *Le Progrès*, 2023, p. 18.

propose, par exemple, la série documentaire *Apocalypse, la Première Guerre mondiale* sur France 2. Le synopsis donné par la plateforme met d'emblée les archives en avant. Elles sont présentées comme une assurance de qualité scientifique avec un documentaire composé « [d'] une grande fresque en HD constituée à 100% d'images d'archives le plus souvent inédites et mises en couleur »⁸⁶ – car un documentaire composé de documents d'archives est au plus près de la réalité, donc dispense la vérité. Ajouter que ces archives iconographiques sont d'excellente qualité, en couleurs et encore en majorité inconnues, laisse supposer que des trésors historiques, qui ne demandent qu'à être découverts, se cachent encore dans les fonds conservés. *Exit* donc la vision poussiéreuse d'archives jaunies, écornées et sans grand intérêt.

Malgré ce relais, de nombreuses personnes ignorent encore tout de l'institution et de ses missions. Dans un entretien au journal *Libération*, Antoine Prost – alors président du comité scientifique de la Mission du Centenaire de 2014 – explique ainsi recevoir « souvent maintenant des courriels d'inconnus qui ont retrouvé les lettres ou les carnets de leur grand-père » et qui lui « demandent qu'en faire »⁸⁷. La Grande Collecte va être à cet égard un puissant phare éclairant la mission des archivistes et une formidable occasion d'enrichir leurs fonds. Organisée par le SIAF, la BNF et la Mission du Centenaire, elle se décline en trois éditions (2013, 2014 et 2018). Son but est « [d'] inviter les particuliers possédant des documents ou objets (correspondances, carnets de croquis, journaux, photos, cartes postales...) se rapportant à la Première Guerre mondiale à se rendre dans des points de collecte, afin de permettre la numérisation d'un grand nombre de souvenirs de famille ayant un intérêt historique ou composés de simples récits de vie »⁸⁸. Pour les accueillir, près de 120 points, disséminés sur l'ensemble du territoire français, seront à leur disposition. La majorité sont des bâtiments d'archives – Archives nationales, archives départementales et archives municipales – mais s'y trouvent aussi quelques bibliothèques et des musées commémoratifs. Placer les points de collecte au sein de ces bâtiments a l'avantage d'obliger les personnes concernées à en franchir la porte – souvent accompagnés de leurs enfants ou petits-enfants – et à découvrir un monde jusque-là particulièrement obscur pour eux. De plus, les archivistes sont leurs interlocuteurs directs dès leur arrivée. En menant des entretiens pour juger de la pertinence des documents proposés, ils déploient leurs missions et leur caution scientifique devant le donateur. Une relation de confiance s'instaure alors entre eux, relation d'autant plus importante que les

⁸⁶ Mission du Centenaire, 2014. *Centenaire de la Première Guerre mondiale*, Paris, Mission du Centenaire, 2013, p. 31.

⁸⁷ Véronique Soulé, « La mémoire de 14-18 vient d'en bas », *Libération*, 2013, p. 8-11.

⁸⁸ Les services de l'État en Seine-Maritime, *La Grande Collecte*, [en ligne], disponible sur <https://www.seine-maritime.gouv.fr/index.php/Actions-de-l-Etat/Memoire-histoire-anciens-combattants/Commemoration-du-centenaire-de-la-Premiere-guerre-mondiale/La-grande-collecte> (consulté le 18 mai 2024).

archives confiées sont privées, familiales et donc souvent chargées d'une émotion qui ne tolère qu'une prise en charge respectueuse.

Anticipant des apports multiformes, certains services d'archives – bien souvent au regard de la place dont ils disposent – précisent dès le départ les types de documents recherchés ou les dimensions à ne pas dépasser⁸⁹. Ainsi, les archives départementales du Tarn-et-Garonne se limitent à des textes et à des documents iconographiques n'excédant pas un format A2. Dans l'Eure, les archives municipales d'Évreux ne recueillent que les archives papier et imposent de prendre rendez-vous pour déposer les documents. À Lyon, le directeur des archives municipales, Louis Faivre d'Arcier, est directement convié sur le plateau du journal télévisé de France 3 Rhône-Alpes pour parler de la prise en charge des déposants⁹⁰.

Cette Grande Collecte est indiscutablement une réussite. Emmanuel Pénicaud, alors responsable d'une sous-direction du SIAF, s'en déclare d'ailleurs « heureusement surpris »⁹¹. Durant l'année 2013, 15 000 personnes avaient déjà répondu à l'appel et fait 720 dons conduisant à leur tour à la numérisation de 250 000 pages⁹². Les archives départementales du Bas-Rhin se déclarent d'ailleurs « submergées par les arrivées massives de témoignages et de documents »⁹³. En 2014, 2 100 contributeurs font encore 972 dons, pour 77 000 pages numérisées. À elles seules, ces deux premières années de collecte totalisent 325 000 documents – pour l'essentiel des cartes postales, des lettres, des photographies, des manuscrits, des affiches, voire des objets – répartis dans 1 700 fonds d'archives⁹⁴. Emmanuel Pénicaud explique ce succès par le fait – outre la place particulière de la Première Guerre mondiale dans la mémoire collective – que la plupart des visiteurs n'ont pas d'héritiers. 5 à 10% d'entre eux ont donc donné pour éviter la disparition de leurs documents. Aujourd'hui, la collecte reste ouverte dans de nombreux services d'archives.

Dès le départ toutefois, ces derniers mettent à profit leur enrichissement et leur notoriété pour proposer des expositions et des publications « à partir des documents

⁸⁹ Mission du Centenaire 14-18, *Les lieux de collecte*, [en ligne], disponible sur <https://web.archive.org/web/20140128091711/http://centenaire.org/fr/les-lieux-de-collecte> (consulté le 19 mai 2024).

⁹⁰ France 3 RA, direction régionale de France 3, *Louis Faivre d'Arcier, Directeur des Archives municipales de Lyon* [vidéo], France Tv, 7 novembre 2018, 00 h 03 min 22 secondes, [en ligne], disponible sur <https://www.france.tv/actualites-et-societe/801973-louis-faivre-d-arcier-directeur-des-archives-municipales-de-lyon.html> (consulté le 20 mai 2018).

⁹¹ Anne-Claude Martin, « 14-18 : la « Grande Collecte » remporte un vif succès », *Le Figaro*, 2013, [en ligne], disponible sur <https://www.lefigaro.fr/histoire/centenaire-14-18/2013/11/15/26002-20131115ARTFIG00558-14-18-la-grande-collecte-remporte-un-vif-succes.php> (consulté le 16 mai 2024).

⁹² Laurent Veyssiére, « La Grande Collecte 1914-1918 : aux sources de la mémoire familiale de la Grande Guerre », *La Gazette des archives*, n° 258, 2020, p. 47.

⁹³ Anne-Claude Martin, « 14-18 : la « Grande Collecte » remporte un vif succès », *Le Figaro*, 2013, [en ligne], disponible sur <https://www.lefigaro.fr/histoire/centenaire-14-18/2013/11/15/26002-20131115ARTFIG00558-14-18-la-grande-collecte-remporte-un-vif-succes.php> (consulté le 16 mai 2024).

⁹⁴ Castille Decaux, *La Grande Collecte 14-18 : entre émotions et histoire, une nouvelle transmission de la Première Guerre mondiale ?*, mémoire de Master Histoire publique, Université Paris-Est Créteil, 2022-2023, p. 22.

qui leur avaient été confiés »⁹⁵, répondant par là même à la demande des donateurs de pérenniser la mémoire de leurs ancêtres. Ainsi, les archives départementales de l'Ardèche publient *Mots et images de la Grande Guerre*, un recueil de lettres de poilus et de carnets de guerre. En 2018, la Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale – avec « le soutien du service interministériel des Archives de France » – coordonne la rédaction d'un ouvrage intitulé *La Grande Guerre des Français à travers les archives de la Grande Collecte*. Cette même année, renforçant le lien de confiance, France 3 réalise un reportage sur les missions des archivistes des archives départementales de l'Hérault pendant la Grande Collecte 14-18⁹⁶.

Leur mission, (re)découverte et appréciée à l'occasion du Centenaire, et leur image de gardien de la mémoire, expliquent sans doute la prise de conscience et la volonté immédiate de la ville de Paris de sauver les nombreux dessins, mots et objets fabriqués après les attentats du 13 novembre 2015 par une population traumatisée et solidaire des victimes. De même, encore plus près de nous, le succès rencontré par le recueil de témoignages sur le confinement durant la Covid 19. L'image des archives a incontestablement évolué. Reste à espérer que la collecte lancée pour le 80^e anniversaire de la Libération du territoire soit aussi fructueuse...

3.2. Les commémorations : une occasion de valoriser les fonds locaux

Les commémorations nationales concernent le territoire tout entier mais il arrive que certaines régions se sentent peu voire pas du tout concernées. Malgré ce manque d'accroche, leurs services d'archives s'inscrivent dans ces anniversaires grâce à de nombreuses manifestations culturelles, à l'exemple des archives départementales des Pyrénées-Atlantiques qui, bien que loin du front, ont souhaité montrer la vie de l'arrière et les relations de la population locale avec les « populations de passage »⁹⁷ durant la Première Guerre mondiale. Ce faisant, ils se servent donc de leurs archives pour intégrer le département dans l'histoire nationale mais au prisme de la situation locale, mission d'autant plus importante quand aucune autre institution – privée ou publique – ne commémore l'événement sur le territoire. Cette implication apporte non seulement au département de la visibilité mais éclaire aussi son identité car « l'enjeu de la commémoration est bel et bien de doter la ville ou le département, d'une personnalité

⁹⁵ FranceArchives, *La Grande Guerre des Français à travers les archives de la Grande Collecte*, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/130607538> (consulté le 18 mai 2024).

⁹⁶ F3 LR, antenne métropolitaine de proximité de France Télévisions, *Montpellier : la grande collecte 14-18 aux archives départementales de l'Hérault* [vidéo], France TV, 6 novembre 2018, 00 h 01 min 50 secondes, [en ligne], disponible sur <https://www.france.tv/actualites-et-societe/800487-montpellier-la-grande-collecte-14-18-aux-archives-departementales-de-l-herault.html> (consulté le 5 mars 2024).

⁹⁷ Coline Winkler, « Pourquoi commémorer la Première Guerre mondiale ? Regard des archives départementales des Pyrénées-Atlantiques », *La Gazette des archives*, n° 236, 2014, p. 231.

propre, de favoriser l'inscription dans une histoire de longue durée – voire de reconstruire une continuité – dont on escompte qu'elle permettra de mieux vivre ensemble »⁹⁸. La rubrique « Célébrations régionales », devenue en 2010 « Géographie des anniversaires », œuvre en ce sens. Cette dernière « énumère les personnages et événements historiques par région, département et commune, permettant ainsi de repérer rapidement les collectivités concernées par les commémorations nationales de l'année »⁹⁹. Cette dimension locale est également l'une des quatre thématiques définies par le gouvernement pour pouvoir inscrire un dossier dans les commémorations nationales et obtenir la labellisation. Ainsi, « l'ancrage territorial »¹⁰⁰ est une condition *sine qua non* pour décrocher l'homologation du centenaire de la Première Guerre mondiale. Le projet est donc d'abord porté par un comité départemental du Centenaire – composé du préfet, des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des institutions culturelles mais également touristiques et scientifiques – dont la mission première est de « promouvoir et d'identifier des projets commémoratifs innovants et structurants pour le territoire, de coordonner les actions des différents acteurs locaux et de décliner les grandes actions de commémoration nationale à l'échelle du département »¹⁰¹. Concernant les 70 ans de la Libération en France, la circulaire du 8 novembre 2013 relative à *la procédure de soutien des actions commémoratives*¹⁰² intègre quant à elle une dimension locale dans ses critères d'homologation.

Cet ancrage de proximité est important car s'il met en avant le territoire, il en fait tout autant des archives conservées par le département et ses communes. C'est aussi l'occasion pour les historiens locaux ou les sociétés savantes d'être informés de l'entrée de nouveaux fonds. Pour ce faire, les archives départementales et communales mettent en place des moyens conventionnels ou atypiques de diffusion – des spectacles, des lectures d'archives, des projections de films, des applications – dans leur enceinte même ou en dehors de leurs murs. Parmi les plus classiques : les expositions. Elles sont utilisées partout à l'occasion de commémorations nationales, locales ou tout simplement pour présenter de nouveaux fonds. Pour Coline Winkler, leur but est avant tout de « replacer les informations transmises sur la réalité du département dans le contexte national et international, que ces informations générales soient connues ou inconnues

⁹⁸ Patrick Garcia, *Le Bicentenaire de la Révolution française. Pratiques sociales d'une commémoration*, Paris, CNRS Éditions, 2020, p. 192.

⁹⁹ Sandrine Heiser, « Trente ans de « commémorations » nationales (1986-2015), *La Gazette des archives*, n° 236, 2014, p. 38.

¹⁰⁰ Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, *Le label « centenaire »*, [en ligne], disponible sur <https://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/contenu/telechargement/991/8245/file/Pr%C3%A9sentation+du+label.pdf> (consulté le 14 mars 2024).

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² Circulaire du 8 novembre 2013 relative à la procédure de soutien des actions commémoratives du cycle mémoriel du 70^e anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme, [en ligne], disponible sur <https://www.somme.gouv.fr/contenu/telechargement/9142/55703/file/Circulaire%20du%208%20novembre%202013-1.pdf> (consulté le 20 mars 2024).

du visiteur avant sa venue dans l'exposition »¹⁰³. Lors du centenaire de la Première Guerre mondiale, près de 61% des actions culturelles concernent la mise en place d'exposition dans les services départementaux et communaux. Ayant nécessité de « "balayer" tous les fonds du service, bien entendu les documents écrits sans oublier la presse mais aussi les documents iconographiques, sonores, filmés »¹⁰⁴, elles sont en définitive une vitrine « révél[ant] la variété et la richesse des collections »¹⁰⁵. La plupart des documents sélectionnés sont installés dans une salle réservée aux expositions ou dans un espace converti pour l'occasion. La majorité de ces expositions sont éphémères, aussi, dans le but de les rendre pérennes et de les faire connaître sur le territoire, les services d'archives – départementaux ou municipaux – sont amenés à les rendre itinérantes. Sont alors imprimés sur bâches des panneaux explicatifs faciles à transporter et à installer (autoportants), prêtés gracieusement aux municipalités qui en font la demande pour leurs administrés ou leurs élèves. La pratique se retrouve un peu partout sur le territoire – le site *France Archives* recense près de 1 400 expositions itinérantes¹⁰⁶ en 2024 –, tout comme les expositions virtuelles, proposées, elles, par 62% des sites d'archives départementales en 2016¹⁰⁷. Les documents, sous forme de diaporamas, de carrousels de photographies ou encore de vidéos, sont donc au préalable numérisés, puis, accompagnés de cartels, et mis en ligne sur le site Internet des Archives.

Outre les expositions, les services d'archives profitent des commémorations nationales pour organiser ou participer à des colloques, séminaires et journées d'étude et mettre en avant leurs fonds. Ces animations scientifiques font naturellement la part belle aux sujets mémoriels, toujours prétextes à découvrir l'histoire du département et les documents qui la révèlent. En 2015, les archives départementales des Landes proposent ainsi une conférence sur *Le 34^e RI-FFI dans la Libération des poches de l'Atlantique (1944-1945)*, régiment d'infanterie composé à partir de résistants des Landes, de la Gironde et du Lot-et-Garonne. Dans ce cas, les services d'archives font généralement appel à des enseignants-chercheurs spécialistes du sujet, en l'occurrence ici, un professeur agrégé d'histoire du lycée de Saint-Vincent-de-Tyrosse. Mais les archivistes interviennent également eux-mêmes. En mai 2018, un colloque se tenant à Bordeaux et intitulé *Procès Papon, 20 ans après*, accueille parmi ses intervenants

¹⁰³ Coline Winkler, « Pourquoi commémorer la Première Guerre mondiale ? Regard des archives départementales des Pyrénées-Atlantiques », *La Gazette des archives*, n° 236, 2014, p. 230.

¹⁰⁴ Jacqueline Ursch, Brigitte Guigueno, *Module 12, section 3 : Réaliser une exposition*, [en ligne], disponible sur https://www.piaf-archives.org/sites/default/files/bulk_media/m12-s3v2-1/section3_papier.pdf (consulté le 25 avril 2024), p. 13.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 6.

¹⁰⁶ FranceArchives, *Les expositions itinérantes des services d'archives*, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/309535180> (consulté le 19 avril 2024).

¹⁰⁷ Christine Pétillat, Brigitte Guigueno, *Les activités éducatives dans les services d'archives*, 2016, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.gouv.fr/fr/file/e951142fc29a4171a028fb9fc938d35ddceec2f/static/9373.pdf> (consulté le 6 mai 2024), p. 65.

Cyprien Henry (des Archives nationales) et Agnès Vatican (directrice des AD 33), venus présenter les fonds relatifs au procès détenus par les Archives nationales et les archives départementales de Gironde.

Si le pôle des actions culturelles est généralement à l'origine de ces initiatives, le service éducatif se charge, lui, de proposer des activités scolaires en lien avec les commémorations mais avec, comme support exclusif, des archives locales. En mettant les élèves au contact de la « mémoire écrite de leur territoire », il s'agit en outre de « leur faire prendre conscience de l'existence du patrimoine écrit, de les confronter à la réalité des documents illustrant leurs manuels scolaires, de rendre moins théorique l'enseignement dispensé en classe »¹⁰⁸. Le service peut également proposer des visites-découvertes des monuments aux morts, des plaques et des stèles honorant dans la ville les résistants morts au combat ou en déportation, les restes de camps d'internement, des espaces mémoriels... Il offre également la possibilité – avec la direction départementale des services de l'Éducation nationale ou des associations d'anciens combattants – de participer à des concours. Celui intitulé *Les petits artistes de la mémoire*, mis en place pour le centenaire de la Première Guerre mondiale à destination des élèves de CM1 et de CM2, vise par exemple à conserver et à léguer la mémoire de poilus à travers la réalisation d'un carnet de soldat. Le Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD), instauré en 1961, est, lui, ouvert chaque année aux élèves de collèges et de lycées. Centré sur l'histoire de la libération du territoire, de la déportation et de la Résistance, il s'appuie sur des rencontres d'acteurs et de témoins locaux – tant qu'il y en avait –, sur des partenariats (avec les centres d'archives, les musées...) et sur la visite de lieux de mémoire. Toujours réservé au second degré et dans le cadre des commémorations du Centenaire, l'appel à projet *Mémoires héritées, histoire partagée* – en partenariat avec le GIP Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale, le ministère de l'Éducation nationale, le Centre national de documentation pédagogique (CNDP) et l'Association civisme et démocratie (CIDEM) – demande aux établissements de « porter leur réflexion sur la question des mémoires plurielles de la Première Guerre mondiale et à l'utilité de les comparer »¹⁰⁹. Outre la participation des élèves à l'hommage national et leur intégration à la mémoire collective, l'objectif de ces concours, fondés sur la recherche, est aussi de susciter chez eux un intérêt pour leur histoire, de les sensibiliser au patrimoine local et peut-être, de faire naître des vocations.

Mais tout le monde ne peut malheureusement pas se rendre dans un service d'archives. Dans les départements de l'Orne, de la Seine-et-Marne et des Bouches-du-Rhône existe alors un dispositif né durant les années Lang (1984) et dénommé le

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 39.

¹⁰⁹ Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, *Appel à projets pour le second degré : « Mémoire héritées, histoire partagée »*, [en ligne], disponible sur https://histoire-geo.ac-noumea.nc/IMG/pdf/commemoration_grande_guerre-presentation.pdf (consulté le 10 avril 2024).

« Semi des archives » ou « Archivobus ». Il s'agit, à l'instar des bibliobus, d'apporter à la population et en particulier aux élèves des zones rurales, les documents et les expositions auxquels ils ne peuvent accéder et, ce faisant, de leur faire prendre conscience que l'histoire de leur petit territoire reculé est partie intégrante de l'histoire nationale. Pour reprendre les mots des archivistes Philippe Bouet et François Gasnault, le Semi, en ces lieux, va donc, « semant partout des graines de passé qui fertiliseront les mémoires individuelles et collectives »¹¹⁰. Ajoutons qu'en s'adressant aux enfants et adolescents, comme le font tous les services pédagogiques, il leur donne en sus « des clés de compréhension de la société contemporaine en leur montrant que celle-ci résulte d'une longue évolution et que les interrogations soulevées de nos jours (fonctionnement de l'institution judiciaire, questions d'identité, immigration, laïcité, etc.) ont déjà donné lieu à débat ».¹¹¹

¹¹⁰ Philippe Bouet, François Gasnault, « Le Semi des archives ». Les archives en balade ou la mémoire près de chez vous », *Sociétés & Représentations*, n° 1, vol. 19, 2005, p. 120.

¹¹¹ Christine Pétilat, Brigitte Guigueno, *Les activités éducatives dans les services d'archives*, 2016, [en ligne], disponible sur https://francearchives.gouv.fr/fr/file/e951142fc29a4171a028fb9fc938d35dddece2f/static_9373.pdf (consulté le 6 mai 2024), p. 39.

Conclusion

Le « devoir de mémoire », expression apparue dans les années 1970, est d'abord associé aux victimes de la Shoah, avant de glisser vers d'autres crimes de masse, antérieurs – le génocide arménien – ou postérieurs – le génocide rwandais –, vers d'autres guerres, mondiales et coloniales. En son cœur, la volonté de rendre hommage, de ne pas oublier, surtout quand la tuerie en question est, par certains, minorée, voire niée. L'État en fait alors un instrument de reconnaissance, voire de repentance, quitte à recourir pour cela à la loi et à donner au devoir de mémoire un caractère injonctif entravant la liberté d'expression et la recherche historique. L'intégration de ces mémoires conduit quant à elle à une multiplication des commémorations, dont douze, nationales et publiques. Une inflation qui, en 2007, pousse l'État à réfléchir – en vain – à leur réduction. Au-delà d'une lecture divergente des événements selon ses sensibilités politiques, religieuses, ethniques..., et au-delà de l'évolution de la société qui fragmente le devoir de mémoire en initiatives plurielles et multiformes, la mission essentielle des commémorations est cependant réaffirmée : œuvrer au vivre ensemble en rassemblant autour des valeurs de la République.

Commémorations et archives furent toujours étroitement associées. Dès le départ, la structure chargée de fixer la liste des événements et des personnes à célébrer, est placée sous la houlette des Archives de France. Il faut deux polémiques – l'une autour de Céline, l'autre autour de Maurras – pour rappeler que « commémorer » n'est pas « célébrer » et voir le comité passer sous le contrôle de l'Institut de France, moins soumis à l'influence de l'État. Les Archives, qu'elles soient nationales, départementales ou municipales, répondent aux commémorations en déployant toutes leurs pratiques : dépouillement, numérisation, encodage, sites collaboratifs, publications... Elles en sont aussi des acteurs à part entière en partageant leurs données ou en impulsant leurs propres projets. Même si leur territoire de référence reste souvent le département dans lequel elles s'inscrivent, leur action dépasse donc très largement ce cadre.

Si les Archives apportent beaucoup aux commémorations, elles s'en nourrissent également en retour. Les collectes – comme celle lancée lors du centenaire de la guerre 14-18 – sont par exemple pour elles, l'occasion d'enrichir leurs fonds de documents privés mais aussi de profiter de l'éclairage que leur offrent alors les médias pour mettre à bas quelques clichés et expliquer toutes leurs missions. Il s'agit en particulier de montrer que préserver n'est pas enfermer. Les commémorations leur offrent à cet égard l'opportunité de valoriser leurs fonds locaux via des expositions, des colloques ou, pour les plus jeunes, à travers les multiples activités proposées par leurs services pédagogiques. En se les réappropriant, la population prend ainsi conscience que sa terre a non seulement une histoire mais que celle-ci s'inscrit dans une histoire bien plus

grande, nationale, européenne, voire mondiale quand sont abordés les guerres 1914-1918 et 1939-1945. Ce fut à cet égard un des objectifs poursuivis par les archives départementales de Lot-et-Garonne quand elles décidèrent de commémorer les 70 ans de la libération de leur territoire.

BIBLIOGRAPHIE

1. Commémorer

ANTICHAN (Sylvain), GENSBURGER (Sarah), TEBOUL (Jeanne), « La commémoration en pratique : les liens sociaux du rapport au passé », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 121-122, 2016, p. 5-9.

COTTRET (Bernard), HENNETON (Lauric), sous la dir. de, *Du bon usage des commémorations. Histoire, mémoire et identité, XVI^e-XXI^e siècles*, Rennes, Éditions Presses universitaires de Rennes, 2010, 234 p.

FRANÇOIS (Étienne), « Commémorer en Europe », *Inflexions*, n° 25, 2014, p. 71-73.

GARCIA Patrick, « Commémorations : les enjeux d'une pratique sociale », *Raison présente*, n° 128, 1998, p. 25-45.

GASNIER (Thierry), « La France commémorante. Les célébrations nationales (1986-1993) », *Le Débat*, n° 78, 1994, p. 84-93.

HALLAIR (Gaëlle), « De quelle histoire parlent les commémorations ? », *Revue de l'Institut français d'histoire en Allemagne*, n° 5, 2013, 6 p.

KASPI (André), *Rapport de la Commission de réflexion sur la modernisation des commémorations publiques*, 2008, 44 p.

KORSIA (Haïm), « Commémorer ou remémorer ? », *Infexions*, n° 25, 2014, p. 91-97.

LAVABRE (Marie-Claire), « La commémoration : mémoire de la mémoire ? », *Bulletin des bibliothèques de France* (BBF), n° 3, 2014, p. 26-37.

LECLANT (Jean), « Les célébrations nationales. Une institution culturelle », *Le débat*, n° 105, 1999, p. 185-187.

NAMER (Gérard), *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1987, 213 p.

NORA (Pierre), « L'ère des commémorations », *Les lieux de mémoire*, Paris, Quarto-Gallimard, volume III, 1984-1992, p. 977 – 1012.

WIEVIORKA (Annette), « 1992. Réflexions sur une commémoration », *Annales ESC*, n° 3, 1993, p. 703-714.

WINKLER (Caroline), « Pourquoi commémorer la Première Guerre mondiale ? Regard des archives départementales des Pyrénées-Atlantiques », *La Gazette des archives*, n° 236, 2014, p. 227-238.

2. Les politiques mémoriales en France

ACKE (Daniel), « Révisionnisme et négationnisme », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, n° 122, 2016, p. 53-63.

ANDRIEU (Claire), LAVABRE (Marie-Claire), TARTAKOWSKY (Danielle), sous la dir. de, *Politiques du passé. Usages politiques du passé dans la France contemporaine*, collection Le temps de l'histoire, Aix-en-Provence, Éditions Presses universitaires de Provence, 2006, 266 p.

ANTICHAN (Sylvain), GENSBURGER (Sarah), TEBOUL (Jeanne), « Dépolitiser le passé, politiser le musée ? À la rencontre des visiteurs d'expositions historiques sur la Première Guerre mondiale », *Le musée et le politique*, n° 28, 2016, p. 73-92.

BARASH (Jeffrey Andrew), « Qu'est-ce que la mémoire collective ? Réflexions sur l'interprétation de la mémoire chez Paul Ricoeur », *Revue de métaphysique et de morale*, n° 50, 2006, p. 185-195.

BENSOUSSAN (Georges), *Auschwitz en héritage ? D'un bon usage de la mémoire*, Paris, Mille et une nuits, 1998, 205 p.

DALISSON (Rémi), « Naissance et évolution d'une politique mémorielle en France », *Chemins de mémoire*, [en ligne], disponible sur <https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/naissance-et-evolution-dune-politique-memorielle-en-france> (consulté le 3 avril 2024).

GENSBURGER (Sarah), LEFRANC (Sandrine), *À quoi servent les politiques de mémoire ?*, Paris, Éditions Presses de Sciences Po, 2017, 183 p.

GENSBURGER (Sarah), « Voir et devoir voir le passé. Retour sur une exposition historique à visée commémorative », *Critique internationale*, n° 68, 2015, p. 81-99.

Entretien avec HARTOG (François), propos recueillis par GARAT (Jacques), « Expériences du temps et régimes d'historicité », *La chaîne d'union*, n° 100, 2022, p. 8-15.

JOHANN (Michel), *Gouverner les mémoires. Les politiques mémoriales en France*, Paris, Éditions Presses Universitaires de France, 2010, 224 p.

LAMÉNIE (Marc), *Projet de loi de finance pour 2015 : Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation*, [en ligne], disponible sur <https://www.senat.fr/rap/I14-108-35/I14-108-355.html> (consulté le 28 mars 2024).

LECHEVALLIER (Éric), « Guerres mondiales, guerres coloniales : des archives pour quoi faire ? », *La Gazette des Archives*, n° 255, 2019, p. 43-52.

Ministère de la Culture, *Histoire, mémoire... comment les archives s'ouvrent au plus grand nombre*, 2023, [en ligne], disponible sur <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Histoire->

[memoire-comment-les-archives-s-ouvrent-au-plus-grand-nombre](#) (consulté le 17 novembre 2023).

NORA (Pierre), *Présent, nation, mémoire*, Paris, Gallimard, 2011.

WIEVIORKA (Olivier), *La mémoire désunie. Le souvenir politique des années sombres, de la Libération à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, 2010, 320 p.

3. Le devoir de mémoire

JOHANN (Michel), *Le devoir de mémoire*, collection Que sais-je ?, Paris, Éditions Presses Universitaire de France, 2018, 128 p.

KREIG-PLANQUE (Alice), *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2009, 145 p.

LALIEU (Olivier), « L'invention du devoir de mémoire », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 69, 2001, p. 83-94.

LAVABRE (Marie-Claire), *La « mémoire collective » entre sociologie de la mémoire et sociologie des souvenirs ?*, Nanterre, Institut des Sciences sociales du Politique, 2016, 13 p.

LEDOUX (Sébastien), « Les lieux d'origine du devoir de mémoire », *Conserveries mémoriaelles*, n° 15, 2014, 20 p.

LEDOUX (Sébastien), *Le devoir de mémoire. Une formule et son histoire*, Paris, CNRS Éditions, 2016, 367 p.

LEDOUX (Sébastien), « Qui a inventé le devoir de mémoire ? », *L'Histoire*, n° 419, janvier 2016, p. 22-23.

PELLISTRANDI (Jérôme), « Devoir de mémoire : comment le définir aujourd'hui ? » *Revue Défense Nationale*, n° 816, 2019, p. 9-11.

4. Le rôle des archives dans les commémorations

Archives nationales, *Commémorations nationales 2014*, Paris, Archives de France, 2013, 317 p.

BLACHON (Jérôme), GUEIT-MONTCHAL (Lydiane), « Chapitre IX, Valorisation des archives », *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste. 4^e édition, refondue et augmentée*, Paris, Association des archivistes français, 2020, p. 295-326.

BOUET (Philippe), GASNAULT (François), « "Le Semi des archives". Les archives en balade ou la mémoire près de chez vous », *Sociétés & Représentations*, n° 19, 2005, p. 115-125.

COUSIN (Bernard), « Les célébrations nationales 1999-2011 », *La mosaïque des racines. Pouvoirs, cultures et sociétés en France en Méditerranée. XVI^e-XXI^e siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2014, p. 313-323.

DANDRE (Antoine), *Archives et enjeux mémoriels : la polémique Charles Maurras (26 janvier - 21 mars 2018)*, mémoire de master sciences de l'information et des bibliothèques, Université de Lyon, 2019, 103 p.

DUCOL (Laurent), HEISER (Sandrine), LEGRAND (Pascal), sous la dir. de, « Commémorer », *La Gazette des archives*, n° 236, 2014, 270 p.

FranceArchives, « Interopérabilité des images : IIIF », 22 mars 2024, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/705250527> (consulté le 1^{er} mai 2024).

FranceArchives, « IIIF, un outil pour visualiser les archives numérisées sur FranceArchives », 23 mai 2024, [en ligne], disponible sur <https://francearchives.gouv.fr/fr/article/714850036> (consulté le 24 mai 2024).

GUILLOT (Xavier), JAMES-SARAZIN (Ariane), *Les archives s'exposent*, collection Les Petits guides des archives, Paris, Association des archivistes français, 2009, 63 p.

HIRIAUX (Françoise), MIRGUET (François), sous la dir. de, *La valorisation des archives. Une mission, des motivations, des modalités, des collaborations : enjeux et pratiques actuels*, Louvain-la-Neuve, Éditions Academia, 2012, 192 p.

PÉTILLAT (Christine), GUIGUENO (Brigitte), *Les archives éducatives dans les services d'archives*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication, 2016, 135 p.

TROUILLARD (Lylie), *Archivistes départementaux, commémorations nationales et passions mémorielles. Le bicentenaire de la Révolution française aux archives départementales de Maine-et-Loire, Mayenne et Vendée*, mémoire de master Archives, Université d'Angers, 2021-2022, 154 p.

URSCH (Jaqueline), GUIGUENO (Brigitte), *Module 12, section 3 : Réaliser une exposition*, [en ligne], disponible sur https://www.piaf-archives.org/sites/default/files/bulk_media/m12-s3v2-1/section3_papier.pdf (consulté le 25 avril 2024), 53 p.

5. Commémorations de la Première Guerre mondiale et archives

AUZEL (Jean-Baptiste), *Les archives de France et la commémoration du premier conflit mondial*, 2012, [en ligne], disponible sur [Les Archives de France et la commémoration de la Première Guerre mondiale \(ica.org\)](https://www.archives-france.fr/commemoration-premiere-guerre-mondiale) (consulté le 05 février 2024).

FAIVRE D'ARCIER (Louis), GAULTIER-VOITURIEZ (Odile), GUIGUENO (Brigitte), VERRY (Elisabeth), VEYSSIERE (Laurent), sous la dir. de, « Le centenaire de la Grande Guerre vécu par les archivistes », *La Gazette des archives*, n° 258, 2020, 396 p.

France 3 LR, antenne métropolitaine de proximité de France Télévisions, *Montpellier : la grande collecte 14-18 aux archives départementales de l'Hérault* [vidéo], France TV, 6 novembre 2018, 00 h 01 min 50 secondes, [en ligne], disponible sur <https://www.france.tv/actualites-et-societe/800487-montpellier-la-grande-collecte-14-18-aux-archives-departementales-de-l-herault.html> (consulté le 5 mars 2024).

France 3 RA, direction régionale de France 3, *Louis Faivre D'Arcier, Directeur des Archives municipales de Lyon* [vidéo], France Tv, 7 novembre 2018, 00 h 03 min 22 secondes, [en ligne], disponible sur <https://www.france.tv/actualites-et-societe/801973-louis-faivre-d-arcier-directeur-des-archives-municipales-de-lyon.html> (consulté le 20 mai 2018).

GREMILLET (Muriel), *Dossier de presse. Centenaire de la Première Guerre mondiale*, Paris, Mission du Centenaire, 2014, 27 p.

Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, [en ligne], disponible sur <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo24/MENE1314396N.htm> (consulté le 28 mars 2024).

Ministère de la Culture, *Grande Collecte : élargir les sources de notre histoire*, [en ligne], disponible sur <https://www.culture.gouv.fr/Actualites/Grande-Collecte-elargir-les-sources-de-notre-histoire> (consulté le 5 février 2024).

PATIN (Nicolas), « Europeana 1914-1918 », une ressource numérique utile pour écrire l'histoire de la Grande Guerre ? » *Histoire Politique. Revue du Centre d'histoire de Sciences Po*, n° 35, 2018, 14 p.

VEYSSIÈRE (Laurent), « La Grande Collecte 1914-1918 : aux sources de la mémoire familiale de la Grande Guerre », *La Gazette des archives*, n° 258, 2020, p. 43-54.

WEINRICH (Arndt), PATIN (Nicolas), AUDOIN-ROUZEAU (Stéphane), *Quel bilan scientifique pour le centenaire de 1914-1918 ?*, Paris, Éditions Sorbonne Université Presses, 2022, 502 p.

6. Les commémorations de la Libération

Association Mémoire de la Résistance en Lot-et-Garonne, *La Résistance en Lot-et-Garonne*, [CD-Rom], Paris, AERI, 2011.

BOUCHEREAU (Sébastien), « Un livre référence sur la Libération du Lot-et-Garonne », *La Dépêche du Midi*, 14 août 2014.

BOUCHEREAU (Sébastien), « Une exposition inédite sur la libération du Lot-et-Garonne », *Le Petit Bleu*, 08 décembre 2014.

Les services de l'État dans la Somme, *Appel à projets « 70^e anniversaire de la Libération »*, 2014, [en ligne], disponible sur <https://www.somme.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Defense/Appel-a-projets-70eme-anniversaire-de-la-Liberation> (consulté le 5 février 2024).

Ministère des armées, *70^e anniversaire de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme*, 2015, [en ligne], disponible sur <https://www.archives.defense.gouv.fr/actualites/memoire-et-culture/70e-anniversaire-de-la-liberation-de-la-france-et-de-la-victoire-sur-le-nazisme.html> (consulté le 8 mars 2023).

Service éducatif des archives départementales de Lot-et-Garonne, « Le Lot-et-Garonne, été 1944, la Libération et la refondation de la République », *Au fil du temps*, n° 17, mai 2016, 60 p.

ÉTAT DES SOURCES

4. Sources imprimées

1.1 Sources légales et réglementaires

1.1.1. Circulaire et arrêtés

Circulaire du 8 novembre 2013, relative à la procédure de soutien des actions commémoratives du cycle mémoriel du 70^e anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme.

Arrêté du 24 décembre 2015 portant sur l'ouverture d'archives relatives à la Seconde Guerre mondiale.

1.2. Rapport annuel des services d'archives

Archives de France, *Rapport annuel de 2015*, mai 2016, [en ligne], disponible sur https://francearchives.gouv.fr/file/50131d6c95d091be5b10df52ff851e8456f37dd5/AD_2015_20160908.pdf (consulté le 18 mars 2024).

1.3. Ouvrages

DE TOFFOLI (Pascal), KOSCIELNIAK (Jean-Pierre), SOULEAU (Philippe), *Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*, Toulouse, Éditions Privat, 2015, 159 p.

Service éducatif des archives départementales, « Le Lot-et-Garonne, été 1944, la Libération et la refondation de la République », *Au fil du temps*, n° 17, mai 2016, 60 p.

1.4. Journaux

Dans le but de voir la médiation et de mesurer la réception par le public de l'exposition et du livre intitulés *Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*, la consultation de la presse écrite locale a été essentielle. Ainsi, les journaux *Le Petit Bleu*, *La Dépêche du Midi* et *Sud-Ouest* ont fait partie des sources maîtresses de l'étude de cas.

1.5. Sources iconographiques

Toujours dans l'optique de percevoir le travail de médiation autour de l'exposition *Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*, l'affiche de l'exposition et des photos de l'exposition ont été utilisées.

5. Sources d'archives

2.1. Archives départementales de Lot-et-Garonne

Non coté	Exposition <i>Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée</i> , préteurs : lettres, courriels.	2013-2017, 2022
Non coté	Exposition <i>Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée</i> , recherches extérieures : courriels, lettres, lettres de remerciements, constat d'état des documents, attestation d'assurance, fiche de prêt, contrat de prêt.	2013 – 2016
Non coté	Exposition <i>Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée</i> , maquette : plan, courriels, contrats, ordres du jour, photocopies d'archives.	2013-2015
Non coté	Exposition <i>Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée</i> , réalisation : fiches cartonnées, courriels, cartons d'invitation, affiche, contrat de donation, notes, cartes, fiche d'exploitation des articles, demande de subvention, statistiques de fréquentation.	2013-2016
Non coté	Exposition <i>Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée</i> , publications : article du journal <i>Le Petit Bleu</i> , textes, courriels, photocopies, cartes, revue <i>Au fil du Temps</i> du service éducatif.	2014-2016

2.2. Archives privées

2.2.1. Archives privées de Jean-Pierre Koscielniak

Dossier *Été 1944* : article de presse, notes de lecture, reproductions de cartes, photocopies d'archives, texte de présentation au conseil départemental, courriels, lettres, plan, glossaire.

2014

6. Sources orales

3.1. Témoignages oraux

Cinq entretiens semi-directifs ont été menés dans le but de collecter les témoignages des acteurs de l'exposition et du livre intitulés « Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée » mis en place à l'occasion du 70^e anniversaire de la Libération en Lot-et-Garonne.

Un entretien a été réalisé avec Pascal de Toffoli le 4 mars 2024 dans son bureau (au sein du pôle des archives contemporaines de Lot-et-Garonne à Agen). Il dure 01 heure, 39 minutes et 46 secondes. Pascal de Toffoli est un archiviste, responsable du pôle des archives contemporaines et porteur de l'exposition.

Un entretien a été réalisé avec Stéphane Capot le 22 mars 2024 en visioconférence. Il dure 02 heures, 21 minutes et 06 secondes. Stéphane Capot est le directeur des archives départementales de Lot-et-Garonne.

Un entretien a été réalisé avec Dominique Texier-Favier le 29 avril 2024 dans son bureau (au sein du pôle des archives contemporaines de Lot-et-Garonne à Agen). Il dure 01 heure, 00 minute et 31 secondes. Dominique Texier-Favier est une archiviste du pôle des archives contemporaines.

Un entretien a été réalisé avec Sandrine Lacombe le 7 mai 2024 dans son bureau (au sein du pôle des archives contemporaines de Lot-et-Garonne à Agen). Il dure 54 minutes et 30 secondes. Sandrine Lacombe est archiviste du pôle des archives contemporaines et responsable du service pédagogique des archives départementales de Lot-et-Garonne.

Un entretien a été réalisé avec Jean-Pierre Koscielniak le 23 mai 2024 à son domicile (Agen). Il dure 00 heure, 49 minutes et 56 secondes. Jean-Pierre Koscielniak est un professeur d'histoire-géographie au collège Théophile de Viau (Le Passage d'Agen). Également historien local spécialiste de la période, il a participé à la mise en place de l'exposition et est le co-auteur du l'ouvrage *Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde* rattachée.

PARTIE II : LES 70 ANS DE LA LIBERATION DU LOT-ET-GARONNE ET DE LA GIRONDE RATTACHEE

L'année 2014 est riche en commémorations mais le centenaire de la Première Guerre mondiale est incontestablement le projet qui, d'un point de vue médiatique, tient le haut du pavé. Pourtant, le département de Lot-et-Garonne fait deux autres choix : une première action relativement modeste sur la guerre d'Indochine en début d'année et un projet de bien plus grande envergure programmé à la fin de l'été pour commémorer les 70 ans de la libération du territoire, intitulé *Été 1944 : la libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*. L'ambition est de réaliser une grande exposition et de la doubler d'une publication à teneur scientifique.

Dès lors, plusieurs questions se posent : pourquoi ce choix des 70 ans ? Pourquoi lui avoir donné cette ampleur, à rebours des choix des autres départements ? Quels moyens ont été déployés pour cela ? De quelles difficultés a-t-il dû s'affranchir ? Et enfin, pour quel résultat ? Autant d'interrogations qui n'ont cessé de nous accompagner tout au long du dépouillement des cinq boîtes d'archives¹¹², non classées, mises à notre disposition par les AD 47, et durant les entretiens¹¹³ menés avec cinq acteurs majeurs du projet.

Si la question de la genèse et de la mise en œuvre de l'exposition révèle le travail de l'ombre des archivistes, celle de sa valorisation puis de sa pérennisation met en exergue leur rôle dans la construction et la transmission de la mémoire. Reste à cet égard à en mesurer l'accueil par le public et les enseignements que les archives ont retirés d'un projet qui, deux ans durant, a mobilisé une grande partie de ses agents.

1. Genèse et mise en œuvre d'un projet d'envergure

La germination d'un projet répond généralement à un besoin ou à un sentiment de manque. Mais ce n'est que nourrie de réflexion et d'échanges – tels ceux entretenus par Pascal De Toffoli et Jean-Pierre Koscielniak¹¹⁴ – qu'elle prend corps. Portée, enrichie, elle finit par éclore. Commence alors un travail minutieux, fait de dépouillements, de

¹¹²Les cinq boîtes « Été 1944 » sont identifiées sous l'appellation : « Recherches extérieures », « Prêteurs », « Maquette exposition », « Réalisation », « Ouvrage + Au Fil du Temps ».

¹¹³Voir annexes 1 à 5.

¹¹⁴Entretiens du 23 mai 2024, avec Jean-Pierre Koscielniak, annexe 5, 00 : 01 : 03 et du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 02 : 10.

lectures, de rencontres, de collecte..., un travail de patience nécessaire pour penser au mieux la mise en scène qui saura révéler toute la richesse des documents présentés.

1.1. Convaincre, dépouiller, collecter : le travail de l'ombre

Interrogé en août 2014 sur le calendrier commémoratif des AD 47, le directeur Stéphane Capot explique que ses services ont « dû travailler sur trois dates anniversaires clés – 1914 et le début de la Première Guerre mondiale, 1944 et la libération du Lot-et-Garonne et [enfin] 1954 et la fin de la guerre d'Indochine »¹¹⁵. Si des actions ont bien été menées sur les deux derniers événements, *quid* de la Première Guerre mondiale ? L'absence de projet spécifique mené par les archives départementales¹¹⁶ à l'occasion du Centenaire s'explique par la collecte et par l'exposition déjà organisées en octobre 2008 pour fêter les 90 ans de la fin de la guerre¹¹⁷. Le choix de commémorer la fin de la guerre d'Indochine¹¹⁸ puise quant à lui au fait que le Lot-et-Garonne fut, à compter de 1956, une terre d'accueil pour plus d'un millier de réfugiés et rapatriés de cette colonie oubliée d'Asie¹¹⁹. Finalement, seul manquait un focus sur la Seconde Guerre mondiale – en écho à l'exposition *26 août 1942. La rafle des Juifs en Lot-et-Garonne* organisée en 2012 – pour parfaire le cycle mémoriel du Lot-et-Garonne et des guerres.

Aussi, dès l'annonce de la mission interministérielle – définie par le décret du 26 novembre 2012¹²⁰ –, l'idée d'un projet commémoratif germe chez Pascal De Toffoli¹²¹, responsable du Pôle des archives contemporaines. Pourquoi privilégier les 70 ans plutôt que les 75 ou les 80 ? Pour Stéphane Capot et Sandrine Lacombe, archiviste responsable du service éducatif, la réponse se trouve dans la prise de conscience de la richesse des fonds nouvellement classés et dans l'intérêt porté par les membres du service à la

¹¹⁵ Sébastien Bouchereau, « Un livre référence sur la libération du Lot-et-Garonne », *La Dépêche du Midi*, 14 août 2014.

¹¹⁶ Si les AD 47 ne se sont pas emparées du centenaire de 1914-1918, ce ne fut pas le cas du reste du département. La préfecture de Lot-et-Garonne a recensé pas moins de 27 projets sur son territoire dont six labellisés. Tableau de recensement des actions, préfecture de Lot-et-Garonne, « Liste des projets lot-et-garonnais », [en ligne], disponible sur https://www.lot-et-garonne.gouv.fr/contenu/telechargement/8024/85356/file/Tableau_des_projets_2014_conference_de_presse_du_27_janvier_cle53cdbb-1.pdf (consulté le 10 mai 2024).

¹¹⁷ Exposition présentée aux archives départementales de Lot-et-Garonne, d'octobre 2008 à janvier 2009, puis numérisée et mise en ligne : exposition virtuelle, [en ligne], disponible sur <http://www.cg47.org/archives/Expositions/14-18/accueil.html> (consulté le 2 mai 2024.) En outre, un numéro de la revue *Au Fil du Temps*, intitulé « Les Lot-et-Garonnais dans la Grande Guerre » (n° 16, 2014), a été élaboré par le service éducatif et distribué aux enseignants.

¹¹⁸ Exposition *Présences indochinoises en Lot-et-Garonne*, AD 47, mars 2014.

¹¹⁹ Camille Bonnassies, *Casse-tête indochinois : quelle mémoire pour le CAFI, centre d'accueil français d'Indochine ?*, Architecte, aménagement de l'espace, 2011, p. 56, [en ligne], disponible sur https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01808255v1/file/M1820112553_BONNASSIESCamille.pdf (consulté le 6 mai 2024).

¹²⁰ Décret n° 2012-1305 du 26 novembre 2012 créant une mission interministérielle des anniversaires des deux Guerres mondiales, JORF n° 0277.

¹²¹ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 07 : 38.

problématique de la Libération¹²². Les historiens et les associations mettent eux, en avant, la disparition des acteurs et des témoins, faisant de cet anniversaire la dernière occasion de recueillir leurs témoignages¹²³.

En tant que service dépendant du Conseil départemental, les Archives doivent soumettre leurs projets d'action au directeur de cabinet pour validation. Cela signifie-t-il que le département peut, s'il le souhaite, censurer, ou du moins s'opposer à leur réalisation ? Si dans les faits, cela ne s'est jamais déroulé, Dominique Texier-Favier¹²⁴, archiviste au Pôle des archives contemporaines, et sa collègue, Sandrine Lacombe¹²⁵, remarquent que des réticences accompagnent néanmoins certains sujets, surtout s'ils concernent la guerre d'Algérie ou abordent certains aspects de la Seconde Guerre mondiale (la collaboration, les exécutions sommaires...). Pour convaincre le chef de cabinet du bien-fondé et de la pertinence du projet « Été 1944 », Stéphane Capot lui soumet donc un argumentaire exposant l'intérêt archivistique et historique d'une telle action. De plus, sa possible homologation par la mission du « 70^e anniversaire »¹²⁶ est présentée comme une opportunité de mettre en lumière les actions du département. Stéphane Capot prend soin de souligner la dimension novatrice du projet, arguant que le « sujet n'a jamais été étudié en tant que tel »¹²⁷ et qu'il permettrait d'aboutir à « une étude historique et scientifique spécifique au territoire, apportant des éléments nouveaux de connaissance »¹²⁸. Il offre aussi l'occasion de dépouiller et de poursuivre le classement de fonds jusque-là non triés¹²⁹, de faire le point sur les documents disponibles, et de lancer une collecte ouverte afin d'enrichir les fonds de documents privés et publics. En outre, la déclinaison exposition-publication-conférences, vise à valoriser les fonds tout en incitant les particuliers à donner ou à prêter leurs documents¹³⁰. Sur un plan historique, Stéphane Capot met en avant les spécificités du territoire lot-et-garonnais durant cette période, à savoir : la proximité de la ligne de démarcation qui rattache un bout de la Gironde à la sous-préfecture de Marmande ; la dimension rurale du Lot-et-Garonne, « *terreau a priori* propice au développement des maquis, – avec une présence italienne importante et un communisme rural solidement implanté dans les landes lot-et-garonnaises »¹³¹ ; l'implantation d'une franc-garde permanente de la Milice ; la présence d'une maison

¹²² Entretiens du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 04 : 06, et du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 00 : 04 : 55.

¹²³ Entretien du 23 mai 2024, avec Jean-Pierre Koscielniak, annexe 5, 00 : 04 : 47.

¹²⁴ Entretien du 29 avril 2024, avec Dominique Texier-Favier, annexe 3, 00 : 55 : 07.

¹²⁵ À propos de l'exposition sur la fin de la guerre d'Algérie (2012), elle précise : « Là, il a vraiment fallu se battre pour mener ce projet d'exposition et de publication. C'était une question politique, évidemment. » Entretien du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 07 : 02.

¹²⁶ Circulaire du 8 novembre 2013 relative à la procédure de soutien du cycle mémoriel du 70^e anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme.

¹²⁷ Stéphane Capot, dossier de demande de subvention pour les projets homologués « 70^e anniversaire » non associatifs, sans date. Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Homologation 70^e anniversaire ».

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ Entretien du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 05 : 01.

¹³⁰ Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 00 : 12 : 36.

¹³¹ Stéphane Capot, « Avant-propos », *Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*, Toulouse, Privat, 2015, p. 9.

centrale regroupant tous les internés politiques de zone Sud et théâtre d'une sanglante révolte armée en février 1944 ; le passage de la tristement célèbre division *Das Reich*... Autant de particularismes qui incitent archivistes et historiens à valoriser, pour les premiers, le patrimoine écrit et sonore des fonds contemporains (fonds publics, fonds privés non classés, témoignages inconnus...), pour les seconds, des sources à même de donner une version plus objective de ce que fut réellement la Libération. Le projet « Été 1944 » est dès lors l'occasion de montrer les liens fondamentaux qui unissent archives et histoire.

Si l'idée de projet commémoratif apparaît de manière informelle dès décembre 2012, ce n'est qu'en 2013 qu'il prend corps. Les premières réflexions portent sur la forme, l'équipe, la réalisation (exposition/publication), puis abordent la question du budget, du lieu d'exposition, et la mise en place d'une borne multimédia et d'un ordinateur pour la lecture d'un CD-Rom sur *La Résistance en Lot-et-Garonne*¹³². Des actions archivistiques¹³³ telles que l'inventaire des ressources écrites, iconographiques, imprimées, orales et audiovisuelles ainsi que l'établissement d'une bibliographie, sont évoquées. Pour mener à bien ce travail, les archives départementales constituent un comité scientifique avec à sa tête, Pascal De Toffoli, Jean-Pierre Koscielniak et Philippe Soureau, deux historiens locaux spécialistes de la période – le premier pour le Lot-et-Garonne, le second pour la Gironde rattachée. À ce trio, s'agrègent des archivistes appartenant à différents services des archives départementales et aux archives municipales, et diverses associations telles que Mémoire de la Résistance en Lot-et-Garonne (MRLG) et La mémoire du Fleuve.

Après l'analyse de Jean-Pierre Koscielniak, Pascal De Toffoli trace les grandes lignes de la problématique et dresse un premier synopsis, contextualisé dans le temps et dans l'espace¹³⁴. Dès novembre 2013, le comité présente le projet à l'ensemble de l'équipe d'archivistes sélectionnés. Trois groupes de travail sont alors créés au regard de leurs compétences respectives : un s'occupera de la recherche documentaire, un assurera le dépouillement et la collecte, et le dernier, la reproduction et la numérisation. Mais la polyvalence n'est pas exclue : Dominique Texier-Favier se voit par exemple confier du dépouillement, de la recherche documentaire et la rédaction d'inventaires thématiques qui serviront à établir des cartes et des statistiques¹³⁵. Sandrine Lacombe, quant à elle, s'occupe de l'inventaire bibliographique et du dépouillement, à la recherche en particulier de documents portant sur les étrangers dans la Résistance¹³⁶. Des réunions par équipe,

¹³² Élaboré en 2011 par l'association MRLG sous l'impulsion de l'AERI, le CD-Rom s'inscrit dans la campagne nationale lancée par le Comité historique et pédagogique de la Fondation de la Résistance.

¹³³ Tableau synoptique « Projet d'exposition sur l'année 1944 en Lot-et-Garonne », sans date. Boîte « Été 1944 : Maquette exposition », dossier « Réunions de l'équipe ».

¹³⁴ Pascal De Toffoli, « La fabrique d'une exposition et d'un livre d'histoire. Été 1944, la libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée », sans date, document remis lors de l'entretien réalisé aux archives départementales de Lot-et-Garonne, le 4 mars 2024, p. 1.

¹³⁵ Entretien du 29 avril 2024, avec Dominique Texier-Favier, annexe 3, 00 : 03 : 39.

¹³⁶ Entretien du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 09 : 33.

coordonnées par Pascal De Toffoli, sont enfin régulièrement organisées pour affiner le travail et rendre plus efficaces les échanges.

Dès le lancement du projet, une demande d'homologation au « cycle mémoriel du 70^e anniversaire de la Résistance, des débarquements, de la libération de la France et de la victoire sur le nazisme » est envisagée. Le dossier, validé par l'ONAC-VG, a un double objectif : la labellisation et l'obtention d'une subvention. Le 3 décembre 2013, Sandrine Bru, directrice départementale de l'ONAC-VG 47, rappelle, aux institutions souhaitant intégrer le processus commémoratif, les enjeux de l'homologation¹³⁷ en insistant sur les critères d'attribution¹³⁸. Deux projets institutionnels sortent du lot : celui des archives municipales piloté par Laure Rohrbacher, responsable du pôle Mémoire et archives de l'Espace mémoriel de la résistance et de la déportation (EMRD) à Agen, et celui des AD 47. L'action des archives municipales s'inscrit dans la semaine « Mémoire et Histoire » initiée annuellement par la ville d'Agen. Elle prévoit, de mi-mai à fin août 2014, des expositions et des conférences à destination du public et des scolaires, le lancement d'un recueil de témoignages auprès des derniers acteurs et témoins de la période et une soirée cinéma-conférence avec la participation de l'AERI. Aux dires de son initiatrice, L. R., « cette rétrospective, proposée [par] la mairie d'Agen, invite le visiteur à réfléchir sur ce moment important de l'histoire »¹³⁹. Concernant le projet « Été 1944 », Stéphane Capot met en avant la volonté « d'honorer la mémoire des victimes de l'occupant, des combattants [...], de relier les stèles, disséminées dans le département aux événements de la Libération et [...] de proposer un support didactique et pédagogique au public et aux scolaires »¹⁴⁰. Ainsi bâtis, les deux projets sont homologués, ce qui leur donne le droit d'apposer le logo de la mission et de soumettre une demande de subvention s'élevant à 800 € pour le Pôle Mémoire et Archives d'Agen et à 3 800 € pour les AD 47.

Quels sont dès lors les actions archivistiques et le travail mis en œuvre par les différents acteurs du projet « Été 1944 » ? Un état des lieux fondé sur les fiches du CD-Rom, *La Résistance en Lot-et-Garonne* de l'association MRLG, permet d'abord de cibler les personnages et événements incontournables. De même, l'historiographie locale, nourrie des travaux de recherche de Jean-Pierre Koscielniak, Philippe Souleau et Bernard Lareynie, fournit un premier socle de réflexion. Dans un second temps, est lancée une prospection, d'abord en interne avec un « repérage dans les fonds grâce à un état des sources »¹⁴¹, puis en externe (Archives nationales, archives communales, musées, associations, maison d'arrêt d'Agen...). Puis vient le tour des archives privées, des imprimés issus de la presse

¹³⁷ Courriel de Sandrine Bru à L. R. (AM), à Stéphane Capot (AD) et Gaël Corre (Cabinet du Conseil départemental), 3 décembre 2013. Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Homologation 70^e anniversaire ».

¹³⁸ Grille des critères d'attribution pour homologation. Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Homologation 70^e anniversaire ».

¹³⁹ Dossier de demande d'homologation au 70^e anniversaire déposé par L. R. Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Homologation 70^e anniversaire ».

¹⁴⁰ Demande d'homologation pour le 70^e anniversaire des archives départementales de Lot-et-Garonne. Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Homologation 70^e anniversaire ».

¹⁴¹ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 13 : 24.

locale, des archives audiovisuelles (INA), de certains fonds non classés..., des prospections qui révèlent la richesse documentaire à disposition mais aussi les manques, notamment iconographiques¹⁴². Mission est alors donnée de cibler les objets, photos, films ou documents qui pourraient être prêtés pour l'exposition ou numérisés. Le recensement porte aussi sur le fonds sonore¹⁴³ (série 9 AV). Enfin, une bibliographie est établie, complétée par des achats ou par la bibliothèque personnelle des historiens face à certains manques. Afin de faciliter le travail des archivistes, des « Fiches d'exploitation des articles »¹⁴⁴ (ANNEXE 6) sont rédigées, référençant la cote du document, son analyse archivistique, les dates extrêmes, la numérisation ou non du document, ou encore des informations générales et le contexte. Chaque fiche permet en outre de flécher le document vers l'exposition, vers le livre, voire les deux.

Parallèlement à ces « enquêtes », les AD 47 lancent une prospection dans les services d'archives des départements limitrophes¹⁴⁵ – Gers, Haute-Garonne, Gironde ou encore Landes – possédant des fonds intéressant le Lot-et-Garonne. L'argumentaire fait généralement état des liens ayant uni ces départements au Lot-et-Garonne. Ainsi, dans un courrier adressé aux archives de Haute-Garonne, Stéphane Capot écrit :

*L'intégration de mon département à la région toulousaine sur les plans administratif, militaire et du maintien de l'ordre m'amène à vous solliciter sur l'état de vos sources qui se rapportent à cette tutelle. Je pense notamment à la correspondance et aux rapports adressés par le préfet de Lot-et-Garonne au préfet régional, aux documents d'activité de la milice régionale ainsi qu'aux directives de l'état-major régional des FFI.*¹⁴⁶

Lorsque la réponse est prometteuse, des déplacements¹⁴⁷ sont organisés pour consulter sur place les dossiers repérés. Dans d'autres cas, ce sont des échanges sur le long terme qui s'établissent entre les AD 47 et leurs confrères à travers une correspondance¹⁴⁸ régulière. Les Archives spécialisées (archives militaires, Service historique de la Défense...)

¹⁴² Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 23 : 16.

¹⁴³ Listing du fonds sonore établi par Cécile Milot. Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Son ».

¹⁴⁴ Parmi les nombreuses fiches d'exploitation des articles, plusieurs pointent l'état du document, précisent si le fonds a été ou non dépouillé et donnent des informations relatives au personnage (quand il s'agit de photographies) ou l'intitulé du document (lorsqu'il s'agit d'une archive administrative). Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Dépouillement des AD ».

¹⁴⁵ Courrier de Stéphane Capot, du 8 janvier 2014 sur les fonds Guy Labédan (42 J) et du préfet (1 W) relatifs au Lot-et-Garonne, déposés aux Archives du Gers. Boîte « Été 1944 : Recherches extérieures », dossier « archives ministérielles et archives départementales limitrophes ».

¹⁴⁶ Courrier du 12 décembre 2013, de M. Capot aux AD 31, pour connaître l'état des sources relatives au Lot-et-Garonne. Boîte « Été 1944 : Recherches extérieures », dossier « archives ministérielles et archives départementales limitrophes ».

¹⁴⁷ Courrier de Pascal De Toffoli aux AD 31, le 25 février 2014. Boîte « Été 1944 : Recherches extérieures », dossier « archives ministérielles et archives départementales limitrophes ». Entretien du 29 avril 2024, avec Dominique Texier-Favier, annexe 3, 00 : 06 : 34.

¹⁴⁸ Échange d'une dizaine de courriels, du 14 février 2014 au 20 juin 2014, au sujet de recherches dans le cadre de l'exposition « Été 1944 ». Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « archives ministérielles et archives départementales limitrophes ».

ne sont pas laissées de côté. Les démarches se multiplient tous azimuts afin de regrouper un maximum de documents et de combler les manques repérés¹⁴⁹.

Les documents privés sont également sollicités. Historiens, associations et particuliers sont mis à contribution. Jean-Pierre Koscielniak et Philippe Souleau ouvrent leurs archives personnelles¹⁵⁰ et fournissent des copies de leurs propres fonds ; *idem* pour les associations AERI, MRLG, La Mémoire du Fleuve ou encore l'ANACR qui, au final, ne respectera pas la « convention de don »¹⁵¹ signée. Quant aux particuliers, ils sont invités à ouvrir leurs boîtes de souvenirs et à les partager avec le plus grand nombre. Une collecte ouverte est simultanément lancée dans les médias et sur le site Internet des Archives, opération toujours d'actualité – des documents continuent d'être déposés¹⁵² – et qui s'inscrit dans la lignée de celle du centenaire de la Première Guerre mondiale. Le but : collecter un maximum de documents, photographies et témoignages inédits. Certains dons sont spontanés – à l'image d'Y. P. qui, « suite aux annonces de la presse »¹⁵³, envoie aux Archives une photographie de la Libération –, d'autres sont seulement des prêts pour numérisation – à l'exemple de Mme Bo. qui propose les archives de son père soit 11 photographies personnelles, un laissez-passer et un livret individuel de FFI¹⁵⁴. Mais tous ont le désir d'apporter leur pierre à l'édifice mémoriel. Des descendants d'acteurs majeurs n'habitant plus en Lot-et-Garonne – et donc n'ayant pas connaissance du projet –, décision est prise de retrouver leur trace, de les contacter et de les inciter à déposer ou à partager leurs documents et leur récit¹⁵⁵. Une pêche à l'information fructueuse grâce à la maîtrise de la période par les historiens¹⁵⁶ et par les associations. Le directeur des archives départementales écrit par exemple au fils d'un résistant :

Afin d'enrichir notre prochaine exposition sur la libération du département, nous sommes à la recherche de documentation privée à même de nous renseigner sur l'action des hommes et des groupes de maquis en 1944. C'est ainsi que sur les conseils de G. O., ancien membre du Groupe Marès-Andrieu (NL 21), je me permets de vous contacter pour savoir si vous détiendriez des documents de votre père, A.

¹⁴⁹ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 28 : 18.

¹⁵⁰ Stéphane Capot souligne l'importance des réseaux des historiens. Ils ont été de précieux intermédiaires entre l'institution et les détenteurs d'archives. Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 00 : 12 : 36.

¹⁵¹ Pascal De Toffoli, « La fabrique d'une exposition et d'un livre d'histoire. Été 1944, la libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée », p. 4.

¹⁵² Le 24 juillet 2017, A. G. accepte de relater les souvenirs de son père et de ses époux successifs engagés dans la résistance. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « P. B., (dit Pierrot) ». Nous pouvons aussi citer l'exemple d'un don d'aquarelles réalisées par P. B., résistant en Agenais, déposées aux archives départementales de Lot-et-Garonne le 6 octobre 2017. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « P. B. ».

¹⁵³ Courrier et photographie envoyés par Y. P., le 18 octobre 2015. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « J-P. V. ».

¹⁵⁴ Échange entre les archives départementales et Mme Bo., le 14 mai 2014. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « Documents de M. Bo. (Nérac) ».

¹⁵⁵ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 19 : 09.

¹⁵⁶ Sandrine Lacombe souligne l'importance des réseaux des historiens sur lesquels les archivistes ont pu s'appuyer. Ils sont venus en complémentarité de leurs propres réseaux et ont enrichi l'exposition. Entretien du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 02 : 59. Jean-Pierre Koscielniak précise, quant à lui, que sa connaissance des fonds a permis de localiser plus rapidement les archives disponibles dans les archives municipales. Entretien du 23 mai 2024, avec Jean-Pierre Koscielniak, annexe 5, 00 : 07 : 25.

*O., commandant de la compagnie NL 5, et si vous seriez prêt à les partager avec les archives départementales. [...] je nourris toujours l'espoir de faire découvrir des documents témoignant de l'engagement de certains patriotes aux heures les plus sombres de notre histoire au plus large public.*¹⁵⁷

Sont recontactés également des témoins ayant déjà déposés leurs documents et leur témoignage, surtout si celui-ci, souvent retranscrit manuellement, est lacunaire et nécessite d'être renouvelé¹⁵⁸. En outre, il s'agit de les interroger maintenant au prisme de la Libération, ce qui ne correspond pas forcément au premier témoignage fourni.

Si les réseaux sont fondamentaux dans une opération de collecte, la notion de confiance¹⁵⁹ l'est tout autant. Les donateurs ou prêteurs qui acceptent de confier leurs archives privées doivent être sûrs que leurs documents seront traités avec respect¹⁶⁰ et que leur choix de communicabilité¹⁶¹ sera appliqué. La crainte de perdre de précieux souvenirs fait que nombreux sont ceux préférant garder leurs archives. Ainsi, S. Ce.¹⁶² refuse de se séparer, ne serait-ce que quelques heures, de ses photographies et seule l'intervention d'une amie permettra aux archives départementales de récupérer les fameux clichés le temps de les numériser. Quand la confiance n'est pas en cause, c'est l'intérêt¹⁶³ des documents qui est interrogé. Il faut dans ce cas convaincre le propriétaire de leur pertinence et rappeler, si besoin, les missions de sauvegarde et de valorisation des Archives¹⁶⁴. Enfin, le réseau sert aussi à débloquer des situations¹⁶⁵. Grâce aux connaissances des historiens, des associations et des particuliers, certains documents deviennent exploitables après identification des lieux ou des personnes représentées dessus¹⁶⁶.

Comme nous pouvons le constater, le travail de collecte est semé d'embûches et nécessite patience et diplomatie. Sans le soutien des historiens et des associations, sans le bon vouloir des particuliers, la moisson s'avérerait plus maigre. Peut-être est-ce pour cela que Stéphane Capot et ses collaborateurs veillent systématiquement à remercier les

¹⁵⁷ Lettre de Stéphane Capot à M. O, le 18 avril 2014. Boîte « Été 1944 : Recherches extérieures », dossier « archives ministérielles et archives départementales limitrophes ».

¹⁵⁸ Message de Pascal De Toffoli à C. M., le 25 septembre 2013 : « Il nous faut également contacter les témoins déjà identifiés pour savoir s'ils sont prêts à témoigner. » Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Témoins ». Le 3 janvier 2014, M. Se. accepte qu'un représentant des Archives vienne collecter son témoignage. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « Recueil du témoignage de M. Se. ».

¹⁵⁹ Stéphane Capot insiste sur la méfiance de certains donateurs vis-à-vis des archives publiques car ils ont peur d'être dépossédés. Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 00 : 12 : 36.

¹⁶⁰ Lettres de J. Mo. réclamant la restitution d'une cassette, le 12 avril 2015 puis le 15 mars 2016. La cassette lui sera renvoyée le 16 avril 2016. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « J. Mo. ».

¹⁶¹ Échange de courriels suite à la demande d'autorisation des archives départementales de faire entrer les documents prêtés pour le livre *Été 1944* dans les collections numériques et de les rendre libres de droits, du 15 juin au 16 juin 2022. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « F. Bou. ».

¹⁶² Échange entre L. Ch. et Pascal De Toffoli à propos de photographies sur le Bataillon néracais appartenant à Simone Cessac. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « S. Ce. ».

¹⁶³ M. Ta., par exemple, a fait don de ses archives après que l'historien Jean-Pierre Koscielniak l'a assuré de l'importance de ces dernières. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « M. Ta. ».

¹⁶⁴ Entretien du 23 mai 2024, avec Jean-Pierre Koscielniak, annexe 5, 00 : 07 : 25.

¹⁶⁵ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 21 : 59.

¹⁶⁶ Échange de plusieurs courriels pour identifier les personnes présentent sur un cliché mettant en scène le père de F. La., maire de Nérac durant la guerre. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « F. La. ».

donateurs et les prêteurs, soit en leur proposant d'améliorer le conditionnement¹⁶⁷ de leurs archives, soit en leur fournissant un CD de leurs documents numérisés¹⁶⁸. Et Pascal De Toffoli d'expliquer qu'il faut « toujours penser qu'on est redevable, [...] quand on est bien servi, c'est normal aussi de rendre la pareille [...], rien n'est dû »¹⁶⁹.

1.2. Construction et mise en place de l'exposition

La scénographie de l'exposition se construit en parallèle de la collecte et permet à son tour de pointer les manques. Quand des archives communales, des archives départementales limitrophes, des musées ou des associations sont les seuls à même de les combler, une procédure de prêt est lancée. Le directeur ou le responsable de service effectue alors une demande officielle. Puis après accord, une fiche de prêt est établie mentionnant le nom du document, sa cote et ses caractéristiques. Les droits de reproduction et de diffusion, la valeur estimée, les conditions environnementales de stockage et la sécurité souhaitée sont précisés. Puis un contrat est rédigé précisant la période, la raison de l'emprunt, le mode de convoiement et de conservation. Enfin, lors de la prise en charge du document, un constat d'état, agrémenté d'une photographie, est signé. Chaque dossier est assorti d'une attestation¹⁷⁰ passée auprès de l'assurance du Conseil départemental. Dans le cadre d'archives privées, outre les différents contrats susmentionnés, il faut aussi s'assurer que l'autorisation de publier ou d'exposer a bien été signée. Si dans la majorité des cas il ne s'agit que d'une formalité, l'obtention de ce sésame est parfois plus longue à obtenir¹⁷¹.

Lorsque les documents administratifs sont validés, la construction proprement dite de l'exposition peut commencer. L'équipe scénographie réfléchit alors à la meilleure façon de valoriser les documents sélectionnés. Leur mission est de proposer un parcours tout à la fois didactique et logique suivant « un plan conventionnel axé sur un découpage par phase chronologique [...] puis thématique »¹⁷². Trois axes sont retenus : la situation anté-débarquement, les affrontements à compter du 6 juin 1944 et la libération du territoire¹⁷³. Chacun d'entre eux est subdivisé en trois sous-parties illustrées par 16 vitrines et 17 panneaux, auxquels il faut ajouter une introduction, une frise chronologique, des cartes, une borne multimédia, un espace muséographique et un panneau conclusif. Chaque partie

¹⁶⁷ Lettre de Stéphane Capot à la mairie de Bias, le 22 novembre 2013, concernant le reconditionnement des documents déposés par M. Se. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « Recueil du témoignage de M. Se. ».

¹⁶⁸ Contrat de prêt entre les archives de Dordogne et celles de Lot-et-Garonne. Boîte « Été 1944 : Recherches extérieures », dossier « archives ministérielles et archives départementales limitrophes ».

¹⁶⁹ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 20 : 51.

¹⁷⁰ Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Objets ».

¹⁷¹ Du 3 juin au 19 juin 2014, Pascal De Toffoli est intervenu à plusieurs reprises auprès de la responsable de la bibliothèque de La Réole (Gironde) pour la convaincre de l'importance de partager les documents en sa possession. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « Collecte de films ».

¹⁷² Projet de plan, sans date. Boîte « Été 1944 : Maquette exposition », dossier « Plan de traitement ».

¹⁷³ Plan retenu pour l'exposition, en date du 6 mars 2014. Boîte « Été 1944 : Maquette exposition », dossier « Plan de traitement ».

est coordonnée par l'un des trois membres du comité scientifique qui veille à la cohérence historique. En tant que commissaires d'exposition¹⁷⁴, ils ont le dernier mot sur la sélection ainsi que sur l'emplacement des documents. Leurs choix¹⁷⁵ sont généralement guidés par la nouveauté, la variété, la pertinence, la qualité du document d'archives et par un souci d'équilibre entre les axes. En outre, pour qu'un document soit retenu, le lieu, la date et les personnages présents doivent être identifiés. Dès lors, toute pièce ne répondant pas à ces critères est rejetée. Même chose pour toutes celles qui n'apportent rien de probant. Des critères d'exigence et de rigueur qui, parfois, ont frustré les archivistes¹⁷⁶...

Soucieux d'être au plus près de la réalité de la Libération et de démythifier ses représentations, les trois auteurs accordent un soin tout particulier aux cartes, inédites pour la plupart, et construites en grande partie grâce aux données statistiques obtenues des dépouillements. Six aspects sont cartographiés : Agen à la veille du débarquement, l'implantation des maquis au printemps 1944, les parachutages, les mouvements des formations durant l'été 1944, les représailles allemandes et les exécutions sommaires. Leur réalisation a été externalisée auprès d'un prestataire spécialisé¹⁷⁷.

Pour éviter la lassitude des visiteurs – « et capter [l'attention] des jeunes des écoles qui pourront visiter l'exposition »¹⁷⁸ –, une borne multimédia et un espace muséographique sont installés. La borne donne à entendre le récit des acteurs de la Libération et met un visage sur ces héros méconnus. L'ordre des témoignages respecte la chronologie et les grands axes de l'exposition. Du discours du général de Gaulle au récit de l'attaque de la banque de France à Villeneuve-sur-Lot, des témoignages des combats d'Arx à la libération de plusieurs villes, ce ne sont pas moins d'une douzaine d'archives sonores inédites qui sont ici dévoilées. De même, le choix d'un espace muséographique s'inscrit dans une volonté de capturer l'attention des visiteurs. Pour Pascal De Toffoli, « l'objet et l'archive sont étroitement imbriqués. Ils se répondent »¹⁷⁹. Ainsi, le comité scientifique a eu à cœur de rassembler outre les incontournables armes et munitions, un buste de Pétain, un parachute et son container, des mannequins en tenue de FFI, de SS et de la *Wehrmacht* mais aussi un poste radio, un fragment de bombe et même un vélo d'époque. Ces objets sont prêtés par l'Espace mémoriel de la résistance et de la déportation, par le réseau des armées et par des collectionneurs privés¹⁸⁰. Pour accroître le réalisme de la mise en scène, un drapeau nazi est exposé et une guérite allemande est fabriquée. Deux membres du

¹⁷⁴ Entretien du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 08 : 51.

¹⁷⁵ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 24 : 11.

¹⁷⁶ *Ibid.*, 00 : 38 : 17.

¹⁷⁷ Boîte « « Été 1944 : Réalisation », dossier « Réalisation des cartes par Bernard Lhoumeau ». Entretien du 29 avril 2024, avec Dominique Texier-Favier, annexe 3, 00 : 41 : 02.

¹⁷⁸ Article « Archives : quand la mémoire ne flanche pas », *Sud-Ouest*, le 12 décembre 2014.

¹⁷⁹ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 40 : 28.

¹⁸⁰ Boîte « « Été 1944 : Réalisation », dossier « Objets ».

personnel du 48^e Régiment des Transmissions d’Agen supervisent le montage de la scénographie¹⁸¹.

Reste le cœur de l’exposition avec ses 16 vitrines et ses panneaux explicatifs. Un plan permet de visualiser leur disposition. Une liste précise des éléments constituant chaque vitrine est établie et un cartel est rédigé. La source et la cote de chaque document sont mentionnées afin de pouvoir les restituer ou les reclasser au moment du démontage de l’exposition. Certains documents sont anonymisés¹⁸² pour garantir le respect à la dignité des personnes. Enfin, une photographie est prise pour fixer la disposition de chaque élément dans la vitrine. Ces dernières se répartissent en trois groupes correspondant aux trois temps de l’exposition. Le premier propose un état des lieux à la veille du débarquement. Les vitrines traitent de l’ordre milicien, de l’occupant et de sa répression, et du Lot-et-Garonne en tant que terre de résistance. Le second, centré sur les affrontements, présente au visiteur la mobilisation du 6 juin 1944, la violence multiforme que va connaître le département et l’installation progressive de l’ordre résistant. Enfin, le troisième volet consacré à la Libération montre « Des villes plus abandonnées que libérées », la liesse des libérations et le retour à la légalité républicaine.

Sur les panneaux encadrant les vitrines, sont imprimés les textes¹⁸³ rédigés par les membres du comité scientifique élargi aux membres de l’association MRLG, à Dominique Texier-Favier et à Sandrine Lacombe. Dans un style sobre, ils proposent une synthèse historique nécessaire à la compréhension des documents sélectionnés. N’excédant pas une quinzaine de lignes – soit environ 2 000 signes –, ces écrits ne sont pas signés. Un comité de lecture les valide ou non et peut, le cas échéant, demander à son auteur de revoir sa copie. Ainsi, Stéphane Capot, en tant que membre du comité de relecture, invite l’un des rédacteurs à recentrer son texte afin de respecter l’homogénéité du travail et de mieux rendre compte « [des] spécificités de la Résistance en Lot-et-Garonne (topographie, incidence du communisme rural, différenciation de formes de résistances en fonction des zones). [...] L’étude, nourrie de sources variées, doit présenter des éléments novateurs, apportant une plus-value aux travaux existants »¹⁸⁴.

La gestion de l’espace est rationalisée au maximum car les AD 47 ne possèdent pas de salle d’exposition dédiée. Panneaux et vitrines prennent généralement place dans le petit hall d’entrée et dans la salle du service éducatif. Ce dernier est par conséquent fermé aux scolaires puis mis à nu pour pouvoir accueillir la borne multimédia, l’espace muséographique, les vitrines et les panneaux. Enfin, malgré l’exiguïté, les Archives

¹⁸¹ Lettre de Stéphane Capot, datée du 30 janvier 2014, demandant la mise à disposition pour le montage de l’espace muséographique de l’adjudant Béta et du caporal-chef Turtaud. Boîte « « Été 1944 : Recherches extérieures », dossier « archives ministérielles et archives départementales limitrophes ».

¹⁸² Par exemple, est masqué le nom d’une plaignante qui se dit « injustement victime des aveugles représailles populaires » (cote 1 W592, archives privées Sébastien Pélérin, droits DR). Boîte « Été 1944. Maquette exposition », dossier « Les règlements de compte IIIB », sous dossier « Les tontes ».

¹⁸³ Boîte « Été 1944 : Maquette exposition », dossier « Visite guidée ».

¹⁸⁴ Courriel de Stéphane Capot à Pierre Robin, le 23 mai 2014, au sujet de son texte pour le panneau sur la Résistance. Boîte « Été 1944 : Maquette exposition », dossier « Panneaux texte de l’exposition ».

n'oublient pas de mettre à l'honneur certains de leurs partenaires. Ainsi une table avec la plaquette de l'ONAC sur « Les chemins de la Mémoire » et des dépliants d'EMRD sur « Le maquis de la Torgue » et sur « La Libération » sont mis à la disposition du public. Sans oublier, le traditionnel livre d'or, livre malheureusement non retrouvé dans les archives consultées.

Reste le coût d'un tel projet¹⁸⁵. L'estimation préliminaire table sur 3 300 €¹⁸⁶ incluant les assurances, les droits audiovisuels et les prestations du service d'infographie et de reprographie. Mais ce sera quasiment le double, le budget atteignant au final 5 917 €, sans compter certaines prestations – déplacements, gestes de gratification pour remercier les prêteurs et donateurs – assurées sur les fonds de fonctionnement interne des Archives et en profitant du bénévolat des historiens et des associations sollicitées. En outre, la subvention demandée à la suite de l'homologation n'a rapporté que 1 000 € sur les 3 800 escomptés. L'explosion de la dépense s'explique également par une sous-estimation de certains coûts et par le doublement du prix de la réalisation des cartes – 500 € estimés mais, au final, 1 271,20 € facturés. Il en sera de même pour les frais de matériel et d'impression des panneaux.

¹⁸⁵ Tableau budgétaire remis par Pascal De Toffoli lors de l'entretien du 4 mars 2024, archives départementales de Lot-et-Garonne.

¹⁸⁶ Budgétisation du dossier de demande de subvention pour les projets homologués « 70^e anniversaire » non associatifs. Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Homologation 70^e anniversaire ».

2. Valoriser et pérenniser

Si les missions des Archives sont de collecter, de conserver, de classer et de communiquer leurs fonds, la valorisation et la pérennisation de ces derniers sont tout aussi fondamentales. Le sociologue Claude Poissenot souligne non sans humour qu'on « ne peut [...] utiliser un service que l'on ignore »¹⁸⁷. Mais comment mettre en valeur une exposition dans les locaux mêmes des Archives quand la majorité du public n'en a jamais franchi le seuil ? Comment « pérenniser l'éphémère »¹⁸⁸ ? Tels sont les deux défis que les Archives de Lot-et-Garonne ont dû relever.

2.1. L'exposition s'ouvre au public

Prévue de fin septembre 2014 à janvier 2015, l'exposition « Été 1944 » n'ouvre finalement ses portes que le 12 décembre 2014, soit quatre mois après la date officielle de la libération du Lot-et-Garonne. La question calendaire est loin d'être anecdotique. En choisissant le mois de septembre, les Archives veulent s'aligner sur « le calendrier et les programmes scolaires »¹⁸⁹ et favoriser ainsi la venue des plus jeunes. Malheureusement, le report au mois de décembre bouleverse la donne. Imputable à des retards internes¹⁹⁰, il est également lié à la volonté du Conseil départemental « de coller au plus près [à] la date de sortie de l'ouvrage [prévu] en librairie »¹⁹¹. Toutefois, « une présentation en avant-première lors des Journées européennes du Patrimoine des 20 et 21 septembre 2014 »¹⁹², va permettre de faire patienter le public jusqu'au 8 décembre 2014, date de l'inauguration officielle de l'exposition en présence de Pierre Camani, président socialiste du Conseil départemental¹⁹³, sénateur de Lot-et-Garonne, et de la vice-présidente en charge de la culture, Claire Pasut¹⁹⁴. Gratuite et ouverte à tous, l'exposition est visible au sein des archives départementales (centre de Verdun) de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi. Des flyers et des affiches sont mis à disposition dans les lieux publics ; l'annonce de l'exposition est relayée par le magazine du Conseil départemental –

¹⁸⁷ Claude Poissenot, « Les publics au cœur de la communication, dir. Jean-Marc Vidal, *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque. Communiquer avec les publics*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2012, p. 23.

¹⁸⁸ Colloque de l'université catholique de Louvain en partenariat avec l'HiSI de Namur, *Pérenniser l'éphémère. Archivage et médias sociaux*, Louvain-La-Neuve, les 9 et 10 mai 2016.

¹⁸⁹ Sébastien Bouchereau, « Un livre référence sur la libération du Lot-et-Garonne », *op. cit.*

¹⁹⁰ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 48 : 06.

¹⁹¹ Lettre des éditions Privat à Stéphane Capot, le 26 août 2014. Boîte : « Été 1944 : Ouvrage + Au Fil du Temps », dossier « Impression ouvrage sur la Libération ».

¹⁹² Copie du bilan qualitatif de l'action, document fourni par Pascal De Toffoli, le 4 mars 2024 lors de son entretien, sans référence.

¹⁹³ L'appellation « conseil général » devient « Conseil départemental » par la loi n° 2003-403 publiée le 17 mai 2013. On note toutefois que le changement d'appellation ne se fait que progressivement et qu'en 2014, l'appellation « conseil général » est toujours utilisée y compris dans un cadre institutionnel.

¹⁹⁴ Carton d'invitation pour l'inauguration de l'exposition. Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Communication ».

47Magazine (numéro de janvier 2015) –, mais aussi par les sociétés savantes. Enfin, un kakemono orne l'entrée des Archives, interpellant le passant et l'invitant à franchir les portes de l'institution.

En dehors de son annonce sur leur site Internet, les Archives promeuvent en réalité assez peu leur propre travail, reconnaissant *a posteriori* que leur service de communication est à la peine¹⁹⁵. Mais heureusement, la presse locale le pallie efficacement. Son engagement s'était d'ailleurs manifesté bien avant le mois d'août quand, pour commémorer la Libération à sa date officielle tout en faisant patienter ceux qui attendaient l'exposition, le journaliste, Sébastien Bouchereau, avait proposé à Jean-Pierre Koscielniak, Philippe Souleau et Pascal De Toffoli de publier chacun un article dans *La Dépêche du Midi* et *Le Petit Bleu*. Il explique :

*Ces titres [de presse] sont très attachés, à l'édification d'une mémoire collective. Tout ce qui touche à l'histoire (Guerre 14-18, Indochine, Algérie...) est pour nous un matériau à valoriser. Tel est notre devoir de transmission. Aussi envisageons-nous de proposer, mi-août, à nos lecteurs une série d'articles diffusés dans nos deux quotidiens et traitant de la Libération. Les trois chercheurs travaillant pour les archives départementales font autorité, et publier trois de leurs articles permettrait d'informer nos lecteurs sur des faits précis, mais également de susciter l'engouement pour la future publication chapeautée par le Conseil général. Ces trois articles seraient suivis de deux autres, présentant le programme des différentes manifestations liées à la Libération du 47, auxquels succéderaient les articles rendant compte de ces célébrations.*¹⁹⁶

Les trois auteurs honorent la proposition. Les articles, qui suivent la chronologie de l'exposition, sont présentés comme un « roman » feuilleton en trois parties. En pleine page et illustrés, ils paraissent les 15, 16 et 17 août 2014, accompagnés d'une notice biographique résumant les publications de leurs auteurs. Avaient ensuite suivi l'exposition du projet « Mémoire et Histoire » de l'EMRD d'Agen, et la relation de la Libération par les derniers survivants¹⁹⁷.

Avec l'ouverture de l'exposition, la presse repasse à l'offensive. Du simple encart – « Archives : quand la mémoire ne flanche pas »¹⁹⁸ –, à l'article aguicheur annonçant la tenue le soir même « d'une remarquable exposition rassemblant des centaines de documents, dont pour beaucoup inédits »¹⁹⁹, tout est fait pour inciter le public à aller la visiter. Les adjectifs dithyrambiques fleurissent²⁰⁰ et la caution scientifique apportée par les trois directeurs du comité, connus pour leurs travaux sur la période, accrédite l'idée

¹⁹⁵ Entretiens du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 01 : 04 : 59, du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 26 : 39.

¹⁹⁶ Courriel de Sébastien Bouchereau à Jean-Pierre Koscielniak, Pascal De Toffoli, Philippe Souleau et Stéphane Capot, en date du 8 mai 2014. Boîte « Été 1944 : Ouvrage + Au Fil du Temps, dossier « Articles Le Petit Bleu ».

¹⁹⁷ Témoignages de M. Cot., « Le 19 août au matin, ils avaient tous fichu le camp... » et de L. Cl., « Ce jour-là, elle était revenue à Agen dans la traction des FFI », ou encore « Libres !... », *Le Petit bleu*, 19 août 2014.

¹⁹⁸ « Archives : quand la mémoire ne flanche pas », *Sud-Ouest*, 12 décembre 2014.

¹⁹⁹ Sébastien Bouchereau, « Inédite exposition sur 1944 », *Le Petit Bleu*, 8 décembre 2014.

²⁰⁰ Sébastien Bouchereau, « Une "exposition exemplaire" », *La Dépêche du Midi*, 8 décembre 2014.

d'une exposition incontournable. Le Web s'empare lui aussi de l'événement, le blog de l'association Criminocorpus²⁰¹ publant l'affiche de l'exposition et l'article écrit par Sébastien Bouchereau, le 14 août 2014. De fait, nul ne peut maintenant ignorer l'action des Archives et par là même, la commémoration des 70 ans de la Libération, même si les réseaux sociaux, vecteurs puissants de communication, n'ont pas été employés²⁰².

Et pour ceux et celles qui hésiteraient encore, des visites guidées²⁰³ privées ou en groupe sont proposées sur simple réservation. Commentées par les archivistes du projet, elles sont ouvertes au public, aux scolaires, aux associations ou encore aux membres des administrations telles l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), le Conseil départemental, mais aussi les archives départementales et communales. 17 visites²⁰⁴, sans compter les visites privées, sont officiellement recensées, dont deux réservées aux agents du département qui « peuvent se rendre à cette exposition sur leur temps de travail après information et accord de leur hiérarchie »²⁰⁵.

La valorisation en direction des scolaires n'est pas oubliée. En effet, dès l'élaboration du projet, un volet pédagogique est envisagé. Laurent Bessières, alors responsable du service éducatif, soumet en janvier 2014 le projet des archives départementales à la commission bilatérale de coopération pédagogique (CBCP). Cette dernière est dirigée par un inspecteur pédagogique régional (IPR) missionné par l'Éducation nationale pour recenser les actions qui s'inscrivent dans les commémorations du centenaire de la Grande Guerre et du 70^e anniversaire de la Libération. La CBCP valide et relaie les actions auprès des établissements et des professeurs. Elle met aussi à la disposition des enseignants une liste de contacts et de ressources susceptibles de les aider à aborder ces deux thématiques en classe. L'objectif est de répondre à la commande gouvernementale de sensibilisation de la jeunesse aux valeurs de la République. Le service éducatif des archives départementales (SEAD) est donc ici un interlocuteur essentiel. Pour aider les enseignants désireux d'emmener une classe voir l'exposition, des questionnaires²⁰⁶ – un pour les collégiens et un autre pour les lycéens – sont élaborés. Un plan permet en outre aux élèves d'être en semi-autonomie (ANNEXE 9). Divisés en trois groupes, ils se partagent les trois axes de l'exposition : « Le Lot-et-Garonne et la Gironde rattachée au printemps 1944 » (vitrines et panneaux 1 à 4), « L'insurrection (6 juin-15 août 1944) », (comprenant l'escalier, les vitrines 5 à 10 et l'estrade) et « La libération du territoire (15 août - 11 novembre 1944) »

²⁰¹ Criminocorpus, « Un livre de référence sur la Libération du Lot-et-Garonne », [en ligne], disponible sur <https://portrait-culture-justice.com/2015/01/ete-1944-la-liberation-en-lot-et-garonne-et-en-gironde-rattachee.html> (consultée le 20 mai 2024).

²⁰² Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 01 :03 : 44.

²⁰³ *Ibid.*, 01 :00 : 13.

²⁰⁴ Boîte « Réalisation », dossier « Félicitations, échanges entre les auteurs et avec Privat, statistiques fréquentation ».

²⁰⁵ Courriel intranet envoyé par Stéphane Capot à destination des agents du Conseil départemental, le 15 décembre 2014. Boîte « Réalisation », dossier « Communication », sous dossier « Communication autour de l'événement ».

²⁰⁶ Plan de l'exposition, descriptif des vitrines et questionnaires à destination des élèves. Boîte « Été 1944 : Maquette exposition », dossier « Visite guidée ».

(vitrines et panneaux 11 à 16 et la frise). Ne reste dès lors plus qu'à leur faire découvrir les documents, répondre aux questions et dresser un bilan.

Par ailleurs, l'accent est mis sur la corrélation entre le thème du Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) de l'année 2014 – « La libération du territoire et retour de la République »²⁰⁷ – et l'exposition. Le Conseil départemental envisage même de réservier plusieurs exemplaires du livre en préparation pour récompenser les lauréats du concours. De même, il est rappelé aux enseignants l'existence du concours des *Benjamins de l'Histoire*²⁰⁸ qui récompense les travaux d'élèves fondés sur les ressources archivistiques. Ainsi, le deuxième prix pour la session de juin 2015 est remporté par une classe de troisième qui a imaginé le journal intime d'un jeune Juif assistant à la libération d'Agen. Pour Stéphane Capot, c'est surtout un moyen de valoriser le service éducatif²⁰⁹.

Toujours au niveau éducatif, une mallette pédagogique est élaborée à partir des archives mises à jour à l'occasion de l'exposition. Sur les 200 documents inédits, 80 sont sélectionnés, photocopiés puis plastifiés. Accompagnés de questionnaires et de notices pédagogiques, ils sont mis à la disposition des enseignants dans une « valise » qui peut être empruntée pour une exploitation en classe. Celle-ci peut également servir de base à des ateliers réalisés *in situ* avec l'aide du médiateur culturel. Dans le cas présent, elle s'accompagne d'un numéro spécial de la revue *Au Fil du temps*²¹⁰ (2016) rédigé par le SEAD. Élaboré en amont et pensé comme un résumé de l'exposition²¹¹, il reproduit lui aussi les principaux documents et propose, pour chacun, de courtes notices explicatives. Son titre, *Le Lot-et-Garonne, été 1944. La libération et la refondation de la République*, met l'accent sur les éléments des programmes scolaires. Initialement prévu pour décembre 2015, la parution est reportée à mai 2016 afin de ne pas déflorer le contenu du livre *Été 1944 : la libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*.

Le 17 avril 2015, l'exposition est démontée et devient itinérante. Les objets/documents prêtés retrouvent alors leurs propriétaires et les archives, leurs fonds.

²⁰⁷ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, *Présentation du sujet du concours du CNRD*, [en ligne], disponible sur <https://eduscol.education.fr/3541/presentation-du-concours-national-de-la-resistance-et-de-la-deportation> (consulté le 3 mars 2024).

²⁰⁸ Entretien du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 26 : 42.

²⁰⁹ Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 01 : 19 : 11.

²¹⁰ Entretien du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 28 : 50.

²¹¹ *Ibid.*, 00 : 19 : 10.

2.2. Prolonger le souffle de la commémoration

Bien que tardivement ouverte au public, l'exposition « Été 1944 » était le couronnement des commémorations lot-et-garonnaises pour le 70^e anniversaire de la Libération. Restait à inscrire ce travail de mémoire dans la durée, en clair, à le pérenniser. En devenant itinérante, l'exposition pouvait donc espérer une seconde vie auprès du public. Serge Guérin, petit-fils du responsable départemental du Comité de Libération (CDL) en 1944 – et ayant, à ce titre, fourni de nombreux documents – souhaite d'emblée la mettre à disposition des scolaires de sa ville. Dès la fin du mois d'avril 2015, il signe donc une convention de prêt avec les archives départementales ainsi qu'une lettre d'engagement à ne pas reproduire les documents. Malheureusement, l'exposition n'aura guère l'occasion d'être découverte par son jeune public car « les professeurs d'histoire du collège sont cette année [...] axés sur la guerre de 1914-1918. [...] L'exposition [sur la Libération] leur paraît inopportun »²¹². Pascal De Toffoli regrette lui aussi que l'itinérance de l'exposition n'ait pas été un succès²¹³, doux euphémisme quand on sait que Serge Guérin est le seul à avoir voulu l'emprunter. Pour Sandrine Lacombe, cet échec est en partie imputable à une communication défaillante de la part des Archives²¹⁴. Sa transformation, un temps évoquée, en exposition virtuelle²¹⁵ restera elle aussi lettre morte. Cela aurait pourtant permis de la rendre accessible au plus grand nombre et de lui donner une visibilité pérenne.

Après la collecte de 2014 et l'exposition de 2015, les Archives achèvent enfin leur cycle commémoratif avec la sortie officielle, dans l'hémicycle du Conseil départemental le 17 mars 2016, de l'ouvrage intitulé *Été 1944. La Libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*. Pensé et construit en parallèle de l'exposition, il en a subi les aléas et les contraintes. Loin du simple catalogue, le lecteur découvre un véritable livre d'histoire enrichi d'archives, de photographies et de cartes inédites.

Soucieux d'expliciter le contexte dans lequel elle s'inscrit, les trois principaux auteurs, Jean-Pierre Koscielniak, Philippe Souleau et Pascal De Toffoli, y montrent en quoi la Libération est « la réponse d'un territoire à un régime autoritaire, le combat d'une terre pour des valeurs – celles de la démocratie –, bref, tout à la fois la manifestation d'un rejet et d'un attachement »²¹⁶. Leur but est de revenir sur l'histoire de la Résistance locale qui laisse généralement penser que les villes ont été libérées par les armes. *Été 1944* infléchit cette représentation de la Libération. Il faut dire que Jean-Pierre Koscielniak est un habitué

²¹² Lettre de S. G. à Stéphane Capot, le 17 mars 2016. Boîte « Été 1944 : Prêteurs », dossier « S. G. ».

²¹³ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 01 : 06 : 38.

²¹⁴ Entretien du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 16 : 39.

²¹⁵ Dossier de demande de subvention pour les projets homologués « 70^e anniversaire ». Non associatifs, non daté, p. 5. Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Homologation 70^e anniversaire ».

²¹⁶ Introduction, « Des libérations... à la Libération », *Été 1944 : La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*, op. cit., p. 11.

de la chose. En 2003, il avait déjà bousculé les mémoires en abordant dans le détail la collaboration et l'épuration en Lot-et-Garonne, faisant écrire à Dominique Richard, journaliste au *Sud-Ouest*, que l'auteur « [avait] établi en quelque sorte le point zéro d'une histoire²¹⁷ qu'il [allait] falloir maintenant assimiler, pour mieux la dépasser »²¹⁸. L'ouvrage *Été 1944 : la libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée* s'inscrit dans cette « évolution » mais avec des différences majeures liées non seulement à l'ouverture progressive des archives²¹⁹ mais aussi aux avancées historiques.

Retenant le plan chronothématisque de l'exposition, l'ouvrage a pour objectif « d'évoquer dans une perspective de renouvellement historiographique, les forces d'occupation, la mise en marche de la Résistance et la montée des violences, la libération proprement dite du territoire et le rétablissement progressif de la République »²²⁰. S'adressant tout autant au grand public qu'aux jeunes, à des béotiens qu'à des spécialistes, l'ouvrage a été pensé de manière à ce que plusieurs entrées soient possibles. La vulgarisation des connaissances scientifiques est, selon Jean-Pierre Koscielniak, « un moyen d'amener l'Histoire à tout le monde »²²¹. Pour les lecteurs rebutés par les textes longs, des encarts sont proposés. Ces derniers – rédigés par les trois auteurs, des archivistes et des membres de l'association MRLG – font un focus sur un sous-thème, une figure, un événement – tels « les étrangers dans la Résistance », « la Résistance au féminin », « le massacre de Saint-Sixte » –, apportant au lecteur une respiration dans le contenu scientifique. Afin d'offrir une lecture fluide et synthétique, les écrits sont par ailleurs limités en nombre de signes et un comité de lecture, composé d'archivistes et d'historiens, veille au respect des consignes données. Tous les textes, y compris ceux des spécialistes, passent sous les fourches caudines dudit comité.

En outre, afin de veiller au respect des droits à l'image et à la vie privée, mais aussi pour se garantir de toutes poursuites, les Archives se rapprochent de M^e B. An., avocat spécialisé. Car, si la majorité des photographies et documents publiés ne posent aucun problème, il n'en est pas forcément de même pour les clichés représentant des femmes tondues. La réponse d'un homme de loi est dès lors utile :

Dans le cadre du droit à l'image, [elles] sont l'exception de l'exception [...] ; le droit à l'image ne se transmet pas, seules les personnes directement concernées peuvent revendiquer ce droit. Si cette photographie est publiée dans le corps de l'ouvrage et dans une taille convenable [...], il n'y a pas de problème de publication, pas de droit

²¹⁷ Le département de Lot-et-Garonne est l'un des dix départements français à ne pas avoir eu de correspondant départemental du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, chargé à partir de 1951, de recenser toutes les archives et témoignages sur la déportation, la résistance, la collaboration et l'épuration. Il était de fait resté en marge de toutes les enquêtes.

²¹⁸ Dominique Richard, « Plongée dans les heures sombres de l'occupation », *La Dépêche du Midi*, 24 janvier 2003.

²¹⁹ Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 01 : 48 : 58.

²²⁰ Lettre de Stéphane Capot accompagnant l'envoi de l'ouvrage à M. Charron, le 9 mai 2016. Boîte « Été 1944 : Réalisation », dossier « Remerciements ».

²²¹ Entretien du 23 mai 2024, avec Jean-Pierre Koscielniak, annexe 5, 00 : 13 : 04.

*à l'image revendiqué, ni d'atteinte à la dignité humaine car la photo se trouve contextualisée dans un environnement historique [...] qui vise l'événement et non les femmes*²²².

L'inquiétude des historiens et des archivistes s'explique en partie par la sensibilité des sujets abordés, la période de la guerre demeurant une « période délicate, où il y a toujours beaucoup de polémiques »²²³. D'où la nécessité de s'interroger sur le choix des mots ou sur la mention de l'identité d'un collaborateur si celle-ci n'apporte rien à l'analyse. Cette rigueur, qui garantit l'objectivité du travail de l'historien, soucieux « d'interroger les archives »²²⁴, se conjugue ici au travail de l'archiviste qui, lui, se soucie « non pas du sens propre [du document] mais de la manière dont il va pouvoir, et donc savoir, organiser cette matière pour mieux la mettre à la disposition de celui à qui elle servira »²²⁵.

L'ouvrage devait au départ être publié par le Conseil départemental. Mais en août 2014, Stéphane Capot informe les auteurs qu'il n'en sera rien et que c'est un éditeur privé – les éditions Privat (Toulouse) – qui s'en chargera. Pourquoi un tel changement ? La charte graphique des publications du CD 47 répond à un cahier des charges quasiment immuable visant « à véhiculer l'identité de l'institution et [à] asseoir son image de marque »²²⁶. Les Archives, souhaitant un livre qui fasse la part belle aux documents et aux illustrations collectées, ont donc dû se tourner vers des éditeurs plus aguerris dans la réalisation de ce type d'ouvrage. Les éditions Privat, connues pour avoir déjà travaillé avec les archives départementales de l'Ariège, et recommandées par Philippe Souleau, remportent l'appel d'offres²²⁷. Stéphane Capot précise que l'éditeur ne s'est engagé dans l'aventure qu'après s'être assuré du sérieux scientifique des archives et des historiens, de la mise en place d'une véritable stratégie de communication autour du livre et de l'exposition, et enfin, de la présence d'archives inédites²²⁸. Une fois l'appel d'offres validé, le cahier des charges de l'éditeur est établi et le contrat entre les deux parties signé. Le livre sera ainsi édité *a minima* à 2 000 exemplaires – dont 500 seront achetés par le Conseil départemental. Le copyright demeure la propriété des éditions Privat. Les Archives doivent veiller à ce que l'iconographie soit libre de droits ainsi que les textes fournis par les auteurs. L'éditeur s'engage « à diffuser dans les librairies, [à organiser une] tournée de dédicaces des auteurs dans les librairies, [à] réaliser un dossier de presse et des communiqués [et enfin]

²²² Courriel de Me An., le 8 décembre 2015. Boîte « Été 1944 : Ouvrage + *Au Fil du Temps* », dossier « Annexes ».

²²³ Entretien du 23 mai 2024, avec Jean-Pierre Koscielniak, annexe 5, 00 : 16 : 43.

²²⁴ Jacques-Guy Petit, « 3^e partie : La recherche en archivistique et l'histoire », Journée d'étude du 3 janvier 2015, [en ligne], disponible sur <https://aedaa.fr/2015/01/3-la-recherche-en-archivistique-et-lhistoire/> (consulté le 18 mai 2024).

²²⁵ Mme Verry, journée d'étude du 3 janvier 2015, *op. cit.*

²²⁶ Conseil départemental du Lot-et-Garonne, *Charte graphique*, [en ligne], disponible sur https://www.lotetgaronne.fr/fileadmin/mediatheque/Lot-et-Garonne/02-Images/Logos_CD47_a_télécharger/CHARTE-GRAFIQUE-DEPARTEMENT-LOT-ET-GARONNE.pdf (consulté le 25 mai 2024), p. 2.

²²⁷ Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 00 : 30 : 03.

²²⁸ *Ibid.*, 00 : 31 : 57.

à présenter l'ouvrage à des prix régionaux d'histoire »²²⁹. Le coût total de la publication et de la diffusion s'élève à 12 554, 50 €. Un budget certes important mais légèrement en deçà des 12 700 € votés pour le livre par le département au budget 2014²³⁰.

La relation entre les auteurs et l'éditeur n'a pas été un long fleuve tranquille. Les exigences des premiers entrent en concurrence avec la stratégie commerciale du second, les uns souhaitant un livre ciselé, les autres cherchant à aboutir le plus rapidement possible, rentabilité oblige²³¹. Des tensions apparaissent donc rapidement au sujet de la conception et du calendrier. Dans son courrier du 6 août 2014²³², Stéphane Capot mentionne que des « modifications sur la structure de l'ouvrage [et] sur le calendrier des manifestations » sont à prévoir. Première conséquence : le nombre d'encarts est diminué au profit des parties scientifiques. Certains auteurs voient donc leur texte retoqué. Second point : l'équilibre des documents par partie doit être respecté, éjectant *de facto* les archives jugées secondaires ou de moins bonne qualité. Troisième point : les textes doivent reposer sur des sources scientifiques ou archivistiques. Exit les témoignages peu fiables ou impossibles à vérifier. Enfin, concernant le calendrier, les éditions Privat souhaitent, « afin de disposer d'une visibilité suffisante dans l'offre culturelle et historique locale dominée par la Grande Guerre, [...] faire coïncider la sortie de l'ouvrage avec l'inauguration de l'exposition, soit vers la mi-novembre »²³³.

Les retards successifs aboutiront hélas à ce que ni l'exposition ni le livre ne sortent dans les délais fixés par Privat. Toutefois, malgré ces retards, le public répond présent alors même que l'esprit commémoratif du 70^e anniversaire s'est déjà assoupi. Rappelant la politique mémorielle du département, Pierre Camani, sénateur de Lot-et-Garonne, écrit :

*Je veux profiter de cette préface pour rendre hommage [...] aux 250 Résistants lâchement fusillés, aux 643 patriotes déportés [...] ainsi qu'aux 11 000 hommes et femmes homologués dans les unités de la Résistance lot-et-garonnaise. [...] Leur sacrifice appelle de notre part un profond respect. [...] Le Conseil général a toujours fait sien ce travail de mémoire. C'est un devoir pédagogique mais aussi un devoir de vigilance.*²³⁴

²²⁹ Proposition pour la réalisation de l'ouvrage sur la libération dans le Lot-et-Garonne adressée à Stéphane Capot par la responsable commerciale des éditions Privat, le 7 juillet 2014. Boîte : « Été 1944 : Ouvrage + *Au Fil du Temps* », dossier « Impression ouvrage sur la Libération », sous dossier « Choix Privat pour son réseau de diffusion ».

²³⁰ Lettre de Stéphane Capot à la commerciale des éditions Privat, le 7 juillet 2014. Boîte : « Été 1944 : Ouvrage + *Au Fil du Temps* », dossier « Impression ouvrage sur la Libération ». Et entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 02 : 01: 38.

²³¹ Entretiens du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 01 : 19 : 28 et du 23 mai 2024, avec Jean-Pierre Koscielniak, annexe 5, 00 : 38 : 35.

²³² Lettre adressée aux membres de l'association MRLG, le 6 août 2014. « Été 1944 : Ouvrage + *Au Fil du Temps* », dossier « Encarts ».

²³³ *Ibid.*

²³⁴ Préface de Pierre Camani, *Été 1944 : la libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*, op. cit., p. 11.

Unanimement salué par la presse – départementale comme régionale²³⁵ –, le public et les politiques, l'ouvrage reçoit le prix Brives-Cazes, décerné le 3 novembre 2016, par l'académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Prix qui apporte une « reconnaissance officielle de la qualité du livre, de son intérêt et [qui valorise] l'initiative des AD 47 »²³⁶.

3. L'heure des bilans

En initiant « Été 1944 », les Archives de Lot-et-Garonne ont assurément contribué au « travail de mémoire »²³⁷ tel que le définit Paul Ricoeur. Si le projet ne dévie en rien de la volonté de « perpétuer les valeurs sans lesquelles il n'est ni liberté ni dignité »²³⁸ affichée 20 ans plus tôt, sa teneur est cependant différente sur le fond. Non seulement il a su recourir aux derniers témoins, mais il en a profité – les archives faisant foi – pour livrer une version de la Libération plus proche de la réalité historique, c'est-à-dire dégagée de sa charge émotionnelle et parfois légendaire. Dès lors, se posent les ultimes questions : comment les Lot-et-Garonnais l'ont-ils accueillie ? Qu'en ont retiré les Archives, tant en termes de fonctionnement que d'image ?

3.1. Des attentes majoritairement satisfaites

Si nous nous nous référons au bilan de fréquentation, l'exposition attire au total 873 visiteurs répartis comme suit : 194 lors de la visite en avant-première pour les Journées du Patrimoine, 496 du 8 décembre 2014 au 17 avril 2015 et 183 scolaires²³⁹. Un bilan finalement en demi-teinte malgré l'enthousiasme de ceux qui se sont déplacés...

La presse, fidèle relais du projet, s'est montrée particulièrement sensible à la valorisation de documents inédits et à l'apport scientifique de l'ouvrage. Pour Sébastien Bouchereau, « ce livre ausculte "cette période sombre où les Français ne s'aimaient pas" [...] et révèle tout en appuyant là où ça fait mal. Il prendra une place majeure dans l'historiographie de la Seconde Guerre mondiale en Lot-et-Garonne »²⁴⁰. Dominique Richard, dans *Sud-Ouest*, salue le travail qui a permis de déflorer « de belle façon une

²³⁵ « Le Lot-et-Garonne LIBÉRÉ est livré », article *Sud-Ouest Le Mag*, n° 211, le 16 avril 2016 ou encore Dominique Richard, « Un voile levé sur la Libération », *Sud-Ouest*, le 23 mars 2016.

²³⁶ Entretien du 23 mai 2024, avec Jean-Pierre Koscielniak, annexe 5, 00 : 36 : 21.

²³⁷ Jacques-Guy Petit, « 3^e partie : La recherche en archivistique et l'histoire », journée d'étude du 3 janvier 2015, disponible sur <https://aedaa.fr/2015/01/3-la-recherche-en-archivistique-et-lhistoire/> (consulté le 18 mai 2024).

²³⁸ Avant-propos de Michel Diefenbacher dans *Cinquantième anniversaire de la libération du département de Lot-et-Garonne. 1944-1994*, Préfecture de Lot-et-Garonne, 1994.

²³⁹ Copie du bilan qualitatif de l'action, document fourni par Pascal De Toffoli, le 4 mars 2024 lors de son entretien, sans référence, et boîte : « Été 1944 : Réalisation », dossier « Félicitations, échanges entre les auteurs et avec Privat, statistiques fréquentation ».

²⁴⁰ Sébastien Bouchereau, « Un ouvrage clé sur la Libération », *La Dépêche du Midi*, 6 février 2016.

page restée désespérément blanche », soulignant que « le temps passé a eu au moins un mérite. Des fonds documentaires dont on ne soupçonnait pas la richesse sont sortis de l'ombre. Au sein des archives publiques, beaucoup de dépôts effectués par des particuliers ou des administrations restaient en jachère. Et nombre d'albums de famille conservaient dans leurs pages des clichés inédits »²⁴¹.

N'ayant pas pu avoir accès au livre d'or et en l'absence d'une enquête de satisfaction²⁴², nous avons dû nous contenter des courriels et courriers envoyés directement aux archives départementales et aux auteurs pour apprécier ce qu'en avaient pensé les visiteurs. Il en ressort que la majorité a été sensible à la scénographie de l'exposition, à sa clarté et à la présence d'un espace muséographique. Ainsi, V. R. écrit : « Nous avons beaucoup aimé l'exposition de la Libération... surtout les cartes, les enregistrements oraux, les tenues militaires, la présentation des objets »²⁴³. Mme F. se dit sensible à la dimension didactique et instructive de l'exposition²⁴⁴. Mme P., quant à elle, félicite les AD 47 pour leur travail : « J'ai particulièrement apprécié la clarté de l'exposé au moyen des cartes et des chronologies de synthèse ainsi que le fait [d'avoir] trouvé de nombreux documents iconographiques. J'ai beaucoup apprécié également le fait que vous ayez incarné la multiplicité des résistants au travers de photographies de Polonais, Espagnols, Italiens et autres... »²⁴⁵ Elle poursuit en regrettant cependant le lieu choisi pour l'exposition. Il est vrai que cette dernière était installée dans le hall d'entrée des Archives, dans l'escalier et dans la salle du service éducatif, c'est-à-dire dans un espace de passage et de travail menant tout à la fois à la salle de lecture, aux bureaux et aux magasins. Le bruit généré par les activités du service a donc perturbé la lecture et la concentration de certains visiteurs.

L'ouvrage a, lui aussi, reçu les louanges des lecteurs. Les donateurs, prêteurs ou témoins dont le nom est mentionné, se sentent particulièrement fiers d'avoir participé au projet. À l'instar de M. Kor.²⁴⁶, heureux d'avoir pu apporter sa pierre à l'édifice, Mme E. écrit : « J'ai apprécié tant la qualité du texte que des illustrations, et suis persuadée que mon père, J. C., aurait été aussi enthousiaste et très flatté d'y avoir contribué, même de façon très modeste. »²⁴⁷. Mme Ch. avoue de son côté que l'ouvrage a ravivé ses souvenirs et lui a donné envie de les couper sur le papier « pour sa famille »²⁴⁸. D'autres, en revanche, expriment leur déception lorsqu'ils ne retrouvent pas au sein de l'ouvrage le document ou l'objet qu'ils ont donné ou prêté aux Archives. Un sentiment de frustration

²⁴¹ Dominique Richard, « Un voile levé sur la Libération », *Sud-Ouest*, 23 mars 2016.

²⁴² Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 01 : 11 : 52.

²⁴³ Courriel adressé aux AD 47, 16 janvier 2014. Boîte : « Été 1944 : Réalisation », dossier « Remerciements ».

²⁴⁴ Courriel de Mme F., 9 décembre 2014. Boîte : « Été 1944 : Réalisation », dossier « Félicitations, échanges entre les auteurs et avec Privat, statistiques fréquentation ».

²⁴⁵ Courriel de Mme P., 19 mars 2015. Boîte : « Été 1944 : Réalisation », dossier « Félicitations, échanges entre les auteurs et avec Privat, statistiques fréquentation ».

²⁴⁶ Courriel de M. Kor. à Pascal De Toffoli, 24 avril 2016. Boîte : « Été 1944 : Réalisation », dossier « Remerciements ».

²⁴⁷ Courriel adressé aux AD 47, 30 avril 2016. Boîte : « Été 1944 : Réalisation », dossier « Remerciements ».

²⁴⁸ Lettre de Mme Ch. à Pascal De Toffoli, 12 mai 2016. Boîte : « Été 1944 : Réalisation », dossier « Remerciements ».

ressenti par exemple par Mme M., « dégue de ne pas y voir le brassard FFI de [son] beau-père »²⁴⁹.

Enfin, nombreux sont ceux et celles qui saluent les apports historiques de l'exposition et du livre – « Un modèle pour l'historiographie [...] en plus du souvenir »²⁵⁰, « une histoire [qui] apporte un éclairage local qui est une composante (non négligeable) à la globalité des opérations de Normandie et de Provence »²⁵¹. Et J. Bu., directeur du musée départemental de la Résistance et de la déportation à Toulouse, de considérer que l'ouvrage est de ceux qui permettront aux « concitoyens [...] de mieux appréhender cette page de notre histoire, seule condition pour qu'ils puissent s'engager à en défendre les acquis et les valeurs »²⁵². Les politiques ne sont pas en reste et saluent un travail qui, « des décennies plus tard, [...] rapporte les échos d'un moment tumultueux mais préfigurateur d'une France nouvelle [et qui] nous éclaire sur les ressorts intellectuels d'une époque »²⁵³.

Finalement, seuls manquent les retours du monde éducatif. Les professeurs ne se sont emparés ni de l'exposition ni du livre. L'absence d'enquête de satisfaction ou de bilan qualitatif des actions menées par le service éducatif des AD 47 ne nous permet aucun bilan. Tout au plus, nous pouvons souligner que le nombre de scolaires s'étant déplacés équivaut à six ou sept classes, ce qui est particulièrement peu. Télescopage avec d'autres projets ? Manque d'intérêt des enseignants pour une histoire locale qu'ils maîtrisent souvent mal ? Manque de communication de la part des Archives ? Un choix qui n'en reste pas moins regrettable vu que l'un des objectifs était de sensibiliser la jeunesse au rôle fondateur de la Libération...

3.2. Quel bilan pour les archives départementales de Lot-et-Garonne ?

Il est enfin temps de s'interroger sur les bénéfices et les leçons tirés du projet par les différents acteurs. Placé sous l'autorité de Stéphane Capot et dirigé par Pascal De Toffoli, Jean-Pierre Koscielniak et Philippe Souleau, il peut être qualifié d'hybride, voire de bicéphale. D'un côté, se trouvent les archivistes placés sous l'autorité de leur directeur et

²⁴⁹ Courriel adressé à Pascal De Toffoli, 29 avril 2016. Boîte : « Été 1944 : Réalisation », dossier « Remerciements ».

²⁵⁰ Lettre de M. Es. à Stéphane Capot, 22 avril 2016. Boîte : « Été 1944 : Réalisation », dossier « Remerciements ».

²⁵¹ Courriel de M. Pe. à Pascal De Toffoli, 9 mars 2016. Boîte : « Été 1944 : Réalisation », dossier « Remerciements ».

²⁵² Lettre de M. Bu. à Stéphane Capot, 30 août 2016. Boîte : « Été 1944 : Réalisation », dossier « Remerciements ».

²⁵³ Discours de Nicolas Lacombe (conseiller départemental, 1^{er} vice-président en charge des politiques éducatives et des collèges) lors de la présentation officielle de l'ouvrage au Conseil départemental, dans « Ce chemin semé d'embûches qui a conduit à la victoire », *La Dépêche du Midi*, 21 mars 2016.

du Conseil départemental, et de l'autre, deux historiens locaux, reconnus et indépendants de l'institution territoriale. Contactés pour être la caution scientifique, ils ont répondu « favorablement à l'amicale sollicitation »²⁵⁴ des Archives, apportant dans leurs valises leurs réseaux, leurs archives personnelles, leur connaissance de la période et leur rigueur scientifique²⁵⁵. Alors que pour les premiers le projet s'inscrit dans leurs missions, pour les seconds, il se mène en parallèle d'une activité professionnelle – celle d'enseignant. Dès lors, la disponibilité des uns et des autres devient une contrainte supplémentaire dans la gestion des équipes, surtout lorsque le projet doit respecter un échéancier.

Sur un plan quantitatif, la moisson semble avoir été bonne. Les classements, les dépouillements et l'état des sources qui ont précédé et accompagné l'appel à documents, ont mis à jour la richesse des fonds non classés²⁵⁶. En ce qui concerne la collecte proprement dite, il est difficile d'en mesurer avec exactitude les retombées, d'abord parce qu'elle est toujours ouverte, et ensuite parce que nous n'avons pas eu accès aux registres d'entrées des nouveaux documents. Il y a bien eu quelques dons majeurs à l'image de celui de l'association MRLG, mais la plupart des entrées sont des prêts pour numérisation²⁵⁷. Par ailleurs, 80 personnes ont pris contact avec les Archives par l'intermédiaire de la presse²⁵⁸ qui, sollicitée, les a redirigées vers l'institution.

Au final, même si le nombre de dons ou de prêts n'est pas extraordinaire, le plus important a été la création d'un réseau²⁵⁹ sur lequel les archivistes peuvent s'appuyer et qui leur permet maintenant de cartographier toutes les sources privées et publiques se rapportant à la question de la Libération. La prise en compte dans le projet de toutes les communes, y compris les plus modestes et les plus éloignées, réintègre ces territoires dans une histoire locale qui, souvent, ne se focalise que sur les grandes villes. Or, la Libération permet de mesurer que tous les espaces ont été acteurs et/ou concernés²⁶⁰.

Si la collecte a rencontré son public, l'exposition, elle, n'a pas trouvé véritablement le sien. La faible fréquentation de l'exposition est à imputer à « des horaires d'ouverture peu en adéquation avec les disponibilités du public »²⁶¹. En effet, exception faite des Journées du Patrimoine, les Archives sont fermées durant le week-end, la pause méridienne et en soirée, ce qui les rend inaccessibles à tous ceux qui travaillent. Deuxième raison : le vecteur privilégié de communication a été la presse papier, un moyen qui ne séduit plus le jeune public. D'ailleurs, Stéphane Capot reconnaît qu'ils auraient dû créer une page

²⁵⁴ Stéphane Capot, « Avant-propos », *Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*, op. cit., p. 10.

²⁵⁵ Entretiens du 23 mai 2024, avec Jean-Pierre Koscielniak, annexe 5, 00 : 07 : 25, et du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 16 : 39.

²⁵⁶ Entretien du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 05 : 01.

²⁵⁷ Entretien du 29 avril 2024, avec Dominique Texier-Favier, annexe 3, 00 : 13 : 23 et 00 : 24 : 14.

²⁵⁸ Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 00 : 22 : 00.

²⁵⁹ *Ibid.*, 00 : 12 : 36.

²⁶⁰ Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 00 : 14 : 22.

²⁶¹ Entretien du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 21 : 39.

Facebook²⁶² pour annoncer l'exposition. Jean-Pierre Koscielniak va plus loin. Il pense que le public actuel s'est habitué à avoir une information instantanée ne lui demandant aucun effort ni aucun déplacement. Dès lors, le modèle de l'exposition classique semble obsolète ou tout du moins, moins attrayant²⁶³. Ce dont ont conscience les archivistes qui, autant que peut se faire, essaient d'introduire des bornes interactives, numériques..., bref, d'instruire tout en divertissant²⁶⁴.

Le bilan quantitatif est donc finalement mitigé mais chacun s'accorde à reconnaître que l'exposition et la publication ont eu de nombreuses retombées qualitatives. La première est d'avoir fait connaître l'institution et ses missions auprès du grand public. La richesse documentaire de l'exposition et du livre a par ailleurs amené le public à « reconsiderer » ses propres archives familiales, ses propres souvenirs, le prédisposant à les confier ultérieurement. En outre, la labellisation²⁶⁵ du projet a mis un coup de projecteur sur l'action des Archives et, par ricochet, sur le département. Toutefois, la visibilité promise par l'ONAC-VG n'a pas eu lieu puisque « Été 1944 » n'est jamais apparu sur le site des projets homologués²⁶⁶. Plus gênante, car sur un plan interne, est l'absence de sa mention sur le portail de France Archives, laissant « croire qu'il ne se passe rien du tout dans ce service. Or, il y a quand même des travaux de recherche, de valorisation »²⁶⁷.

Malgré les déconvenues²⁶⁸, les retards et les tensions qui ont jalonné le travail de recherche, le sentiment qui domine est celui de la satisfaction de la mission accomplie. *Été 1944 : la libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée* est « un ouvrage de référence de par la qualité des textes, des documents [et] de la démarche »²⁶⁹, sans oublier les apports scientifiques et les cartes élaborées pour l'occasion. « Pour nous, dit Stéphane Capot, il était évident qu'on était en train de faire quelque chose qui avait un gros intérêt scientifique en même temps que de présenter au public une commémoration, quelque chose qui collait à un calendrier commémoratif »²⁷⁰. Et de fait, le prix décerné par l'Académie des sciences, belles-lettres et des arts de Bordeaux vient récompenser une approche qui, dans sa diversité et sa rigueur historique, pérennise la mémoire de la Libération.

Sur un plan humain, l'expérience a permis de tisser des liens entre les différents pôles des AD 47. Cela a conforté l'équipe dans sa capacité à porter et à gérer de bout en bout un projet d'envergure. Malgré les tiraillements et quelques tensions, la communication

²⁶² Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 01 : 03 : 44.

²⁶³ Entretien du 23 mai 2024, avec Jean-Pierre Koscielniak, annexe 5, 00 : 07 : 05.

²⁶⁴ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 39 : 43.

²⁶⁵ Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 00 : 16 : 32.

²⁶⁶ Pascal De Toffoli, « La fabrique d'une exposition et d'un livre d'histoire », p. 1.

²⁶⁷ Entretiens du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 17 : 01 et du 29 avril 2024, avec Dominique Texier-Favier, annexe 3, 00 : 46 : 29.

²⁶⁸ Sandrine Lacombe regrette de ne pas avoir eu une place plus importante dans l'exposition. Entretien du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 11 : 54.

²⁶⁹ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 00 : 31 : 06.

²⁷⁰ Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 00 : 34 : 29.

interne au service a été renforcée car chacun avait à cœur d'apporter sa pierre à l'édifice en construction. La dimension fédératrice s'est répercutee sur les services limitrophes puisqu'un réseau d'entraide s'est mis en place. Enfin, les visites guidées et les rencontres avec le public²⁷¹ ont développé la confiance en une institution souvent méconnue.

Pour Stéphane Capot, « Été 1944 » a été, *in fine*, une incontestable vitrine donnant à voir le travail des archivistes. L'exposition et le livre ont fait « le pont entre la grande histoire et le localisme des petites cérémonies »²⁷². Pour Pascal De Toffoli, le projet a permis de valoriser des fonds riches et inconnus, de fédérer des historiens et des archivistes, de « rappeler la place de l'histoire locale dans les conflits mondiaux, de sensibiliser la population et de dépeindre une image fidèle du passé »²⁷³. Sandrine Lacombe, quant à elle, y a vu l'occasion de participer au travail de mémoire²⁷⁴ et d'élaboration « d'un parcours mémoriel et touristique »²⁷⁵. Pour Dominique Texier-Favier, « Été 1944 » a surtout été synonyme d'échanges, de rencontres et d'un travail d'équipe renforcé²⁷⁶. Enfin, pour Jean-Pierre Koscielniak, le métier d'historien ne peut se concevoir sans une étroite association avec les archivistes. Aborder sous tous ses aspects cette période clé de notre histoire, confronter la mémoire à la réalité historique, retrouver dans le combat de l'ombre les valeurs fondatrices de notre République, tels ont été les enjeux de l'exposition et de l'ouvrage *Été 1944 : la libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*.

²⁷¹ Entretien du 29 avril 2024, avec Dominique Texier-Favier, annexe 3, 00 : 31 : 42.

²⁷² Entretien du 22 mars 2024, avec Stéphane Capot, annexe 2, 01 : 22 : 15.

²⁷³ Entretien du 4 mars 2024, avec Pascal De Toffoli, annexe 1, 01 : 22 : 01.

²⁷⁴ Entretien du 16 mai 2024, avec Sandrine Lacombe, annexe 4, 00 : 48 : 25.

²⁷⁵ *Ibid.*, 00 : 45 : 19.

²⁷⁶ Entretien du 29 avril 2024, avec Dominique Texier-Favier, annexe 3, 00 : 24 : 14.

Conclusion

Le choix des archives départementales de Lot-et-Garonne de commémorer le 70^e anniversaire de la Libération ne doit rien au hasard. Si les raisons en sont multiples – thème fédérateur au sein des services, richesse des fonds, sujet peu traité dans sa forme globale et scientifique –, la plus essentielle est certainement de mettre à l'honneur ses derniers témoins/acteurs, porteurs d'une mémoire vacillante.

Sous l'impulsion des deux historiens associés, le projet « Été 1944 » gagne cependant en ampleur. L'exposition initialement projetée se double quasi instantanément d'un projet de publication mobilisant tous les services archivistiques, accroissant les dépouillements de fonds, décuplant les recherches intra et extra départementales. Pour offrir à tous l'occasion d'apporter sa pierre et sauver des documents en passe de disparaître, une collecte – toujours ouverte vingt ans plus tard – est lancée, bénéficiant du soutien inconditionnel de la presse locale qui n'aura de cesse, au nom du devoir de mémoire, d'assurer du caractère inédit et fondamental de l'initiative.

Durant des mois, les Lot-et-Garonnais en suivent ainsi les avancées mais aussi, bientôt, les retards. Pour autant, quand l'exposition ouvre enfin ses portes quatre mois plus tard et malgré une communication peu efficace, les avis sont unanimes : scénographie, rigueur scientifique, archives et photos inédites, représentations cartographiques, témoignages audio – résultat d'une collaboration étroite entre archivistes et historiens, chacun ayant apporté son expertise et ses compétences – séduisent. Confirmés par les documents placés en vis-à-vis, les journées de juin à août 1944 sont ramenées dans tous leurs aspects au plus près de la réalité historique, sans retirer à leurs acteurs leur jeunesse, leurs valeurs, leur sacrifice, et à la période toute sa dimension fondatrice. Une richesse que beaucoup, à défaut d'être venus visiter l'exposition – qui pèche malheureusement par des locaux inadaptés et une ouverture trop restreinte –, découvriront peu après à travers la publication – saluée elle aussi et primée – qui s'en suivra.

Si les Archives s'enorgueillissent du succès de l'ouvrage, le plus appréciable reste cependant pour elles l'enrichissement de leurs fonds grâce aux multiples dons générés par la collecte, la constitution d'un réseau permettant de poursuivre la quête et la valorisation de leurs missions auprès du public. Grâce au 70^e anniversaire, les services sont un temps sortis de l'ombre. Les derniers témoins pouvaient partir tranquilles : le relais de leur mémoire est assuré...

CONCLUSION

« Depuis les années 70 ont émergé, à l'échelle mondiale, un discours, des normes morales, des actions publiques, des acteurs, des revendications qui tendent à standardiser la manière dont il faudrait s'emparer du passé. Il ne faut pas "oublier". »²⁷⁷ Historien, spécialiste de la Seconde Guerre mondiale, directeur de l'Institut du temps présent, membre du conseil scientifique de plusieurs musées, Henri Rousso a toute autorité en la matière. Lui qui a défini la notion de négationnisme a aussi vu l'État, au nom de cet impératif – « Il ne faut pas oublier » –, en faire un « devoir » en imposant plusieurs lois mémorielles. Les commémorations, « mémoire de la mémoire »²⁷⁸, fournissent alors l'occasion de fédérer la population autour d'un idéal républicain. Du simple dépôt de gerbe à l'érection d'une stèle, de l'apposition d'une plaque à un défilé d'anciens combattants, d'un discours d'hommage à une publication ou une exposition – chaque action participe d'une mémoire collective.

Mais force est de constater que ces manifestations traditionnelles se vident au profit d'initiatives multiformes, éclatées – reconstitutions historiques, « chemins de mémoire », docufictions, spectacles – qui ont souvent la faveur des médias et des plus jeunes. La contribution des Archives, sur demande des pouvoirs publics, d'associations, de collectivités, se résume donc principalement à une mise à disposition de sources, de documents ou d'informations. Si elles souhaitent marquer davantage l'anniversaire, elles ont toute liberté – après financement et validation par leur hiérarchie – pour penser le projet le plus adapté, à l'image de celui mené par les AD 47. Généralement, elles trouvent là l'occasion de valoriser les fonds locaux dont elles ne sont que les dépositaires, et d'inscrire l'histoire de leur territoire dans le roman national.

Mais il n'y pas d'événements sans hommes. Collecter leur témoignage ou leurs documents, c'est afficher leur valeur aux yeux des vivants et de la mémoire elle-même. C'est aussi en assurer le relais. L'image, les missions et le fonctionnement des archives n'en sont dès lors que plus renforcés : les arriérés non classés sont un peu moins nombreux, les fonds se sont enrichis, les coopérations se sont consolidées. Ainsi, l'association historiens-archivistes mise sur pied en Lot-et-Garonne pour les 70 ans de la Libération – association qui, à notre sens, devrait être systématique dans chaque projet – a démontré toute son utilité, donnant au final à voir une production d'ampleur, d'une grande rigueur scientifique, pleinement intégrée au devoir de mémoire sans pour autant travestir ou occulter la réalité historique. L'archive, montrée, interrogée, analysée, est là

²⁷⁷ Sonya Faure, « Interview d'Henri Rousso : "Le surinvestissement dans la mémoire est une forme d'impuissance" », *Libération*, 8 avril 2016.

²⁷⁸ Louis Moreau de Bellaing, « Mémoires de la mémoire : la commémoration », *L'homme et la société*, n° 75-76, 1985, Synthèse en Sciences humaines, p. 237-244.

Méline Koscielniak | La place des Archives dans les commémorations des guerres mondiales en France pour en attester et, *in fine*, redonner à la mémoire une base saine, sans ombre, qui lui permettra de perdurer.

Aujourd’hui, la France s’engage dans un nouveau cycle de commémorations : celui des 80 ans de la Libération. Comme pour le centenaire de la Grande Guerre – mais avec 20 ans d’avance – une collecte d’archives privées a été lancée et une Mission Libération créée. Les temps forts du calendrier national – temps pour lesquels le chef de l’État se déplacera en personne – visent plus que jamais à rassembler les mémoires²⁷⁹ : celle des résistants étrangers (avec l’entrée de Missak Manouchian au Panthéon), celle des maquisards (dans le Vercors), celle de la communauté juive (avec l’hommage à Georges Mandel), celle des combattants étrangers et coloniaux (avec les débarquements de Normandie et de Provence)... Au-delà de l’instrumentalisation politique de l’Histoire, qu’en restera-t-il en 2039-2045, à l’occasion des 100 ans ? Comment les Archives s’intégreront-elles cette fois à l’hommage ?

Pour l’heure, les AD 47, profitant encore des retombées du 70^e anniversaire et estimant qu’elles n’avaient rien de neuf à apporter, ont décidé de rester en marge des 80 ans. Le choix est de se concentrer sur la collecte des archives du sport – le vélo, basket mais surtout le rugby, autre marqueur de l’identité du département. Il est vrai que ce n’est pas tous les jours que la France accueille les Jeux Olympiques et Agen, une étape du Tour de France 2024...

²⁷⁹ « Macron, le président des commémorations », *Le Monde*, 8 avril 2024.

ANNEXES

Annexe 1 : Entretien avec Pascal De Toffoli

Biographie : archiviste responsable du pôle des archives contemporaines

Date : 4 mars 2024

Lieu : Centre des archives contemporaines des archives départementales de Lot-et-Garonne (site de Saint-Jacques, Agen, 47 000).

Durée : 01 heure 39 minutes et 46 secondes

Méthodologie : Un entretien semi-directif avec une grille d'entretien

1.1. Grille d'entretien

Thèmes	Sous-thèmes
Présentation du témoin	<ul style="list-style-type: none">- Le poste et les missions aux AD 47.- Le rôle dans la mise en place de l'exposition des 70 ans de la Libération dans le Lot-et-Garonne et la Gironde rattachée.
Commémorer les 70 ans de la Libération	<ul style="list-style-type: none">- Le choix de commémorer les 70 ans de la Libération et Gironde rattachée.- L'opinion du conseil départemental : un projet à défendre ?- Les moyens techniques et financiers accordés aux AD 47.- La mise en place de l'exposition : la collecte de documents, le travail « pluri-service », la scénographie, la rédaction, les visites guidées.- Le public visé pendant les commémorations : les scolaires.- Les différentes formes de valorisation pendant l'exposition et après cette dernière.- Les conséquences positives et négatives sur le service après l'exposition.
Le livre <i>Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée</i>	<ul style="list-style-type: none">- Avez-vous une place de chercheur ou d'archiviste dans la rédaction du livre ?- La volonté de faire une publication découlant de l'exposition.
Les politiques mémorielles	<ul style="list-style-type: none">- La politique mémorielle retrouvée dans les AD 47 (plus particulièrement dans les expositions commémoratives).- L'inscription des AD 47 dans les commémorations.
Autres questions	<ul style="list-style-type: none">- Les commémorations des 70 ans de la Libération et du Centenaire ont des dates similaires, pensez-vous qu'elles aient pu se faire de l'ombre ou au contraire se <i>booster</i> l'une l'autre ?- D'autres projets à venir pour les 80 ans de la Libération ?

1.2. Inventaire de recherche chronothématische

Déroulement	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Présentation de la date, du sujet de l'enquête.
00 : 00 : 34	Présentation du témoin : ses activités au sein des archives départementales.
00 : 01 : 20	Le rôle dans la mise en place de l'exposition : initiateur du projet, décision d'y associer des historiens locaux.
00 : 04 : 07	L'intégration d'une dimension « muséographique » à l'exposition : la place réservée à l'exposition, le prêt des objets par un collectionneur.
00 : 05 : 56	Le réseau des historiens locaux : le démarchage de personnes ou d'institutions publiques / privées. Le succès de la collecte.
00 : 07 : 38	Le choix de commémorer les 70 ans de la Libération du Lot-et-Garonne : s'occuper des archives contemporaines, un sujet peu traité, l'accord du conseil départemental.
00 : 10 : 07	Les moyens techniques et financiers : le budget hors livre, les droits de reproduction, le matériel d'exposition.
00 : 12 : 36	Le choix de ne pas faire appel à des prestataires : les côtés positifs pour le service.
00 : 13 : 24	La collecte : repérage de sources dans les fonds grâce à un état des sources, l'aide de l'association <i>Mémoire de la Résistance en Lot-et-Garonne</i> (don du fonds Guérin) : contacter des résistants / leurs familles. Son rapprochement avec des associations, des musées : l'ANACR, le musée de la Résistance du pôle mémoire et archives d'Agen.
00 : 16 : 56	La consultation d'inventaires d'archives : un travail partagé avec Dominique Texier-Favier, se rendre sur place, nourrir des échanges avec d'autres services.
00 : 19 : 09	Amener les particuliers à prêter ou donner des documents : mettre en confiance.
00 : 20 : 25	Échanger des services avec le public : répondre aux demandes des prêteurs, numériser des archives, consulter des fonds.
00 : 20 : 51	« Après il faut toujours penser qu'on est redevable, puisque tout dépend... fin beaucoup de choses dépendent aussi de la documentation que l'on trouve donc quand on est bien servi c'est normal aussi de rendre la pareille parce qu'il n'y a pas d'obligation, rien n'est dû. »
00 : 21 : 59	Identifier les personnes sur les photographies : solliciter les prêteurs, des chercheurs. Ajouter des membres au projet des archives départementales : l'association <i>Mémoire de la Résistance en Lot-et-Garonne</i> .
00 : 24 : 11	La typologie des documents pour l'exposition : iconographie, documents provenant de la Résistance, témoignages oraux.
00 : 26 : 51	Le travail d'historien des archivistes : rédaction de pancartes, un projet de longue haleine et exigeant.
00 : 27 : 28	« Tout simplement parce que c'est notre boulot aussi de faire de l'histoire, alors peut-être pas au même niveau, mais on a aussi les qualités pour s'exercer ».
00 : 28 : 00	Les missions de l'archiviste : la valorisation des archives.
00 : 28 : 18	Les bénéfices de cette exposition : remarquer les lacunes parmi les fonds, apprendre au contact des historiens.

00 : 28 : 56	Le travail archivistique des historiens : la collecte, le classement, composer les textes des panneaux.
00 : 29 : 48	Des difficultés pour écrire : un projet plus important que prévu.
00 : 31 : 06	« Il me semble que c'est devenu malgré tout un ouvrage de référence de par la qualité des textes, des documents, de la démarche. Et puis c'est un ouvrage à la fois qui alterne texte et image avec de nouvelles illustrations donc qui est moins aride que d'autres ouvrages de réputation. »
00 : 31 : 33	Les différents pôles participant à l'exposition : le pôle des archives privées, numérisation, montage de l'exposition, scénographie, bande multimédia, communication, gestion du budget, relations avec la presse et avec le cabinet.
00 : 33 : 27	Une équipe réduite : se rendre dans des secteurs différents des siens. S'appuyer sur les travaux des historiens.
00 : 34 : 29	Le pilotage de l'exposition et du livre : les missions des participants, l'exigence demandée par les historiens.
00 : 39 : 43	Ses choix dans la scénographie : introduire une scène de reconstitution dans l'exposition, les documents dans les vitrines.
00 : 40 : 28	« Je pense que l'objet et l'archive sont étroitement imbriqués. Ils se répondent. »
00 : 47 : 15	Les critères pour choisir les documents à intégrer dans l'exposition : sources, protagonistes, la qualité de l'image, la pertinence.
00 : 48 : 06	La prise en charge des visites guidées : le retard de l'ouverture de l'exposition, l'absence des deux historiens locaux. Évocation d'un souvenir de visite : présence d'un ancien résistant de Monflanquin [monsieur Odier].
00 : 51 : 15	Les points positifs des visites guidées : des échanges, la collecte, la valorisation de son métier.
00 : 51 : 54	La préparation de l'oral de la visite guidée : être fluide et agréable pour le public. Faire vivre l'exposition.
00 : 55 : 47	Interruption dans le projet : des soucis de santé, un projet difficile à mener jusqu'au bout.
01 : 02 : 58	Le public visé par l'exposition : le grand public, des classes scolaires. Les projets du service éducatif : la revue <i>Au Fil du Temps</i> . L'absence des historiens.
01 : 06 : 38	Son regret sur l'échec de l'exposition itinérante.
01 : 07 : 38	La valorisation de l'exposition pendant et après l'exposition : le livre, la presse régionale, la labellisation. Le nombre de visiteurs.
01 : 11 : 30	La surveillance de l'exposition : des agents des archives départementales.
01 : 12 : 40	Ne pas avoir la possibilité de vendre le livre.
01 : 14 : 12	La politique mémorielle des AD 47 : rien d'imposé.
01 : 16 : 01	Un budget et des moyens techniques similaires pour toutes les commémorations : le montage en interne des expositions.
01 : 17 : 00	L'intervention des archives auprès du conseil départemental dans le cadre des commémorations : des fiches / notes historiques, une commande sur les femmes engagées et sportives.
01 : 18 : 20	Faire une exposition dans le cadre d'une commémoration locale : les 70 ans du passage du Tour de France à Agen.

01 : 19 : 28	Le choix de faire imprimer le livre chez l'éditeur Privat : les différents problèmes.
01 : 22 : 01	L'inscription des AD 47 dans le devoir de mémoire : rappeler l'histoire locale pendant les guerres mondiales, sensibiliser la population, dépeindre une image du passé fidèle.
01 : 23 : 59	« Apprendre la citoyenneté à travers une histoire commune, que l'on partage et pour laquelle certains ont perdu la vie. »
01 : 27 : 18	Les projets après l'exposition : les méthodes plus souples, la nécessité d'être entouré par une équipe.
01 : 30 : 51	L'envoi du livre à d'autres services d'archives. Une présentation du livre au conseil départemental.
01 : 33 : 08	Les liens entre les historiens et les archivistes.
01 : 35 : 13	Présentation d'éléments complémentaires : le bilan qualitatif de l'action, budgétaire, des données chiffrées.
01 : 39 : 35	Remerciements
01 : 39 : 41	Fin de l'enregistrement

Annexe 2 : Entretien avec Stéphane Capot

Biographie : directeur des archives départementales de Lot-et-Garonne

Date : 22 mars 2024

Lieu : Visioconférence avec monsieur Stéphane Capot

Durée : 02 heures, 21 minutes et 06 secondes

Méthodologie : Entretien semi-directif avec une grille d'entretien

1.1. Grille d'entretien

Thèmes	Sous-thèmes
Présentation du témoin	<ul style="list-style-type: none"> - Le poste et les missions aux AD 47. - Le rôle dans la mise en place de l'exposition des 70 ans de la Libération dans le Lot-et-Garonne et la Gironde rattachée.
Commémorer les 70 ans de la Libération	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix de commémorer les 70 ans de la Libération et Gironde rattachée. - L'opinion du conseil départemental : un projet à défendre ? - Les moyens techniques et financiers accordés aux AD 47. - La mise en place de l'exposition : la collecte de documents, le travail « pluri-service », la scénographie, la rédaction, les visites guidées. - Le public visé pendant les commémorations : les scolaires. - L'inauguration de l'exposition. - Les différentes formes de valorisation pendant l'exposition et après cette dernière. - Les conséquences positives et négatives sur le service après l'exposition.
Le livre <i>Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous une place de chercheur ou d'archiviste dans la rédaction du livre ? - La volonté de faire une publication découlant de l'exposition. - La présentation devant le conseil départemental. - Le prix donné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Les politiques mémorielles	<ul style="list-style-type: none"> - La politique mémorielle retrouvée dans les AD 47 (plus particulièrement dans les expositions commémoratives). - L'inscription des AD 47 dans les commémorations en général.
Autres questions	<ul style="list-style-type: none"> - Les commémorations des 70 ans de la Libération et du Centenaire ont des dates similaires, pensez-vous qu'elles aient pu se faire de l'ombre ou au contraire se <i>booster</i> l'une l'autre ? - D'autres projets à venir pour les 80 ans de la Libération ?

1.2. Inventaire de recherche chronothématisque

Déroulement	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Présentation de la date, du sujet de l'enquête.
00 : 00 : 37	Présentation du témoin : ses précédents postes au sein de services d'archives, ses activités au sein des archives départementales. Description des missions de son service.
00 : 04 : 13	Son rôle dans la mise en place de l'exposition : un projet né dans le cadre de la valorisation, la mission de l'équipe de direction scientifique.
00 : 04 : 55	« Ces opérations rentrent dans le cadre d'une programmation liée à une commémoration, une date particulière, une action. Ça peut être aussi lié au classement que nous sommes en train de réaliser, aux entrées de fonds que nous pouvons avoir. »
00 : 05 : 26	Le travail hybride des archives départementales : questionnement sur le sujet à commémorer dans le service entre le centenaire de la Première Guerre mondiale et les 70 ans de la Libération.
00 : 06 : 22	Ses explications sur le choix de commémorer les 70 ans de la Libération : une exposition de 2008 pour les 90 ans de la Première Guerre mondiale.
00 : 07 : 15	L'aide des historiens locaux spécialistes du sujet, leurs travaux.
00 : 10 : 13	La collecte menée par les archives départementales : d'autres services d'archives, de musées (Oradour-sur-Glane), des mairies.
00 : 12 : 36	Bénéficier du réseau des historiens locaux : avoir un contact avec des détenteurs d'archives, leur méfiance face à l'institution.
00 : 13 : 42	La nécessité d'évaluer la pertinence et l'originalité des prêts : l'exemple des témoignages.
00 : 14 : 22	Les différents corpus collectés : photos, textes, notes. Toucher des communes moins connues, de la Gironde rattachée.
00 : 15 : 28	Sa mission de solliciter d'autres centres en tant que directeur des archives départementales : des demandes d'autorisation de prêt.
00 : 16 : 32	Les raisons de l'autorisation du conseil départemental pour commémorer les 70 ans de la Libération : être toujours dans un cycle de commémoration nationale.
00 : 19 : 05	Sa présentation des actions culturelles dans le cycle des 70 ans devant la direction de la culture et des élus (2013) : expliquer les dépenses.
00 : 21 : 07	Les projets des archives départementales pour les années 2014 – 2018 pour le centenaire de la Première Guerre mondiale : le conseil général des jeunes, la mise en place d'une grande collecte.
00 : 22 : 00	« On a été aidé par la presse locale, notamment le <i>Petit Bleu</i> qui a reçu plus de 80 appels avec des gens qui avaient des choses diverses et variées, et qui nous ont ensuite passé tous les contacts. »
00 : 22 : 32	La réponse favorable du Conseil départemental : des élus « concernés » par la Seconde Guerre mondiale au niveau local.
00 : 24 : 47	Les moyens techniques et financiers de l'exposition et de l'ouvrage : acheter les droits de documents, la numérisation, le maquettage des panneaux d'exposition, l'impression et la fabrication des supports.
00 : 28 : 06	Le travail des archives départementales en collaboration avec un éditeur privé (Privat) : les points positifs.

00 : 30 : 03	Le choix de se tourner vers les éditions Privat : une proposition de Philippe Souleau (historien local), un éditeur qui a travaillé au préalable avec des services d'archives départementales.
00 : 31 : 57	Les arguments pour convaincre l'éditeur : la caution scientifique des archives et des historiens, la communication autour de la publication et de l'exposition, la promesse de documents « inédits ».
00 : 34 : 46	La mise en place de l'exposition : la présence d'un commissariat d'exposition pour construire le déroulé de l'exposition, la collecte, l'appui sur des documents déjà exploités.
00 : 41 : 05	La coordination de l'équipe : sa présence lors de réunions « générales », s'occuper de contacter des personnes, du budget / des devis.
00 : 42 : 50	L'impact de ce type d'actions culturelles sur le travail quotidien des archivistes : travail de graphisme, de scénographie, l'immobilisation du service éducatif.
00 : 51 : 04	La scénographie de l'exposition : créer un parcours logique en interne, faire en fonction de l'espace disponible, choisir les documents à reproduire ou à exposer. « On s'est rendu compte qu'il fallait faire le pont entre une conception théorique des choses, où on nourrit finalement un discours historique et comment le mettre en espace. »
00 : 52 : 02	
00 : 55 : 08	Son travail de relecture et de remarque : se reposer sur les historiens. La nécessité de synthétiser les informations dans le cadre de l'exposition par rapport au « catalogue ».
00 : 57 : 56	La composition du livre : l'importance des sources, se défendre contre des « gens qui remettraient en question notre travail ».« Vous diffusez une histoire d'État. »
00 : 58 : 36	
01 : 00 : 13	Faire vivre l'exposition : l'inauguration, les visites de groupes du service ou de l'extérieur, les journées du patrimoine.
01 : 03 : 44	L'absence des réseaux sociaux pour la communication de l'exposition : l'ouverture prévue d'une page Facebook.
01 : 04 : 59	Les limites de l'exposition : la fréquentation, la communication, la tutelle du département.
01 : 06 : 27	« Au contraire, les organes de communication du département... font attention à ce qu'on fait, presque nous... Leur mouvement c'est plutôt de nous paralyser ou de nous contrôler pour savoir ce qu'on fait, si on ne fait pas n'importe quoi parce qu'on n'est pas des professionnels de la communication. »
01 : 07 : 02	Le choix de faire peu de communication : les autres missions de l'archiviste.
01 : 10 : 02	Les archives suivent le calendrier des commémorations nationales : l'intérêt de se tourner vers le milieu local.
01 : 11 : 11	Le travail des historiens et des archivistes : conserver aussi des documents sur des « antagonistes ».
01 : 12 : 39	Le livre comme « trace pérenne » de la commémoration : y chercher des informations pour d'autres projets sur le sujet.
01 : 13 : 40	Son regret sur le manque d'actions culturelles autour de l'exposition : les conférences, les présentations.
01 : 15 : 00	Des textes avec un niveau scolaire : un discours adapté aux collégiens et lycéens, l'intérêt de la revue pédagogique.

01 : 17 : 11	L'intérêt de toucher le niveau primaire avec les expositions sur le sujet : l'exemple du projet réalisé avec le conseil général des jeunes.
01 : 19 :11	L'exposition associée aux Benjamins de l'histoire : rendre un travail par rapport aux modules du service pédagogique.
01 : 21 : 32	Les bénéfices indirects de l'exposition et du livre.
01 : 22 : 15	« Ça fait le pont entre la grande histoire et le localisme des petites cérémonies autour d'une stèle que les gens ne comprennent pas toujours. »
01 : 23 : 18	L'indispensabilité des services d'archives pour retrouver des éléments de contexte : renvoyer les porteurs de projets vers des sources déjà trouvées.
01 : 27 : 41	L'accueil favorable de l'ouvrage par le comité scientifique : le prix de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, la présentation du livre au Conseil départemental.
01 : 31 : 01	Les possibilités pour mobiliser le milieu associatif : un regret de ne pas l'avoir fait, toucher le territoire avec des expositions itinérantes.
01 : 35 : 23	La place de chercheur dans le travail de l'archiviste.
01 : 41 : 53	Les bénéfices de l'exposition sur le service : la capacité de faire ce type de projet, une visibilité pour la collecte de documents, la mobilisation de plusieurs responsables de fonds.
01 : 46 : 18	Son choix de se mobiliser sur les 70 ans plutôt que sur le Centenaire : la temporalité.
01 : 48 : 58	L'intérêt de la Libération : malgré l'arrêté de François Hollande pour l'ouverture par dérogation générale des dossiers de procédure judiciaire (2015).
01 : 53 : 11	Sa volonté d'attirer les étudiants : leur permettre de travailler sur les fonds des AD 47.
01 : 54 : 36	Les politiques mémoriales des AD 47 : les commémorations des conflits mondiaux, la guerre d'Algérie. Le projet scientifique culturel éducatif comme « ligne directrice ».
02 : 01 : 38	Un budget différent pour les expositions hors commémorations. Accorder des subventions et des expertises.
02 : 05 : 27	L'intégration des Archives dans le « devoir de mémoire » : vocation, intérêt du public, questions de société.
02 : 10 : 48	La responsabilité des archivistes : par rapport aux chercheurs et à la société actuelle.
02 : 11 : 51	Les 80 ans de la Libération : pas de projet prévu par les archives départementales, être dans l'accompagnement et l'expertise pour les projets locaux.
02 : 20 : 12	Remerciements
02 : 21 : 06	Fin de l'enregistrement

Annexe 3 : Entretien avec Dominique Texier-Favier

Biographie : archiviste du pôle des archives contemporaines

Date : 29 avril 2024

Lieu : Centre des archives contemporaines des archives départementales de Lot-et-Garonne (site de Saint-Jacques, Agen, 47 000).

Durée : 01 heure, 00 minute et 31 secondes

Méthodologie : Entretien semi-directif avec une grille d'entretien

3.1. Grille d'entretien

Thèmes	Sous-thèmes
Présentation du témoin	<ul style="list-style-type: none"> - Le poste et les missions aux AD 47. - Le rôle dans la mise en place de l'exposition des 70 ans de la Libération dans le Lot-et-Garonne et la Gironde rattachée.
Commémorer les 70 ans de la Libération	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix de commémorer les 70 ans de la Libération et Gironde rattachée. - L'opinion du Conseil départemental : un projet à défendre ? - Les moyens techniques et financiers accordés aux AD 47. - La mise en place de l'exposition : la collecte de documents, le travail « pluri-service », la scénographie, la rédaction, les visites guidées. - Le public visé pendant les commémorations : les scolaires. - Les différentes formes de valorisation pendant l'exposition et après cette dernière. - Les conséquences positives et négatives sur le service après l'exposition.
Le livre <i>Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous une place de chercheur ou d'archiviste dans la rédaction du livre ? - La volonté de faire une publication découlant de l'exposition.
Les politiques mémorielles	<ul style="list-style-type: none"> - La politique mémorielle retrouvée dans les AD 47 (plus particulièrement dans les expositions commémoratives). - L'inscription des AD 47 dans les commémorations en général.
Autres questions	<ul style="list-style-type: none"> - Les commémorations des 70 ans de la Libération et du Centenaire ont des dates similaires, pensez-vous qu'elles aient pu se faire de l'ombre ou au contraire se <i>booste</i> l'une l'autre ? - D'autres projets à venir pour les 80 ans de la Libération ? - Possibilité d'une censure du Conseil départemental ? - Les archives ont la possibilité de refuser une exposition demandée par le Conseil départemental ?

3.2. Inventaire de recherche chronothématique

Déroulement	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Présentation de la date, du sujet de l'enquête.
00 : 00 : 45	Présentation du témoin : ses activités au sein des archives départementales pendant et après l'exposition.
00 : 03 : 39	Son rôle dans la mise en place de l'exposition : être une « petite main », établir un recensement des actes de la Résistance.
00 : 06 : 07	Répondre aux demandes de documents de Pascals De Toffoli, de Jean-Pierre Koscielniak et de Philippe Soureau.
00 : 06 : 34	Se rendre sur place : les archives départementales du Tarn-et-Garonne, de Haute-Garonne pour trouver des archives iconographiques, collecter des archives privées.
00 : 08 : 01	L'absence du reste de l'équipe pour le projet : faire face à une grosse masse de travail.
00 : 09 : 33	Ne pas avoir bénéficié du réseau des historiens : peu de collecte, peu de rédaction.
00 : 10 : 51	Le choix de commémorer les 70 ans de la Libération : l'invitation de Pascal à travailler sur le projet, un projet inédit pour les AD 47.
00 : 12 : 35	La précédente commémoration pour les 90 ans de la Première Guerre mondiale par les AD 47.
00 : 13 : 23	Les moyens techniques et financiers sur l'exposition.
00 : 15 : 15	Son rôle dans les collectes menées dans le cadre de l'exposition : l'École navale de Clairac.
00 : 17 : 39	Sa place de chercheur : rechercher les informations.
00 : 20 : 33	La recherche d'identification des personnes, de lieux sur les photos.
00 : 23 : 15	L'absence de bénéfices liés aux commémorations pour la collecte de documents.
00 : 24 : 14	Le travail collectif autour du projet : le montage de l'exposition, la numérisation des archives.
00 : 25 : 52	Ses conseils à Pascal De Toffoli pour choisir les documents à exposer.
00 : 27 : 16	La partie muséographique de l'exposition.
00 : 29 : 53	Son travail de recherche et de correction pour les panneaux et les cartels.
00 : 31 : 42	Sa surveillance de l'exposition : la possibilité de rencontrer des gens.
00 : 32 : 42	Un public peu présent à l'exposition : des problèmes de communication.
00 : 36 : 45	Le public visé par l'exposition : des visites adaptées pour les plus jeunes.
00 : 38 : 14	Son rôle dans la mise en place de l'ouvrage : répondre aux demandes des historiens.
00 : 39 : 51	Arrêter de travailler sur l'exposition.
00 : 41 : 02	Son contact avec une entreprise pour faire des cartes : se charger de la correction.
00 : 41 : 50	Les apports de l'exposition sur le service : le travail en équipe, découvrir un aspect de la période, découverte de gens.

00 : 43 : 14	<i>Interruption</i>
00 : 43 : 38	<i>Digression</i>
00 : 45 : 44	L'inscription des services d'archives dans les commémorations : La Première Guerre mondiale, la fin de la guerre d'Algérie.
00 : 46 : 29	Les problèmes de communication autour de l'exposition : pas de signalisation sur le forum du SIAF.
00 : 48 : 13	L'absence de demandes politiques pour faire des expositions : la liberté des archivistes de proposer leur projet au directeur.
00 : 51 : 47	Les futurs projets des AD 47.
00 : 53 : 25	Possibilité des services d'archives de refuser une commande politique : s'il n'y a pas de matière.
00 : 55 : 07	Les problèmes autour de la fin de la guerre d'Algérie : l'inquiétude du Conseil départemental face aux harkis.
00 : 57 : 52	Les conférences menées pour les conférences : la guerre d'Algérie, la rafle de 1942, la libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée.
00 : 59 : 32	Remerciements
01 : 00 : 31	Fin de l'enregistrement

Annexe 4 : Entretien avec Sandrine Lacombe

Biographie : archiviste du pôle des archives contemporaines et responsable du service pédagogique.

Date : 7 mai 2024

Lieu : Centre des archives contemporaines des archives départementales de Lot-et-Garonne (site de Saint-Jacques, Agen, 47 000).

Durée : 00 heure, 54 minutes et 30 secondes

Méthodologie : Entretien semi-directif avec une grille d'entretien

4.1. Grille d'entretien

Thèmes	Sous-thèmes
Présentation du témoin	<ul style="list-style-type: none"> - Le poste et les missions aux AD 47. - Le rôle dans la mise en place de l'exposition des 70 ans de la Libération dans le Lot-et-Garonne et la Gironde rattachée.
Commémorer les 70 ans de la Libération	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix de commémorer les 70 ans de la Libération et Gironde rattachée. - L'opinion du Conseil départemental : un projet à défendre ? - Les moyens techniques et financiers accordés aux AD 47. - La mise en place de l'exposition : la collecte de documents, le travail « pluri-service », la scénographie, la rédaction, les visites guidées. - Le public visé pendant les commémorations : les scolaires. - Les différentes formes de valorisation pendant l'exposition et après cette dernière. - Les conséquences positives et négatives sur le service après l'exposition.
Le livre <i>Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous une place de chercheur ou d'archiviste dans la rédaction du livre ? - La volonté de faire une publication découlant de l'exposition.
Les politiques mémorielles	<ul style="list-style-type: none"> - La politique mémorielle retrouvée dans les AD 47 (plus particulièrement dans les expositions commémoratives). - L'inscription des AD 47 dans les commémorations en général.
Autres questions	<ul style="list-style-type: none"> - Les commémorations des 70 ans de la Libération et du Centenaire ont des dates similaires, pensez-vous qu'elles aient pu se faire de l'ombre ou au contraire se booster l'une l'autre ? - D'autres projets à venir pour les 80 ans de la Libération ? - Possibilité d'une censure du Conseil départemental ?

	- Les archives ont la possibilité de refuser une exposition demandée par le Conseil départemental ?
--	---

4.2. Inventaire de recherche chronothématique

Déroulement	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Présentation de la date, du sujet de l'enquête.
00 : 00 : 35	Présentation du témoin : ses activités au sein des archives départementales.
00 : 01 : 24	Son rôle dans la mise en place de l'exposition : ses recherches dans les fonds, la rédaction dans la publication.
00 : 02 : 59	Le travail de collaboration entre les archivistes et les historiens : bénéficiaire du réseau des historiens, leur caution scientifique sur les notices.
00 : 04 : 06	Le choix de commémorer les 70 ans de la Libération du Lot-et-Garonne : la Grande collecte du Centenaire de la Première Guerre mondiale, l'importance de la libération du département et l'intérêt de certains archivistes sur le sujet.
00 : 05 : 01	« Et puis la Seconde Guerre mondiale parce qu'il y avait eu des classements de fonds d'archives qui avaient été effectués, qui avaient démontré qu'il y avait énormément de richesses. »
00 : 05 : 50	Avoir – sans problèmes – l'aval du Conseil départemental : lui présenter le projet, l'exemple de conflits avec le Conseil départemental.
00 : 07 : 02	« Là il a vraiment fallu se battre pour mener à terme ce projet d'exposition et de publication. C'était une question politique évidemment. »
00 : 07 : 18	Sa participation à la collecte : le repérage des versements, le dépouillement, la sélection.
00 : 08 : 01	La participation des archivistes de pôles différents au sein des archives départementales de Lot-et-Garonne : un travail sur la scénographie.
00 : 08 : 51	Le travail des commissaires d'expositions : faire appel à des associations ou à des particuliers pour la reconstitution historique.
00 : 09 : 33	Choisir les documents pour l'exposition : l'utilisation des ressources de l'AERI, les recherches dans leurs propres fonds, le travail sur les dossiers d'anciens combattants.
00 : 10 : 57	Trouver des photos dans les prêts : un groupe de Sainte-Livrade, du camp du CAFI.
00 : 11 : 54	Ne pas avoir une place de chercheuse dans l'exposition par rapport à Pascal De Toffoli : son faible investissement dans l'exposition.
00 : 12 : 52	La participation de plusieurs pôles dans la construction de l'exposition : la reproduction de documents, la présentation, la scénographie.
00 : 13 : 41	« Il y en a deux en particulier, une qui fait un travail de secrétariat et une qui travaille sur des fonds modernes, qui assez systématiquement interviennent pour la mise en place des expositions. »
00 : 14 : 50	« Nos fichiers Word avec les notices pour les cartels passent entre les mains des collègues qui prennent le relais pour la mise en place de l'exposition. »
00 : 15 : 18	L'absence d'une « politique adaptée » pour les expositions : il n'y a pas de salle destinée.
00 : 16 : 39	Le manque de communication sur les événements culturels. Exemple avec le portail France Archives : « N'apparaît jamais ce qui se fait

00 : 17 : 01	aux archives départementales de Lot-et-Garonne, donc on pourrait croire qu'il ne se passe rien du tout dans ce service or il y a quand même des travaux de recherche, de valorisation des archives par les expositions ou autres. »
00 : 17 : 52	Les limites de l'exposition : sa frustration face à l'absence de classes.
00 : 19 : 10	L'implication du service éducatif : La revue <i>Au fil du temps</i> , associée à un événement particulier.
00 : 19 : 48	« Il me semble que le service éducatif n'a publié un bulletin qu'avec cette exposition-là. »
00 : 20 : 34	Description de la revue <i>Au Fil du Temps</i> en lien avec l'exposition : reprise de documents exposés, du plan de l'exposition, l'utilisation du fascicule dans les ateliers sur la Seconde Guerre mondiale.
00 : 21 : 39	Les limites de l'exposition : les horaires d'ouverture.
00 : 23 : 33	L'absence du service éducatif dans les expositions menées : une comparaison avec les pratiques du service éducatif des archives départementales des Landes.
00 : 26 : 42	La participation des élèves de collège dans le cadre du concours des <i>Benjamins de l'Histoire</i> : l'exploitation de l'exposition par les élèves.
00 : 28 : 50	La publication du service éducatif : un projet entre le professeur du service pédagogique, le responsable du service pédagogique et Pascal De Toffoli. La volonté de faire un résumé de l'exposition.
00 : 30 : 58	Les conséquences positives de l'exposition et du livre sur le service : la numérisation des documents, une collecte toujours en cours, la rédaction d'un état des sources, le classement des fonds.
00 : 33 : 43	Les politiques mémorielles des archives départementales de Lot-et-Garonne : pas de suivi des commémorations.
00 : 34 : 28	Exemple : exposition <i>Le Lot-et-Garonne à l'heure des accords d'Évian</i> (2012) pour les 50 ans de la fin de la guerre d'Algérie.
00 : 36 : 43	La possibilité de choisir un sujet pour les expositions.
00 : 37 : 15	« On a quand même du mal à anticiper les commémorations, à choisir ce que l'on va commémorer et à avoir une réelle politique des commémorations. Alors c'est un petit peu au gré des sollicitations, au gré des intérêts des collègues qui peuvent parfois un peu forcer la porte pour qu'il se passe quelque chose. »
00 : 37 : 43	L'influence du Conseil départemental sur les archives départementales de Lot-et-Garonne : une certaine liberté laissée aux archives.
00 : 39 : 18	Les archives départementales comme « vitrine pour le Conseil départemental » : ses actions culturelles et éducatives.
00 : 39 : 56	L'exposition sur les femmes du Lot-et-Garonne : une commande politique par madame Borderie, la mise en place du projet.
00 : 45 : 19	Les points positifs de l'insertion des archives départementales dans le devoir de mémoire : identification de l'institution par les élus de la collectivité, projet d'un parcours mémoriel et touristique.
00 : 46 : 12	« Nous sommes de temps en temps, que ce soit le directeur ou tel ou tel d'entre nous, sollicités pour donner des éléments ou des ressources pour un discours commémoratif par exemple et je pense à toutes ces commémorations, auxquelles participent les élus, toutes ces commémorations sur la Seconde Guerre mondiale notamment ou bien quand ils ont des projets. »

00 : 47 : 24	L'inscription des archives départementales dans le devoir de mémoire : dans les quatre missions des archives, la collaboration entre les historiens et les archivistes.
00 : 48 : 25	« Je pense que le travail d'archiviste quel qu'il soit participe à ce travail de mémoire. »
00 : 49 : 14	Les autres projets à venir des archives départementales face à une période commémorative : la collecte du sport et une exposition sur le cyclisme.
00 : 51 :00	La sollicitation du service éducatif : l'élaboration des sujets du concours national de la Résistance et la correction.
00 : 53 : 30	Remerciements
00 : 54 : 30	Fin de l'enregistrement

Annexe 5 : Entretien avec Jean-Pierre Koscielniak

Biographie : Jean-Pierre Koscielniak est professeur d'histoire-géographie au collège Théophile De Viau (Le Passage). C'est également un historien qui travaille sur la Seconde Guerre mondiale à l'échelle du Lot-et-Garonne.

Date : 23 mai 2024

Lieu : 20 rue du Maréchal Lyautey, 47 520 Le Passage

Durée : 00 heure, 49 minutes et 59 secondes

Méthodologie : Entretien semi-directif avec une grille d'entretien

5.1. Grille d'entretien

Thèmes	Sous-thèmes
Présentation du témoin	<ul style="list-style-type: none"> - Son poste. - Son rôle dans la mise en place de l'exposition des 70 ans de la Libération dans le Lot-et-Garonne et la Gironde rattachée.
Commémorer les 70 ans de la Libération	<ul style="list-style-type: none"> - Le choix de commémorer les 70 ans de la Libération et Gironde rattachée. - La mise en place de l'exposition : la collecte de documents, le travail « pluri-service », la scénographie, la rédaction, les visites guidées. - Les différentes formes de valorisation pendant l'exposition et après cette dernière. - Amener sa classe ou non à l'exposition dans le cadre de concours.
Le livre <i>Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Une place d'archiviste et de chercheur dans la mise en place de la l'exposition et la rédaction du livre ? - La volonté de faire une publication découlant de l'exposition. - L'écriture dans la presse écrite pour les commémorations. - Le choix des documents à mettre dans le livre. - Le prix donné par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux : quels avantages ?
Les politiques mémorielles	<ul style="list-style-type: none"> - Une inscription dans les politiques mémorielles ? S'inscrire dans le devoir de mémoire ?
Autres questions	<ul style="list-style-type: none"> - Les commémorations des 70 ans de la Libération et du Centenaire ont des dates similaires, pensez-vous qu'elles aient pu se faire de l'ombre ou au contraire se <i>booste</i> l'une l'autre ? - D'autres projets à venir pour les 80 ans de la Libération ?

5.2. Inventaire de recherche chronothématique

Déroulement	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Présentation de la date, du sujet abordé
00 : 00 : 42	Présentation du témoin
00 : 01 : 03	Le rôle dans la mise en place de l'exposition : de bonnes relations avec les archives départementales, une invitation de la part de Pascal De Toffoli.
00 : 02 : 25	Son travail dans le projet en tant qu'historien : concevoir l'exposition, rédiger les textes explicatifs, rédiger un ouvrage scientifique.
00 : 03 : 02	La collaboration d'un autre historien (Philippe Souleau) : traité aussi de la Gironde rattachée, apporter son réseau de témoins et d'acteurs aux archivistes.
00 : 04 : 47	Le choix de commémorer avec une exposition les 70 ans de la Libération à la place du centenaire de la Première Guerre mondiale : une exposition et une collecte, l'occasion « d'apporter tout un tas de connaissances scientifiques, de réactualiser de cette connaissance. »
00 : 06 : 00	Les raisons de l'absence du public : un problème de communication, le lieu d'organisation de l'exposition.
00 : 07 : 05	« Après c'est une exposition... aujourd'hui, les gens sont surexposés à tout un tas d'informations ; faire la démarche de se rendre dans un lieu qu'ils ne connaissent pas forcément pour voir une exposition, peut-être que ce n'est pas leur préoccupation première. »
00 : 07 : 25	Sa part en tant que chercheur dans la collecte : amener sa connaissance des fonds pour donner la localisation des archives aux AD 47, sensibiliser les dépositaires d'archives aux missions des archives départementales de Lot-et-Garonne.
00 : 10 : 25	Sa relation de confiance avec les prêteurs : la crédibilité de son travail, son objectivité d'historien.
00 : 11 : 52	La rédaction des panneaux : sa volonté d'être rigoureux et de rendre le contenu accessible à tous. « Un moyen d'amener l'Histoire à tout le monde. »
00 : 13 : 20	Les critères pour le choix des documents : beauté, intérêt, pertinence, inédit.
00 : 14 : 28	Les relations entre historiens et archivistes : un rapport différent aux documents. Son élimination de nombreux documents proposés par les archivistes : ses propres critères pour retenir un document.
00 : 16 : 43	La rigueur des historiens dans la rédaction : synthétisation pour les panneaux, précision dans le livre, les difficultés d'écriture des archivistes.
00 : 18 : 20	Son travail dans la scénarisation de l'exposition : l'organisation des parties pour les visites, la création d'une mise en scène, la volonté de mettre des objets. Sa délégation pour la gestion de l'espace.
00 : 20 : 42	Son absence pour la valorisation de l'exposition.
00 : 21 : 20	Les raisons de l'absence de sa classe dans les visites scolaires de l'exposition : déplacement, budget, son avancée dans le programme scolaire, la nécessité de faire un travail de préparation.
00 : 22 : 39	Son choix de ne pas faire participer les élèves aux <i>Benjamins de l'Histoire</i> et au Concours national de la Résistance et de la Déportation.

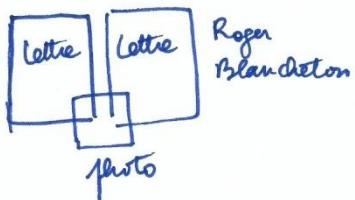
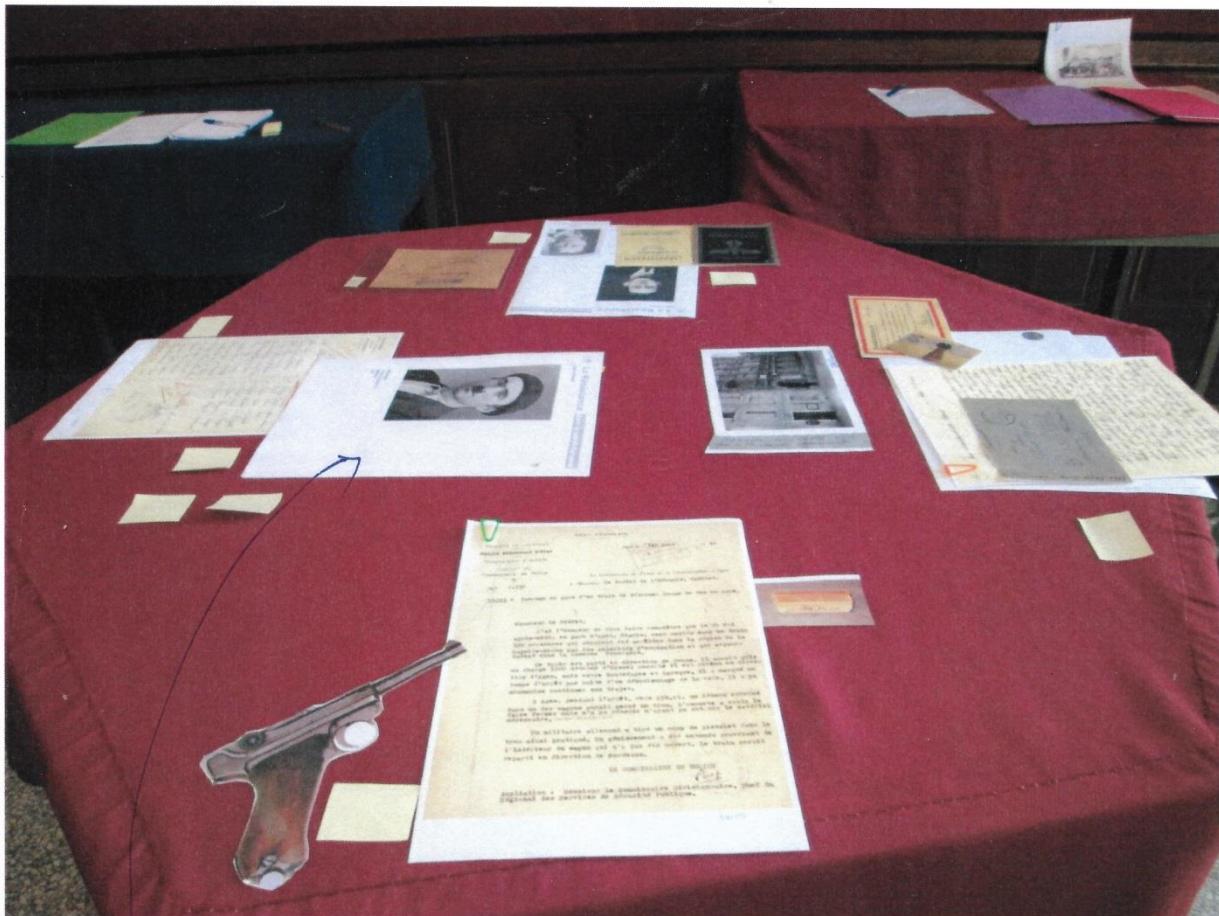
00 : 26 : 24	Les points positifs de l'exposition : un livre de référence, l'affinage des aspects scientifiques, la possibilité d'établir des cartes avec les nouvelles informations.
00 : 28 : 40	Les points négatifs de l'exposition : le manque d'unité dans le groupe, des disparités dans le temps de travail : des historiens bénévoles et avec un travail d'enseignant en parallèle.
00 : 30 : 51	L'idée rédiger un ouvrage découlant de l'exposition : des recherches dans le but de publier, l'appel à l'éditeur Privat.
00 : 31 : 41	« Ça nous a semblé utile de faire une synthèse et de la porter à la connaissance des gens. »
00 : 33 : 06	Le choix des documents à mettre dans le livre : issus de l'exposition, inédits, l'intégration de dons / prêts.
00 : 33 : 53	Être chercheur, historien et archiviste pour ce projet : appeler les particuliers à confier leurs archives.
00 : 34 : 40	La valorisation de l'exposition et de l'ouvrage : l'écriture d'articles pour les commémorations de 2014.
00 : 36 : 21	Les avantages du prix gagné par l'ouvrage : la « reconnaissance officielle » de la qualité du livre, de son intérêt, la valorisation de l'initiative par les AD 47.
00 : 38 : 35	La valorisation du livre : l'évocation de conflits avec l'éditeur et le Conseil départemental.
00 : 39 : 06	Son rejet du devoir de mémoire : ne pas vouloir reconnaître une « mémoire déterminée », sa liberté de parler des moments moins glorieux de la Résistance dans l'exposition.
00 : 39 : 44	« Parce que dans "devoir de mémoire", en tout cas pour moi, il y a l'idée d'une injonction, une injonction qui est incompatible avec la recherche historique. »
00 : 42 : 04	« Et je crois que le devoir de mémoire, pour qu'il perdure, doit faire face à la réalité historique. »
00 : 42 : 48	Des retours positifs des résistants et descendants de résistantes face à l'exposition : la qualité des documents, le sérieux scientifique, la contextualisation.
00 : 43 : 55	Ses conditions en cas de participation à une autre exposition menée par les AD 47 : un comité plus restreint, pas d'impératif de date.
00 : 45 : 11	Son point de vue sur l'absence d'exposition pour les 80 ans de la Libération : risque de répéter des informations des 70 ans de la Libération, la recherche de photographies montrant des troupes allemandes en Lot-et-Garonne.
00 : 47 : 03	La volonté que les historiens et les archivistes communiquent plus.
00 : 49 : 43	Remerciements
00 : 49 : 59	Fin de l'enregistrement

Annexe 6 : Fiche d'exploitation des articles (boîte Été 1944. Réalisation)

EXPOSITION SUR LA LIBÉRATION : FICHE D'EXPLOITATION DES ARTICLES

Cote : 919 W 2	Observations	Utilisation
Référence de l'image du document :		
Analyse archivistique :		
Dates extrêmes : 19-19		
Information générale, contexte :		
Organisation -commission de la presse et de la propagande.- Séance du 11 septembre dans laquelle M. Guérin propose l'interdiction temporaire de vente des journaux <i>Sud-Ouest</i> et <i>La Victoire</i> tant que l'épuration du personnel de rédaction ne sera pas accomplie. Séance du 25 septembre 1944 : Radio Agen conserve son caractère agenais mais est intégré dans le réseau de la Radiodiffusion nationale. Séance du 3 octobre 1944 : autorisation de publication du <i>Républicain du Marmandais</i> .	M. Lescorat est commissaire départemental à la propagande NB : autres journaux ne présentant pas de caractère d'urgence non autorisés en raison de pénurie de papier (séance du 18 sept.)	
Besoins de la prévôté pour le service de police FFI : 20 inspecteurs pour ville d'Agen, 20 inspecteurs pour les autres grandes villes du département, 5 équipes d'instruction, 1 juge d'instruction, 2 secrétaires, 1 greffier, 1 planton (919 W 2)		
Quelques infos sur le camp de Carrère (aménagement et commission de criblage)		
Documents repérés (intitulé, date, objet) :		
Le directeur du <i>Petit Bleu</i> , M. Drozin, saisit le président du CDL concernant l'interdiction du journal prononcé le 22 août 1944 par le commissaire de la République de Toulouse (3 pages et 3 attestations)	Collection complète des pv du CDL jusqu'à fin 1944) Numérisé	Publication
Revue politique du commissariat à l'information de LG, n°1 d'octobre 1944.	Sorti	
Cahier des présences en commissions, septembre 1944-mai 1945	Signalé	
Chemise portant la composition du CDL et des ses commissions, [automne 1944]	Signalé	
Pv de la première réunion du CDL après la libération, 28 août 1944	Sorti	Exposition
Discours du commissaire de la République Cusin lors de la réunion du CDL du 13 décembre 1944	Signalé	
Décision du commandant de la 17 ^e région militaire instituant un tribunal militaire pour le	Numérisé	

Annexe 7 : Photographie préparatoire de la vitrine sur *l'Occupant et sa répression* (boîte Été 1944. Maquette de l'exposition)



+ photo gpe d'Allemands

Annexe 8 : Article de Sébastien Bouchereau, *La Dépêche du Midi*, 8 décembre 2014 (archives privées de Jean-Pierre Koscielniak)

archives départementales

Une exposition inédite sur la libération du Lot-et-Garonne

► l'essentiel

Riche en commémorations historiques, cette année s'achève par la présentation d'une exposition intégralement consacrée à l'année 1944. Avoir absolument.

L'exposition « Eté 1944, la libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée » sera officiellement inaugurée ce soir, avant d'être dévoilée à partir de demain au grand public – ce, **jusqu'au 29 mars prochain**. Fruit d'un tra-

Parmi les documents, des lettres et photographies poignantes

vail entrepris depuis 18 mois, elle rassemble près de 250 documents originaux et photographies, certains issus de fonds privés et donc totalement inédits. Cette exposition célèbre évidemment le 70^e anniversaire de la Libération de 1944. Elle arrive tard dans l'année, car d'autres dates anniversaires l'ont précédée – 1954, fin de la guerre d'In-



De gauche à droite : Stéphane Capot, Dominique Texier-Favier, Danielle Fournié et Pascal de Toffoli. Photo S. Bo.

dochine, et évidemment 1914, 100^e anniversaire de la Grande Guerre.

De janvier à décembre 1944

Pour ne pas créer de confusion entre les périodes historiques, le traitement de 1944 ne s'est donc pas fait en août, mais en cette fin d'année. L'exposition est exemplaire. Évidemment par la nature et la richesse du matériau présenté, mais aussi parce qu'il s'agit de la première exposition entièrement consacrée à la libération de notre département. Ja-

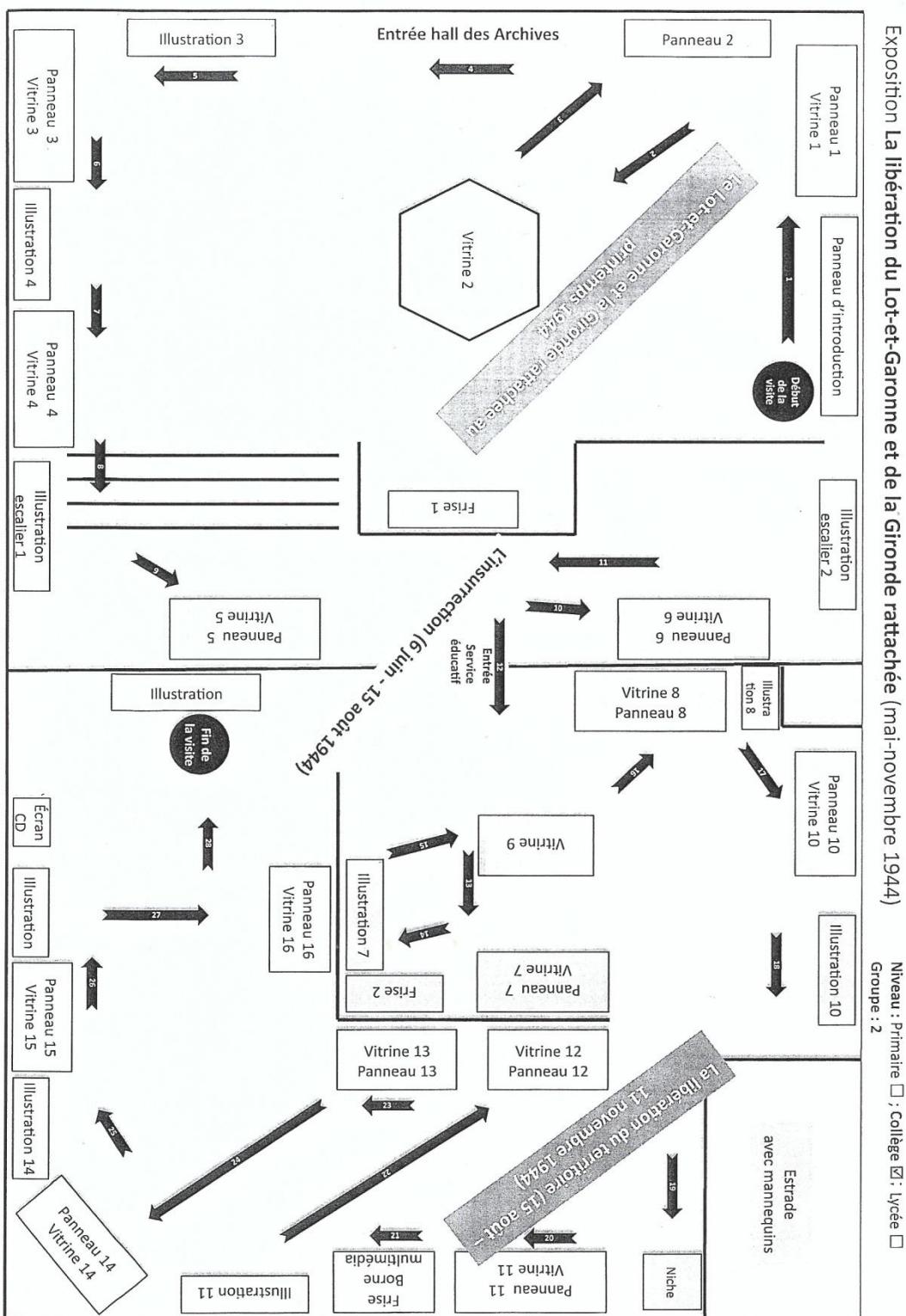
mais cette période – couvrant ici les douze mois de l'année 1944 – n'avait été aussi profondément étudiée. Dirigées par Stéphane Capot (directeur des archives départementales), les recherches ont été réalisées par Jean-Pierre Koscielniak, Pascal de Toffoli, Philippe Souleau et Dominique Texier-Favier. L'association Mémoire de la Résistance en Lot-et-Garonne a également prêté un concours indispensable à cette belle œuvre collective. Vitrines, cartes, courriers d'époque, photographies, mannequins sont dispo-

sés par thèmes et par ordre chronologique. Le visiteur chemine dans cette histoire douloureuse, quand – citons Georges Pompidou – « les Français ne s'aimaient pas » : la terreur des miliciens, la honte de l'occupation, l'essor des maquis, la résistance en action, etc. Des documents sont particulièrement poignants, comme la dernière lettre écrite en prison par Jean-Roger Blancheton, fusillé par les nazis en avril 1944 à Toulouse, ou bien des photographies de victimes – de la répression comme de l'épuration. Les événements de l'été 44, la fuite des Allemands en août après le débarquement de Provence, sont évidemment au cœur de cette exposition (nombreuses photos prises à Agen), qui va jusqu'en décembre 1944, et le rétablissement définitif de l'ordre républicain. On ne peut que féliciter les archives départementales pour ce remarquable travail, dont bénéficieront notamment les élèves lot-et-garonnais. À noter qu'un livre sera bientôt publié, en prolongement de cette exposition.

Sébastien Bouchereau

► Archives départementales, place de Verdun à Agen. Entrée libre. Tél. 05 53 69 42 67.

Annexe 9 : Plan de l'exposition pour les groupes scolaires niveau collège



Annexe 10 : Couverture de la revue *Au Fil du Temps*, n°17, 2016

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Service éducatif

Mai 2016 - n° 17

Archives départementales de Lot-et-Garonne
Centre historique - 3 place de Verdun - 47922 Agen cedex 9
Archives contemporaines et d'état civil - Hôtel du Département - 47922 Agen cedex 9
Horaires : lundi au vendredi - 9h-12h30 / 13h30-17h (vend. 16h)

Service éducatif - accès des classes sur rendez-vous - Professeur : Florent Boudet
Responsable Archives : Laurent Bessières - 05 53 69 42 84
Site Internet : www.cg47.org/archives/
Directeur de publication : Stéphane Copot, directeur - Maquette : M.-C. Saint-Méard

Anciennes parutions :

- le protestantisme en Agenais
- L'installation du chemin de fer en Lot-et-Garonne
- Le commerce au Moyen Âge en Agenais
- L'année 1936 en Lot-et-Garonne
- La sorcellerie en Agenais
- Le préfet de Lot-et-Garonne
- L'école de la République
- Hésitations de la démocratie
- Armand Fallières
- Garonne : histoire et mémoire du fleuve
- Le Lot-et-Garonne, terre d'immigration XIX-XXe siècles
- L'ère des libertés en Agenais, v. 1750-1852
- 1914-1918, les lot-et-garonnais dans la Grande Guerre

AU FIL DU TEMPS

AU FIL DU TEMPS

Le Lot-et-Garonne, été 1944

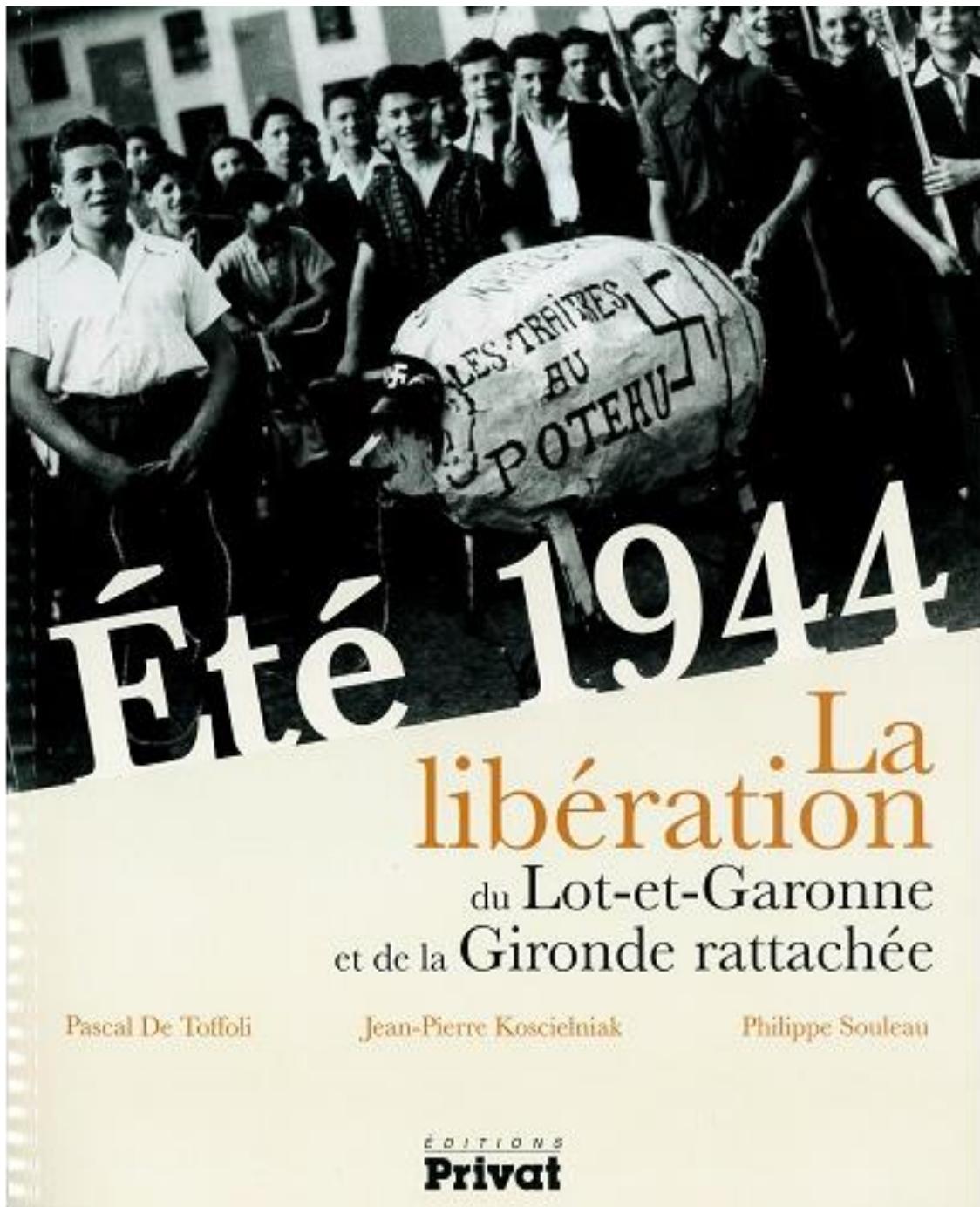
La libération et la refondation

de la République

May 2016 - n° 17



Annexe 11 : Couverture du livre Été 1944. La libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée



Annexe 12 : Article de Dominique Richard, *Sud-Ouest*, 23 mars 2016 (archives privées de Jean-Pierre Koscielniak)

Un voile levé sur la Libération

HISTOIRE Plus de 70 ans après la libération du Lot-et-Garonne, un ouvrage revient sur cette période

Soixante-douze ans après la libération du Lot-et-Garonne, c'est désormais chose faite. Pascal de Toffoli, le responsable des Archives contemporaines du département, et les professeurs d'histoire Jean-Pierre Koscielniak et Philippe Souleau défont de belle façon une page restée jusqu'ici désespérément blanche. Jamais cette période, pourtant gravée dans la mémoire collective du département, n'avait fait l'objet d'un livre de référence (1).

Autour de l'iconographie

Le temps passé a eu au moins un mérite. Des fonds documentaires dont on ne soupçonnait pas la richesse sont sortis de l'ombre. Au sein des archives publiques, beaucoup de dépôts effectués par des particuliers ou des administrations restaient encore en jachère. Et nombre d'albums de famille conservaient dans leurs pages des clichés inédits, qu'il s'agisse de la carcasse d'un bombardier américain ou de l'exhumation des corps de résistants abattus à Miramont-de-Guyenne. « Au lieu d'écrire un texte et de chercher ensuite à l'illustrer, nous sommes partis de l'iconographie, explique Philippe Souleau. Finalement, cette période que l'on croit peu photographiable a laissé beaucoup de documents. »

Chaque opération répressive donnait lieu à des prises de vue. Les combattants aimaient aussi poser devant l'objectif, qu'il s'agisse des troupes allemandes en opération, des maquisards sur le pied de guerre ou des partisans de la 25^e heure jubilant autour des 13 femmes tondues de La Réole (1). Les auteurs enrichissent leur récit

de multiples reproductions d'affiches et de caricatures, de bons de réquisition, de lettres de fusillés ou d'extraits de jugements de l'éphémère tribunal révolutionnaire de Cancon, qui soumettait les collaborateurs à une justice expéditive.

Terre de contrastes

Avant guerre, le département a basculé à gauche, élisant deux députés communistes, dont le tribun paysan Renaud Jean. Mais, à l'heure où la République rend les armes, le prurit révolutionnaire ne démange guère les campagnes. Pendant l'Occupation, le Lot-et-Garonne sera longtemps épargné par la violence. Nérac ne verra son premier Allemand qu'en mars 1944. Le département ne revêtant pas d'arrêt stratégique, la Wehrmacht n'y déploie que des régiments de jeunes recrues d'autant moins concernées par le maintien de l'ordre que celui-ci est peu troublé. Tout du moins jusqu'à la fin 1943.

« Dès ses premières heures, Vichy trouve ici une communauté sensible à son discours remettant à l'honneur la terre et ses vertus. En août 41, 90 000 personnes acclament le maréchal Pétain à Agen », rappelle Jean-Pierre Koscielniak.

Mais, progressivement, la population rompt avec le régime au fil de mesures de plus en plus mal perçues, qu'il s'agisse du service du travail obligatoire ou de la confiscation des fusils de chasse.

Une milice honnie

Bien implantée dans les zones forestières du Villeneuvois et de l'Albret, la Résistance reste malgré tout en quête de légitimité. Jusqu'au débarquement du 6 août 1944, qui voit des milliers d'hommes gonfler ses rangs. Le Lot-et-Garonne devient alors un maillon essentiel du plan de repli des nazis. Deux divisions, dont la funeste Das Reich, y prennent position pour

securiser les arrières de la retraite. L'affrontement sera sanglant.

200 personnes, maquisards et civils, tombent en moins de trois mois, victimes des balles des SS et de celles de la Milice, la plus puissante du Sud-Ouest. Elle prête main-forte depuis plusieurs mois au petit noyau de policiers allemands qui terrorisent le département.

Forte de 450 membres, elle a été organisée par un pharmacien villeneuvois. Elle s'appuie sur des hobereaux locaux désireux de prendre leur revanche sur le Front populaire. Dans le château de Ferron, où ses hommes les plus fanatisés ont élu domicile, un imprimeur tonneinquois, ancien Camelot du roi, torture les maquisards tombés entre ses mains.

« 130 personnes, voire davantage, seront exécutées par les maquisards entre le Débarquement et la fin de l'année 1944 »

Les éliminations sommaires perpétrées par la Résistance seront à la mesure de ce déchaînement de violence. 130 personnes, voire davantage, seront exécutées par les maquisards entre le Débarquement et la fin de l'année 1944, l'une d'entre elles étant passée par les armes sur son lit d'hôpital à Agen.

Pendant quelques semaines, dans les vallées de la Garonne et du Lot, la guerre sera totale, imprégnant une marque qui se lit encore sur les plaques des noms de rue ou le mur des fusillés de Laparade.

Dominique Richard

(1) « La Libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée », éditions Privat. 29,50 €.

(2) Pendant la guerre, le sud-ouest de la Gironde était rattaché au Lot-et-Garonne.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1- Entretien avec Pascal De Toffoli	p.800
Annexe 2- Entretien avec Stéphane Capot.....	p.844
Annexe 3- Entretien avec Dominique Texier-Favier	p.888
Annexe 4- Entretien avec Sandrine Lacombe.....	p.911
Annexe 5- Entretien avec Jean-Pierre Koscielniak.....	p.955
Annexe 6- Fiche d'exploitation des articles.....	p.988
Annexe 7- Photographie préparatoire de la vitrine.....	p.99
Annexe 8- Article de <i>La Dépêche du Midi</i> (8/12/2014).....	p.1000
Annexe 9- Plan de l'exposition pour les groupes scolaires niveau collège.....	p.1011
Annexe 10- Couverture pour la revue pédagogique <i>Au Fil du Temps</i>	p.1022
Annexe 11- Couverture du livre <i>Été 1944</i>	p.1033
Annexe 12- Article du <i>Sud-Ouest</i> (23/03/2016).....	p.104

TABLE DES MATIERES

Avertissement	5
Engagement de non plagiat	6
Remerciements	7
Liste des abréviations	8
Sommaire.....	9
Introduction.....	11

PARTIE I : ARCHIVES, MEMOIRE ET COMMEMORATIONS

1.Le devoir de mémoire et les commémorations	13
1.1.Au nom du devoir de mémoire.....	14
1.2.Les commémorations, concrétisation du devoir de mémoire	18
2.Les archives et les commémorations	22
2.1.Les commémorations sous l'égide des Archives de France	23
2.2.Les pratiques archivistiques au service des commémorations	27
3.L'apport des commémorations aux archives	31
3.1.Les archives enrichissent leurs fonds ... et leur image !	32
3.2.Les commémorations : une occasion de valoriser les fonds locaux.....	35
Conclusion.....	40

Bibliographie

1.Commémorer	42
2.Les politiques mémoriales en France	43
3.Le devoir de mémoire	44
4.Le rôle des archives dans les commémorations.....	44
5.Les commémorations de la Première Guerre mondiale.....	45
6.Les commémorations de la Libération.....	46

État des sources

Sources imprimées	48
Sources d'archives.....	49
Sources orales	49

PARTIE II : LES 70 ANS DE LA LIBERATION DU LOT-ET-GARONNE ET DE LA GIRONDE RATTACHEE

1.Genèse et mise en œuvre d'un projet d'envergure	51
1.1.Convaincre, dépouiller, collecter : le travail de l'ombre	52
1.2.Construction et mise en place de l'exposition.....	59

2.Valoriser et pérenniser	63
2.1.L'exposition s'ouvre au public	63
2.2.Prolonger le souffle de la commémoration	67
3.L'heure des bilans	71
3.1.Des attentes majoritairement satisfaites	71
3.2.Quel bilan pour les archives départementales de Lot-et-Garonne ?	73
Conclusion	77
 Conclusion	78
Annexes	80
Annexe 1 : Entretien avec Pascal De Toffoli	80
1.1.Grille d'entretien	80
1.2.Inventaire de recherche chronothématique	81
Annexe 2 : Entretien avec Stéphane Capot	84
1.1.Grille d'entretien	84
1.2.Inventaire de recherche chronothématique	85
Annexe 3 : Entretien avec Dominique Texier-Favier	88
3.1.Grille d'entretien	88
3.2.Inventaire de recherche chronothématique	89
Annexe 4 : Entretien avec Sandrine Lacombe	91
4.1.Grille d'entretien	91
4.2.Inventaire de recherche chronothématique	92
Annexe 5 : Entretien avec Jean-Pierre Koscielniak	95
5.1. Grille d'entretien	95
5.2. Inventaire de recherche chronothématique	96
Annexe 6 : Fiche d'exploitation des articles	98
Annexe 7 : Photographie préparatoire d'une vitrine	99
Annexe 8 : Article de Sébastien Bouchereau, <i>La Dépêche du Midi</i>	100
Annexe 9 : Plan de l'exposition pour les groupes scolaires	101
Annexe 10 : Couverture de la revue <i>Au Fil du Temps</i>	102
Annexe 11 : Couverture du livre <i>Été 1944</i>	103
Annexe 12 : Article de Dominique Richard, <i>Sud-Ouest</i>	104
 Table des annexes	105
Table des matières	106
Résumé	1088

RESUME

La place des archives dans les commémorations des guerres mondiales en France. L'exemple des 70 ans de la libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée.

"Devoir de mémoire" : intimement lié à la Seconde Guerre mondiale et à la Shoah - avant de s'étendre à d'autres massacres -, il trouve sa concrétisation dans les commémorations. Son objectif : fixer une mémoire nationale et fédérer en son nom. Comme ils l'ont prouvé à l'occasion du Centenaire de la Grande Guerre ou du 70^e anniversaire de la libération en Lot-et-Garonne, les services d'archives sont des acteurs incontournables déployant toutes leurs pratiques pour en assurer le succès. En retour, ils portent à la connaissance de tous, la richesse de leurs fonds, se dévoilant aux yeux du public comme « les gardiens du temple de la mémoire ».

Mots-clefs : Devoir de mémoire, politique mémorielle, commémorations, guerres mondiales, Lot-et-Garonne, Gironde, archive, collecte, exposition, valorisation.

ABSTRACT

The place of archives in the world wars' commemorations in France. The example of the 70th anniversary of the liberation of the Lot-et-Garonne and the attached Gironde.

The Duty to Remember, closely linked to the Second World War and the Shoah before being extended to massacres takes concrete form in commemorations. It aims at establishing a national memory and uniting people around its name. As the Centenary of the Great War and the 70th anniversary of the liberation of the Lot-et-Garonne Region proved, archive services are key players in these events deploying all their resources to ensure their success. In return, they are bringing the wealth of their collections to the public's attention, revealing themselves as "the Guardians of the Temple of Memory".

Key words : The Duty to remember, political memorial, commemorations, world wars, Lot-et-Garonne, Gironde, archive services/offices, collect, exhibitions, enhance.

